

TABLEAU O.02-4

Règlements bilatéraux entre la France, les pays du Maghreb et les pays de la zone Franc (1)

Année 1998

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction du Trésor)
Banque de France (Direction générale des services étrangers)

Unité : Million de francs

Titres, postes, rubriques	Pays du Maghreb		Pays de la Zone Franc	
	Crédits	Débits	Crédits	Débits
1. COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	46 396	51 078	44 199	37 104
1-1. Biens	26 056	24 600	20 377	10 634
Marchandises générales	25 908	24 381	20 184	10 607
Avitaillement	68	5	33	—
Travail à façon et réparations	80	214	160	27
1-2. Services	15 639	13 886	17 282	22 157
Transports	2 229	4 480	2 862	1 913
Voyages	6 219	6 407	3 174	1 360
Services de communication	115	213	271	227
Services de construction	909	248	1 677	437
Services d'assurances	183	115	207	124
Services financiers	118	47	107	29
Services d'informatique et d'information	33	1	4	2
Redevances et droits de licence	59	32	105	23
Autres services aux entreprises	5 478	2 126	8 164	17 038
Services personnels, culturels et récréatifs	69	43	137	41
Services des administrations publiques	227	174	574	963
1-4. Revenus	4 230	1 046	6 007	811
1-4-1. Rémunérations des salariés	439	150	2 390	122
1-4-2. Revenus des investissements	3 791	896	3 617	689
1-5. Transferts courants	471	11 546	533	3 502
Secteur des administrations publiques	46	3 862	71	2 444
Autres secteurs	425	7 684	462	1 058
2. COMPTE DE CAPITAL	17	706	8	279
3. COMPTE FINANCIER	11 207	8 700	61 983	43 224
3-1. Investissements directs	562	799	25 665	28 043
Français à l'étranger	466	728	24 327	26 570
Étrangers en France	96	71	1 338	1 473
3-2. Investissements de portefeuille	6 267	6 947	15 018	12 289
3-2-1. Avoirs (Résidents sur titres émis par des Non-résidents)	565	425	1 845	2 137
3-2-1-1. Actions	519	190	216	186
3-2-1-2. Obligations	41	231	1 626	1 906
3-2-1-3. Instruments à court terme du marché monétaire	—	—	—	14
3-2-1-4. Produits financiers dérivés	5	4	3	31
3-2-2. Engagements (Non-résidents sur titres émis par Résidents)	5 702	6 522	13 173	10 152
3-2-2-1. Actions	2 062	2 236	5 739	5 772
3-2-2-2. Obligations et assimilés	103	186	4 029	539
3-2-2-3. Instruments à court terme du marché monétaire	3 537	4 100	3 405	3 841
3-2-2-4. Produits financiers dérivés	—	—	—	—
3-3. Autres investissements	4 378	954	21 300	2 892
3-3-1. Avoirs	3 443	468	4 013	2 892
3-3-1-2. Prêts	3 443	459	4 013	2 877
3-3-1-3. Autres avoirs	—	9	—	15
3-3-2. Engagements	935	486	17 287	—
3-3-2-2. Prêts	935	486	17 287	—
3-3-2-3. Autres engagements	—	—	—	—
3-4. Avoirs de réserve	—	—	—	—
4. ERREURS ET OMISSIONS NETTES	2 864	—	—	25 583
TOTAL	60 484	60 484	106 190	106 190

(1) Présentation de la Balance des paiements selon la nouvelle méthodologie appliquée depuis 1997 (V^{ème} manuel du FMI).

TABLEAU O.02-4

Règlements bilatéraux entre la France, les pays du Maghreb et les pays de la zone Franc (1)

Année 1998

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction du Trésor)

Banque de France (Direction générale des services étrangers)

	Pays du Maghreb		Pays de la Zone Franc	
	Crédits	Débits	Crédits	Débits
1. COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	46 208	31 078	14 102	37 104
1-1. Baux	26 050	24 500	25 037	12 609
1-1-1. Marchandises générales	25 804	24 350	23 181	12 427
1-1-2. Avances	246	150	856	182
1-1-3. Travail à export et réexportation	10	214	100	20
1-2. Services	19 958	12 654	11 565	24 495
1-2-1. Transports	2 228	1 400	2 040	174
1-2-2. Voyages	3 119	5 407	2 114	300
1-2-3. Services de communication	110	213	2 207	27
1-2-4. Services de construction	208	243	1 871	135
1-2-5. Services d'assurance	102	115	1 202	12
1-2-6. Services financiers	116	47	1 042	23
1-2-7. Services d'information et d'intermédiaire	32	1	1 414	30
1-2-8. Services personnels, culturels et autres	99	20	1 038	107
1-2-9. Services divers	5 710	2 176	1 044	42
1-2-10. Services non classés	30	43	2 042	93
1-2-11. Services non classés	287	114	1 044	93

TABLEAU O.02-6

Règlements entre la France et divers pays de l'OCDE. Principaux soldes

Année 1998

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction du Trésor)

Banque de France (Direction générale des services étrangers)

Unité : Million de francs

Pays	Transactions courantes				Compte financier			
	Total	dont :			Total	dont :		
		Marchandises (1)	Services (1)	Revenus		Investissements directs (1)	Investissements de portefeuille (1)	Autres investissements (1)
Union Européenne :								
Allemagne	- 10 501	- 42 359	20 728	7 207	- 21 798	40 169	1 034	- 73 030
Autriche	3 875	2 851	1 067	27	- 13 216	- 3 200	- 8 268	- 1 748
U.E.B.L. (2)	- 50 892	- 17 572	12 037	- 46 855	44 920	- 2 418	- 12 639	59 977
Danemark	2 114	1 630	593	- 129	4 018	- 281	8 801	- 4 502
Espagne	1 332	14 929	- 16 357	6 951	- 41 470	- 4 683	- 32 999	- 3 788
Finlande	- 3 390	- 5 154	895	694	- 11 115	1 337	- 10 698	- 1 754
Grèce	10 072	9 454	303	355	7 623	5 357	- 2 916	5 182
Irlande	- 2 192	- 4 487	1 260	1 081	- 301	- 1 613	513	799
Italie	- 4 257	- 14 606	1 914	9 679	- 107 792	- 7 535	- 88 925	- 11 332
Pays-Bas	10 043	- 2 152	6 567	5 589	- 107 059	- 9 018	- 67 236	- 30 806
Portugal	- 672	5 970	1 723	1 560	- 25 013	- 95	- 18 044	- 6 874
Royaume-Uni	17 731	7 335	19 268	- 12 092	212 883	9 565	155 822	47 496
Suède	4 460	3 742	- 84	618	- 10 785	877	- 9 512	- 2 150
Australie	1 354	2 257	- 1 034	194	6 729	- 460	2 531	4 658
Canada	2 897	2 233	31	862	- 26 210	479	- 11 127	- 15 610
États-Unis	49 284	22 901	13 301	12 248	- 212 809	- 19 136	- 165 190	87 926
Islande	- 17	- 193	97	73	86	100	- 30	16
Japon	- 7 398	- 4 117	7 751	2 777	15 614	269	- 15 076	30 347
Norvège	- 21 090	- 16 318	- 6 164	1 401	- 7 757	- 1 029	- 5 249	- 1 479
Nouvelle-Zélande	- 451	- 282	- 64	- 95	- 209	42	798	- 1 049
Suisse	30 901	- 1 383	34 752	- 10 599	- 34 401	- 30 299	340	- 6 384
Turquie	6 121	4 538	751	1 322	- 2 573	- 797	3 375	- 5 151

(1) Nouvelle méthodologie.

(2) U.E.B.L. : Union économique belgo-luxembourgeoise.

TABLEAU O.02-7

Balances des paiements française et étrangères : grands soldes

Source : Fonds monétaire international (FMI)

Unité : Milliard de francs

Pays	r 1992	r 1993	r 1994	r 1995	r 1996	1997
U.E.B.L. (1) :						
Compte de transactions courantes.....	35,20	63,64	69,79	71,22	72,18	79,67
Compte de capital	—	—	—	1,89	0,81	2,33
Compte financier.....	- 41,32	- 76,81	- 56,53	- 64,63	- 63,16	- 71,86
Avoirs de réserves (bruts)	- 3,01	12,02	- 1,22	- 1,21	- 3,03	- 6,16
Erreurs et omissions (nettes).....	9,13	1,16	- 12,04	- 7,26	- 6,80	- 3,99
Danemark :						
Compte de transactions courantes.....	22,23	27,36	17,71	9,26	15,81	5,15
Compte de capital	—	—	—	—	—	—
Compte financier.....	2,24	- 37,07	- 31,35	- 2,16	9,63	51,30
Avoirs de réserves (bruts)	- 21,57	3,21	10,28	- 12,47	- 18,23	- 37,81
Erreurs et omissions (nettes).....	- 2,90	6,49	3,36	5,37	- 7,21	- 18,64
France :						
Compte de transactions courantes.....	20,61	50,91	41,20	54,11	105,17	230,37
Compte de capital	3,50	0,15	- 23,21	2,55	6,29	8,64
Compte financier.....	- 42,54	- 94,43	- 26,54	- 36,59	- 114,28	- 232,94
Avoirs de réserves (bruts)	8,34	28,35	- 13,60	- 3,54	- 1,23	- 34,67
Erreurs et omissions (nettes).....	10,08	15,02	22,15	- 16,52	4,04	28,60
Allemagne :						
Compte de transactions courantes.....	- 101,32	- 78,55	- 116,26	- 112,61	- 70,49	- 16,17
Compte de capital	3,18	2,77	0,83	- 3,24	- 0,10	11,85
Compte financier.....	274,22	91,80	168,95	224,27	96,99	- 31,34
Avoirs de réserves (bruts)	- 196,82	80,42	11,33	- 36,04	6,14	21,95
Erreurs et omissions (nettes).....	20,75	- 96,44	- 64,85	- 72,38	- 32,53	13,72
Grèce :						
Compte de transactions courantes.....	- 11,33	- 4,23	- 0,81	- 14,30	- 23,30	- 28,37
Compte de capital	—	—	—	—	—	—
Compte financier.....	13,86	27,28	38,33	15,78	44,29	0,69
Avoirs de réserves (bruts)	1,98	- 19,48	- 35,03	0,11	- 21,56	26,35
Erreurs et omissions (nettes).....	- 4,52	- 3,57	- 2,49	- 1,60	0,57	1,32
Irlande :						
Compte de transactions courantes.....	3,21	10,00	8,76	8,59	9,77	11,58
Compte de capital	4,17	4,39	2,15	4,08	4,02	5,08
Compte financier.....	- 20,97	- 5,10	- 22,00	- 0,16	- 14,22	- 44,07
Avoirs de réserves (bruts)	11,47	- 15,06	0,98	- 11,68	0,27	6,47
Erreurs et omissions (nettes).....	2,13	5,78	10,12	- 0,83	0,17	20,94
Italie :						
Compte de transactions courantes.....	- 159,30	46,88	73,35	125,46	210,29	195,09
Compte de capital	4,27	9,34	5,71	8,34	0,34	19,43
Compte financier.....	61,19	29,79	- 78,89	- 14,42	- 40,83	- 39,61
Avoirs de réserves (bruts)	127,01	17,75	- 8,74	- 14,00	- 60,91	- 76,75
Erreurs et omissions (nettes).....	- 33,17	- 103,76	8,58	- 105,39	- 108,89	- 98,16
Pays-Bas :						
Compte de transactions courantes.....	39,26	76,60	100,11	121,75	116,53	123,98
Compte de capital	- 3,34	- 4,04	- 5,56	- 6,08	- 10,33	- 7,79
Compte financier.....	- 39,88	- 55,11	- 49,26	- 82,33	- 28,38	- 48,67
Avoirs de réserves (bruts)	- 32,39	- 37,61	- 2,78	9,54	29,13	15,80
Erreurs et omissions (nettes).....	36,35	20,16	- 42,52	- 42,88	- 106,94	- 83,33
Royaume-Uni :						
Compte de transactions courantes.....	- 97,14	- 87,84	- 12,99	- 29,25	- 17,24	46,23
Compte de capital	—	—	—	—	1,07	- 2,16
Compte financier.....	1,64	132,46	- 19,99	11,48	48,90	- 22,94
Avoirs de réserves (bruts)	39,39	- 30,81	- 8,22	4,24	2,30	24,57
Erreurs et omissions (nettes).....	56,11	- 13,82	41,20	13,53	- 35,04	- 45,70

N.B. - Voir note en fin de tableau.

Unité : Milliard de francs

Source : Fonds monétaire international (FMI)

Pays	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Compte de transactions courantes	18,27	18,37	17,75	18,78	18,09	18,28	18,28
Compte de capital	13,5	13,0	12,7	13,0	13,0	13,0	13,0
Compte financier	18,71	18,71	18,71	18,71	18,71	18,71	18,71
Avoirs de réserves (bruts)	18,71	18,71	18,71	18,71	18,71	18,71	18,71
Erreurs et omissions (nettes)	18,71	18,71	18,71	18,71	18,71	18,71	18,71
Compte de transactions courantes	18,27	18,37	17,75	18,78	18,09	18,28	18,28
Compte de capital	13,5	13,0	12,7	13,0	13,0	13,0	13,0
Compte financier	18,71	18,71	18,71	18,71	18,71	18,71	18,71
Avoirs de réserves (bruts)	18,71	18,71	18,71	18,71	18,71	18,71	18,71
Erreurs et omissions (nettes)	18,71	18,71	18,71	18,71	18,71	18,71	18,71

TABLEAU O.02-7 (suite et fin)

Balances des paiements française et étrangères : grands soldes

Source : Fonds monétaire international (FMI)

Unité : Milliard de francs

Pays	r 1992	r 1993	r 1994	r 1995	r 1996	1997
Espagne :						
Compte de transactions courantes	- 114,01	- 34,08	- 38,46	2,56	2,57	14,51
Compte de capital	19,72	17,94	15,11	31,37	32,84	34,82
Compte financier	31,55	- 1,58	30,36	- 38,01	102,92	50,72
Avoirs de réserves (bruts)	94,28	27,23	- 0,28	32,02	- 124,19	- 68,61
Erreurs et omissions (nettes)	- 31,54	- 9,51	- 6,73	- 27,94	- 14,14	- 31,43
Portugal :						
Compte de transactions courantes	- 0,97	1,32	- 12,19	- 0,72	- 7,63	- 10,96
Compte de capital	-	-	-	-	-	-
Compte financier	- 5,03	- 17,18	5,84	15,10	24,30	23,08
Avoirs de réserves (bruts)	0,83	16,13	7,94	1,50	- 2,28	2,38
Erreurs et omissions (nettes)	5,18	- 0,27	- 1,59	- 15,88	- 14,40	- 14,50
Suisse :						
Compte de transactions courantes	75,36	101,42	97,55	109,21	104,71	...
Compte de capital	- 0,23	- 0,75	- 0,81	- 0,66	- 0,63	...
Compte financier	- 81,37	- 107,97	- 92,16	- 76,99	- 119,29	...
Avoirs de réserves (bruts)	- 23,20	- 2,27	- 5,90	- 0,26	- 14,05	...
Erreurs et omissions (nettes)	29,44	9,58	1,32	- 31,29	29,26	...
Canada :						
Compte de transactions courantes	- 112,02	- 123,58	- 72,31	- 22,89	17,00	- 54,05
Compte de capital	37,61	46,96	41,63	24,72	30,30	32,11
Compte financier	33,05	110,46	28,64	- 12,00	- 50,54	36,93
Avoirs de réserves (bruts)	25,34	- 5,12	2,18	- 13,53	- 28,13	13,96
Erreurs et omissions (nettes)	16,01	- 28,72	- 0,14	23,69	31,36	- 28,96
États-Unis :						
Compte de transactions courantes	- 274,27	- 486,70	- 684,06	- 575,12	- 692,84	- 906,91
Compte de capital	2,28	- 1,13	- 3,33	0,50	2,66	0,93
Compte financier	508,79	489,92	710,71	736,85	961,15	1 493,84
Avoirs de réserves (bruts)	20,80	- 7,82	29,70	- 48,67	34,12	- 5,90
Erreurs et omissions (nettes)	- 257,60	5,72	- 52,97	- 113,56	- 305,09	- 581,98
Japon :						
Compte de transactions courantes	575,85	673,40	666,35	568,03	337,01	550,69
Compte de capital	- 6,65	- 7,47	- 9,46	- 11,41	- 16,83	- 23,64
Compte financier	- 512,98	- 522,86	- 435,38	- 327,29	- 143,75	- 689,02
Avoirs de réserves (bruts)	- 3,17	- 140,52	- 129,27	- 299,82	- 179,76	- 38,35
Erreurs et omissions (nettes)	- 53,05	- 2,56	- 92,23	70,49	3,33	200,32

(1) U.E.B.L. : Union économique belgo-luxembourgeoise.

TABLEAU O.02-8A

Soldes des flux d'investissements directs (1) français à l'étranger par secteur économique

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction du Trésor)
Banque de France (Direction générale des services étrangers)

Unité : Million de francs

Secteur économique (2)	1990	1993	1994	1995	■ 1996	1997	1998
1. Agriculture et pêche	- 121	- 29	39	- 7	- 41	- 85	- 17
2. Mines et carrières	- 6 589	- 6 611	- 5 632	- 4 154	- 185	- 438	- 408
Houille, pétrole, gaz	- 5 959	- 6 534	- 5 679	- 3 519	35	- 301	- 276
Autres produits issus de l'extraction	- 630	- 77	47	- 635	- 220	- 137	- 132
3. Produits manufacturés	- 56 570	- 17 566	- 20 721	- 18 426	- 43 140	- 53 622	- 67 855
Produits alimentaires	- 11 913	- 2 867	- 2 609	- 2 695	- 5 236	- 8 989	- 3 472
Textiles et habillement	- 1 612	- 294	- 557	- 810	- 779	- 958	- 1 777
Bois, édition et imprimerie	- 2 974	- 651	83	- 568	- 2 393	- 995	- 771
Produits pétroliers raffinés et autres	- 83	- 267	- 390	- 184	- 2 314	- 3 158	- 911
Produits chimiques	- 14 263	260	- 10 487	- 6 066	- 22 477	- 15 160	- 8 665
Caoutchouc et matières plastiques	- 418	- 508	- 106	- 3 507	- 1 602	- 924	- 289
Métaux ferreux et non ferreux	- 5 345	- 1 696	- 333	- 609	- 2 548	- 1 577	- 5 544
Construction mécanique	- 1 347	- 112	- 1 447	- 456	- 1 131	- 4 599	- 1 404
Équipement bureau et informatique	- 1 380	- 261	- 115	- 758	5	3 507	651
Matériel de communication	- 9 246	- 5 856	- 7 400	- 1 790	- 2 317	6 913	- 2 776
Véhicules à moteur et autres matériels de transport	- 3 678	- 896	4 330	- 811	4 342	- 9 457	- 19 795
Autres produits manufacturés	- 4 311	- 4 418	- 1 690	- 172	- 6 690	- 18 225	- 23 102
4. Électricité, gaz naturel et eau	- 1 520	- 1 000	- 2 781	- 3 943	- 4 369	- 569	- 10 334
5. Bâtiment et génie civil	- 2 203	- 2 118	- 1 624	- 1 133	- 3 587	- 4 472	- 2 258
6. Récupération, réparation, commerce	- 7 519	- 4 650	- 2 806	- 2 828	- 26 284	- 26 304	- 26 309
7. Restauration et hébergement	- 7 762	- 247	- 273	- 1 797	- 2 468	- 1 384	- 1 459
8. Transports et communications	- 1 023	- 647	- 1 735	- 889	- 2 518	- 5 881	- 8 639
Transports intérieurs	- 112	- 345	- 91	- 68	- 56	- 860	- 1 205
Transports maritimes et cabotage	- 69	- 198	- 954	- 113	- 403	78	350
Transport aérien	- 78	37	- 149	685	37	399	467
Télécommunications	- 255	- 106	- 476	- 452	- 1 983	- 4 951	- 7 081
Autres transports et communications	- 509	- 35	- 65	- 941	- 113	- 547	- 1 170
9. Intermédiation financière	- 42 824	- 19 798	- 11 674	- 9 809	- 14 306	- 13 261	- 31 772
dont : Intermédiation monétaire	...	...	...	...	- 4 513	- 12 177	- 18 760
Autre intermédiation financière	- 29 012	- 15 619	- 3 582	- 10 350	- 8 087	4 044	- 11 691
Assurances et activités annexes	- 13 812	- 4 179	- 8 092	541	- 1 241	- 397	- 1 293
10. Opérations immobilières et commerciales	- 20 171	- 15 517	- 12 547	- 9 637	- 48 357	- 83 074	- 88 622
Opérations immobilières	- 2 942	- 687	- 1 024	- 702	- 908	- 67	- 9 878
Informatique	...	...	...	...	- 528	- 2 103	- 10 619
Recherche et développement	...	...	...	...	- 439	- 553	- 969
Autres activités commerciales	- 6 852	- 11 087	- 7 466	- 2 733	- 43 684	- 79 901	- 61 894
Publicité	...	...	...	...	- 357	- 290	- 2 831
Autres activités immobilières et commerciales	- 10 377	- 3 743	- 4 057	- 6 202	- 2 441	- 160	- 2 431
11. Autres services	- 58	- 90	- 8	- 16	- 1 001	- 9 535	1 736
12. Montants non ventilés	- 1 188	- 670	- 647	- 545	- 2 361	1 857	- 3 434
TOTAL	- 147 548	- 68 943	- 60 409	- 53 184	- 148 617	- 196 768	- 239 371

(1) Les chiffres présentés sont des soldes affectés de leur signe en balance : un solde sans signe, flux net positif, correspond à une entrée de capitaux, un signe moins (-) à une sortie. Pour les investissements français à l'étranger un signe moins correspond à de nouveaux investissements nets, l'absence de signe à un désinvestissement, c'est-à-dire à un rapatriement. Pour les investissements étrangers en France, un signe moins correspond à un désinvestissement c'est-à-dire à un rapatriement vers le pays d'origine, l'absence de signe à de nouveaux investissements nets.

(2) Secteurs économiques issus de la NAF, avec regroupements spécifiques de la Banque de France.

TABLEAU O.02-8B

Soldes des flux d'investissements directs (1) étrangers en France par secteur économique

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction du Trésor)
Banque de France (Direction générale des services étrangers)

Unité : Million de francs

Secteur économique (2)	1990	1993	1994	1995	1996	1997	1998
1. Agriculture et pêche	58	126	124	26	108	- 5	685
2. Mines et carrières	21	212	- 34	181	- 170	92	128
Houille, pétrole, gaz	11	163	- 18	-	- 247	62	72
Autres produits issus de l'extraction	10	49	- 16	181	77	30	56
3. Produits manufacturés	9 463	15 112	13 898	19 170	21 478	28 202	37 644
Produits alimentaires	1 200	4 763	1 729	362	1 022	2 781	1 362
Textiles et habillement	251	445	591	505	864	1 336	3 370
Bois, édition et imprimerie	3 767	596	1 277	1 669	1 080	- 12	2 220
Produits pétroliers raffinés et autres	261	9	- 99	2 287	81	- 1 319	- 747
Produits chimiques	2 924	2 899	2 895	7 060	10 130	6 519	13 505
Caoutchouc et matières plastiques	457	2 795	546	671	- 975	2 175	1 151
Métaux ferreux et non ferreux	1 096	437	2 180	874	- 183	2 377	4 104
Construction mécanique	- 1 220	2 117	2 149	1 786	1 892	4 394	1 855
Équipement bureau et informatique	- 135	- 953	57	789	796	- 1 602	- 359
Matériel de communication	- 210	1 623	874	1 682	4 500	- 2 266	3 317
Véhicules à moteur et autres matériels de transport	840	- 659	778	453	640	3 681	1 633
Autres produits manufacturés	232	1 040	921	1 032	1 631	10 138	6 233
4. Électricité, gaz naturel et eau	- 14	-	- 25	- 1	956	- 5 143	- 122
5. Bâtiment et génie civil	- 28	132	202	109	3 531	3 923	545
6. Récupération, réparation, commerce	8 210	5 829	2 381	3 692	17 288	11 073	5 497
7. Restauration et hébergement	221	316	151	318	174	1 850	- 32
8. Transports et communications	616	719	1 025	1 213	4 502	4 021	15 225
Transports intérieurs	253	459	309	582	127	- 30	271
Transports maritimes et cabotage	108	125	318	22	161	148	- 81
Transport aérien	- 2	127	30	19	366	340	566
Télécommunications	2	74	234	385	2 995	2 794	11 159
Autres transports et communications	255	- 66	134	205	853	769	3 310
9. Intermédiation financière	15 957	16 991	13 470	15 665	15 874	28 395	22 774
dont : Intermédiation monétaire	...	...	...	...	224	2 257	1 646
Autre intermédiation financière	11 965	15 755	2 272	15 998	10 875	15 792	17 906
Assurances et activités annexes	3 992	1 236	11 198	- 333	2 399	6 775	1 725
10. Opérations immobilières et commerciales	11 327	28 734	28 283	25 386	50 831	54 723	78 624
Opérations immobilières	7 198	8 164	8 325	7 229	5 469	3 792	7 216
Informatique	...	...	...	...	1 431	660	2 312
Recherche et développement	...	...	...	...	408	474	1 638
Autres activités commerciales	2 311	14 449	10 573	11 943	34 972	45 993	56 775
Publicité	...	...	...	...	376	561	960
Autres activités immobilières et commerciales	1 818	6 121	9 385	6 214	8 175	3 243	9 723
11. Autres services	48	25	- 21	87	206	714	655
12. Montants non ventilés	3 396	1 125	1 517	881	2 975	4 287	3 743
TOTAL	49 275	69 321	60 971	66 727	117 753	132 132	165 366

(1) Les chiffres présentés sont des soldes affectés de leur signe en balance : un solde sans signe, flux net positif, correspond à une entrée de capitaux, un signe moins (-) à une sortie.
Pour les investissements français à l'étranger un signe moins correspond à de nouveaux investissements nets, l'absence de signe à un désinvestissement, c'est-à-dire à un rapatriement.
Pour les investissements étrangers en France, un signe moins correspond à un désinvestissement c'est-à-dire à un rapatriement vers le pays d'origine, l'absence de signe à de nouveaux investissements nets.

(2) Secteurs économiques issus de la NAF, avec regroupements spécifiques de la Banque de France.

TABLEAU O.02-9

Investissements directs en soldes (1), de la France avec divers pays de l'OCDE

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction du Trésor)
Banque de France (Direction générale des services étrangers)

Unité : Million de francs

Pays	1990	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
UNION EUROPÉENNE (UE) (2)								
Investissements français en UE	- 99 160	- 81 164	- 38 206	- 33 086	- 24 578	- 75 836	- 103 140	- 103 963
Investissements UE en France	25 956	54 948	49 604	44 110	39 930	85 208	94 424	131 740
ALLEMAGNE								
Investissements français en Allemagne	- 11 593	- 12 209	- 6 056	- 5 745	- 5 573	- 13 422	- 24 183	- 14 372
Investissements allemands en France	6 602	6 655	7 859	5 225	8 957	6 951	19 736	54 541
U.E.B.L. (3)								
Investissements français dans l' U.E.B.L.	- 10 520	- 18 791	- 2 571	- 7 751	- 5 554	- 19 264	- 21 113	- 26 199
Investissements U.E.B.L. en France	4 509	14 959	10 980	7 293	3 277	20 057	11 240	23 781
DANEMARK								
Investissements français au Danemark	- 37	- 127	- 105	25	- 411	695	- 283	- 940
Investissements danois en France	247	598	199	361	233	313	520	659
ESPAGNE								
Investissements français en Espagne	- 15 924	- 9 758	- 8 114	- 5 354	- 2 387	- 5 311	- 7 633	- 5 783
Investissements espagnols en France	321	615	1 362	108	- 1 197	1 567	1 760	1 100
GRÈCE								
Investissements français en Grèce	- 696	- 200	- 278	- 531	- 198	- 354	- 379	5 323
Investissements grecs en France	22	21	31	25	13	- 519	148	34
IRLANDE								
Investissements français en Irlande	- 274	- 451	- 570	- 813	- 955	- 1 516	6 765	- 3 030
Investissements irlandais en France	240	197	325	1 727	175	3 799	3 515	1 417
ITALIE								
Investissements français en Italie	- 9 481	- 10 179	- 6 196	- 5 396	- 3 870	- 11 312	- 11 590	- 7 012
Investissements italiens en France	4 594	15 900	8 370	2 533	1 696	4 593	6 141	- 523
PAYS-BAS								
Investissements français aux Pays-Bas	- 22 008	- 19 758	- 7 118	- 5 624	- 2 506	- 11 939	- 5 757	- 22 934
Investissements des Pays-Bas en France	5 842	10 878	5 902	2 591	9 114	19 785	12 077	13 916
PORTUGAL								
Investissements français au Portugal	- 1 963	- 1 357	- 1 040	- 651	- 77	- 1 254	- 403	- 1 015
Investissements portugais en France	9	14	14	86	25	406	641	920
ROYAUME-UNI								
Investissements français au Royaume-Uni	- 27 693	- 8 352	- 6 218	- 1 245	- 2 697	- 8 469	- 39 009	- 22 844
Investissements du Royaume-Uni en France	4 619	5 108	14 554	24 163	16 074	21 618	38 029	32 409
SUISSE								
Investissements français en Suisse	- 3 629	- 1 754	- 1 463	955	- 1 826	- 2 819	- 10 250	- 26 795
Investissements suisses en France	2 492	5 837	7 516	5 606	1 466	9 750	12 443	- 3 504
ÉTATS-UNIS								
Investissements français aux États-Unis	- 31 771	- 6 764	- 9 616	- 17 144	- 9 430	- 29 664	- 48 861	- 44 721
Investissements des États-Unis en France	6 434	14 409	4 468	6 587	20 135	17 095	15 189	25 585
CANADA								
Investissements français au Canada	- 1 597	- 1 129	- 14	- 990	- 455	- 2 438	- 1 097	- 1 441
Investissements canadiens en France	353	1 150	698	- 84	260	2 118	558	1 920
JAPON								
Investissements français au Japon	- 168	- 586	- 303	- 298	- 147	- 968	- 321	- 407
Investissements japonais en France	6 506	2 396	1 955	954	854	521	1 522	676

(1) Les chiffres présentés sont des soldes affectés de leur signe en balance : un solde sans signe, flux net positif, correspond à une entrée de capitaux, un signe moins (-) à une sortie.
Pour les investissements français à l'étranger un signe moins correspond à de nouveaux investissements nets, l'absence de signe à un désinvestissement, c'est-à-dire à un rapatriement.
Pour les investissements étrangers en France, un signe moins correspond à un désinvestissement c'est-à-dire à un rapatriement vers le pays d'origine, l'absence de signe à de nouveaux investissements nets.

(2) Union européenne à 15, depuis 1995.

(3) U.E.B.L. : Union économique belgo-luxembourgeoise.

**L'information dont vous avez besoin
se trouve à l'INSEE**

ACTUALITÉ SOCIALE : BILAN, ANALYSES ET TENDANCES

Vue d'ensemble de 50 pages sur les événements les plus marquants de la période, complétée par :

- une chronologie des événements sociaux de l'année écoulée
- une bibliographie.

Trois dossiers détaillés sur :

- **le profil des allocataires du RMI :**
comment vivent-ils ?

Comment se réinsèrent-ils sur le marché du travail ?

- les retraites : à quel âge partiront les actifs d'aujourd'hui ?
- la répartition du travail domestique entre conjoints : permanences et évolutions de 1986 à 1999.

Une trentaine de fiches thématiques présentent :
indicateurs sociaux, chiffres et commentaires :

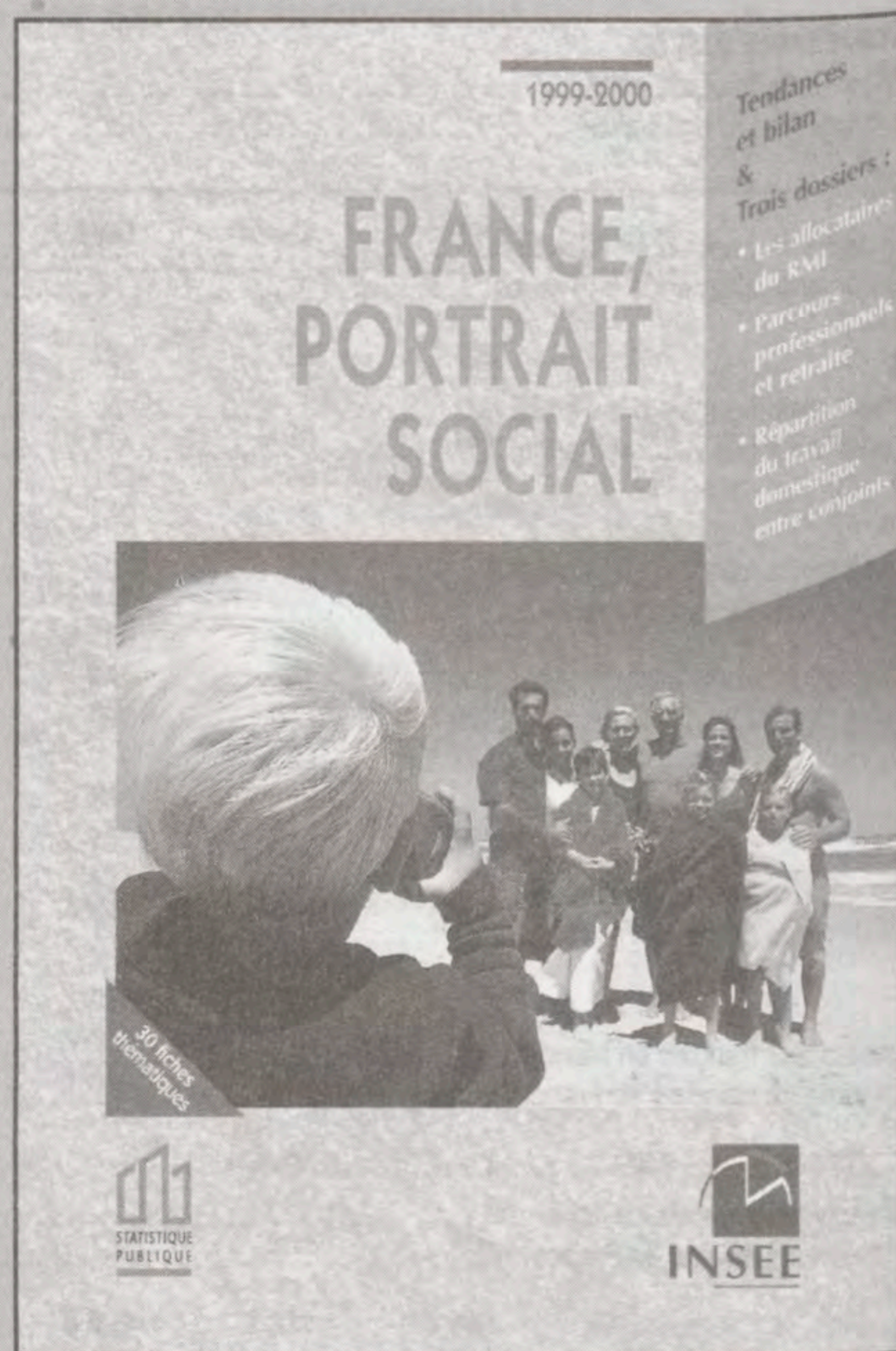
population active - emploi - chômage -
population scolaire et universitaire - formation et emploi -
les salaires des secteurs privé, semi-public, de la Fonction
Publique - durée et conditions de travail - les opinions des
Français - culture - relations et contacts sociaux...

Des comparaisons internationales pour :

l'emploi - l'éducation - la consommation -
la démographie et la protection sociale.

La mention des sources et un index thématique pour guider le lecteur.

Dans cet ouvrage :
les premiers résultats
du recensement de 1999.



UN INDISPENSABLE
OUVRAGE DE RÉFLEXION

79 FF (12,04 €) - 220 pages

Emploi, éducation, revenus, consommation, modes de vie, démographie, protection sociale...

La société française change.

Tous les ans, dans " **France, portrait social** ", les experts de la statistique analysent les mutations, situent les événements les plus marquants de l'année écoulée, proposent des approfondissements pour appréhender et comprendre les tendances majeures des évolutions en cours.

Véritable outil de travail et de réflexion, " France, portrait social " répond aux besoins de tous ceux qui s'interrogent.



Serveur vocal :
08 36 68 07 60 (2,23 F la minute)
Minitel :
3615 INSEE (1,01 F la minute)
Web :
<http://www.insee.fr>

BON DE COMMANDE

Je commande....." France, portrait social " - 1999/2000.

Ci-joint mon règlement de.....FF*.....€*

*majoré d'une participation forfaitaire aux frais d'envoi : France : 20 FF (3,06 €), Étranger : 35 FF (5,34 €)

☐ par chèque (à l'ordre de l'INSEE)

☐ par carte bancaire : ☐ Visa ☐ Mastercard ☐ Eurocard (seules cartes acceptées)

Carte n° [][][][] [][][][][][][][] Date d'expiration : [][][][][][][]

Date de la commande :

Signature (obligatoire) :

À retourner accompagné de votre paiement à Service vente par correspondance
INSEE Info Service - Tour Gamma A - 195, rue de Bercy - 75582 PARIS cedex 12

Société : _____

☐ Mme ☐ M. Nom : _____

Prénom : _____

Service/Fonction : _____

Adresse : _____

Code postal : Ville :

Téléphone : _____ Fax : _____

8. Les condamnations portées au Casier Judiciaire

LA JUSTICE PÉNALE

alors l'affaire à une autre instance de même ordre, de même degré et de même nature que celle qui a précédemment statué. Lorsqu'elle juge le pourvoi mal fondé, elle se déclare incompétente et renvoie l'affaire devant la juridiction d'origine. Celle-ci doit alors statuer sur le fond. C'est la règle de la double instance.

Le cours d'essai

Administration et vie publique

Chapitre P.01

Justice et police judiciaire

1. Méthodologie.
2. Définitions.
3. Sources de documentation.
4. Tableaux.

Liste des tableaux :

1. Infractions constatées par les services de Police et de Gendarmerie.
2. Les moyens de la Justice.
3. L'activité des juridictions civiles, procédures au fond et référés.
4. Affaires civiles nouvelles selon leur nature d'affaire. Procédures au fond. Juridictions de première instance.
5. Activité des Parquets et des Officiers du Ministère public (Justice pénale).
6. Les juges d'instruction (Justice pénale).
7. Les tribunaux correctionnels et les tribunaux de police (Justice pénale).
8. Les condamnations portées au Casier judiciaire national (Justice pénale).
9. Protection judiciaire de la jeunesse. Prise en charge éducative.
10. L'administration pénitentiaire : le milieu fermé.
11. L'administration pénitentiaire : le milieu ouvert.

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du ministère de la Justice et du ministère de l'Intérieur.

1. MÉTHODOLOGIE

L'EXERCICE DE LA POLICE JUDICIAIRE

Les services de la gendarmerie nationale et de la police nationale (sécurité publique, police judiciaire, renseignements généraux, contrôle de l'immigration et lutte contre l'emploi des clandestins, surveillance du territoire) constatent les faits bruts retenus en raison des crimes et délits qu'ils sont présumés constituer (y compris les tentatives).

Les faits sont consignés dans des procès-verbaux transmis à l'autorité judiciaire et leur comptage permet l'établissement des statistiques de la criminalité et de la délinquance constatées.

En sont exclues les infractions relevées par les services du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Douanes, Services fiscaux et Répression des fraudes).

Ces statistiques, établies par la Direction centrale de la police judiciaire, ne constatent que la criminalité apparente par rapport à la totalité des crimes et délits effectivement commis (cette différence entre criminalité apparente et criminalité réelle a sa source dans le comportement des victimes que de nombreuses raisons peuvent déterminer à ne pas dénoncer certains faits).

La répartition par nature des crimes et délits constatés n'est pas toujours faite par stricte référence au Code pénal et peut utiliser des intitulés habituels aux services de police et de gendarmerie pour la description des faits délictueux et criminels.

Il s'agit en effet de faits constatés et non de jugements qui seuls peuvent en définir la qualification juridique. Il serait donc formel et même inexact de chercher à ventiler systématiquement les infractions constatées suivant la nomenclature utilisée dans la statistique pénale des jugements.

À titre indicatif figure une description des personnes mises en cause, c'est-à-dire celles contre lesquelles ont été réunis au cours de l'enquête des indices suffisants pour laisser présumer qu'elles sont auteur, co-auteur ou complice d'un crime ou d'un délit.

L'EXERCICE DE LA JUSTICE

LA JUSTICE CIVILE

Depuis le début des années 1980, chaque juridiction civile doit tenir un répertoire général des affaires dont elle est saisie (art. 726 du nouveau Code de procédure civile). Le répertoire général civil (RGC) fournit les principales données statistiques permettant de décrire les contentieux dont sont saisies les juridictions, le mode de règlement des litiges ainsi que la durée de traitement des affaires. Les tribunaux des affaires de sécurité sociale et la Cour de cassation ne sont pas concernés par l'article 726 et tiennent leurs propres statistiques.

LA JUSTICE PÉNALE

Les données concernant l'activité des juridictions pénales sont issues des imprimés décrivant les étapes du processus pénal. Les « cadres du parquet », remplis chaque année par les juridictions pénales, fournissent des flux :

flux de procès verbaux dont a été saisi le Parquet au cours de l'année, flux d'affaires orienté par le Parquet et traité au cours de l'année par la juridiction compétente.

L'instruction

Le répertoire de l'instruction permet de disposer, depuis 1989, de l'ensemble des renseignements collectés tout au long de la procédure sur les mises en examen, sur les mesures de sûreté (contrôle judiciaire et détention provisoire), sur la qualification de l'infraction principale figurant dans le réquisitoire introductif et sur la nature des ordonnances de clôture. Il permet aussi de calculer la durée des mesures de sûreté et celle de la procédure d'instruction.

Les condamnations inscrites au casier judiciaire national

Les données relatives aux condamnations prononcées pour crimes, délits et contraventions de 5^e classe sont obtenues à partir de l'exploitation statistique des informations saisies au Casier judiciaire national.

LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Les données relatives au secteur « public » de la protection judiciaire de la jeunesse sont issues du système de gestion GAME (Gestion automatisée des mesures éducatives).

La mesure de l'activité du secteur habilité est obtenue par compilation des données établies manuellement par les établissements et services. Elle est donc comptabilisée dans le département d'implantation de la structure habilitée.

L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Les statistiques concernant le milieu fermé et le milieu ouvert publiées ici sont produites par la direction de l'Administration pénitentiaire.

2. DÉFINITIONS

● La cour de cassation

Elle contrôle la légalité de la décision en vérifiant si les règles de droit ont été correctement appliquées. Le délai de pourvoi est de deux mois. Lorsque le pourvoi lui paraît fondé en droit, la Cour de cassation annule en tout ou partie la décision prononcée (cassation). Elle renvoie alors l'affaire à une autre juridiction de même ordre, de même degré et de même nature que celle qui a primitivement statué. Lorsqu'elle juge le pourvoi mal fondé, la Cour de cassation rend un arrêt de rejet.

LA JUSTICE CIVILE

● Les cours d'appel

L'appel tend à faire réformer ou annuler par une cour d'appel (chambres civiles) un jugement rendu par une juridiction du premier degré. La cour d'appel tranche de nouveau le débat au fond c'est-à-dire statue sur l'objet même du procès.

● Les tribunaux de grande instance

Ils ont compétence exclusive dans les matières définies par l'article L. 311-2 du Code de l'organisation judiciaire. Ils ont en outre à connaître de tous les litiges qui ne sont pas spécialement attribués à une autre juridiction.

● Les tribunaux d'instance

Ils sont compétents pour toutes les affaires qui mettent en jeu des sommes inférieures à 30 000 francs. Ils statuent dans certains cas en premier ressort (possibilité d'appel) et dans d'autres cas en premier et dernier ressort.

● Les tribunaux paritaires des baux ruraux

Ils fonctionnent au siège de chaque tribunal d'instance. Leur compétence est exclusive et porte sur les contestations entre bailleurs et preneurs de baux ruraux relatives à l'application du code rural.

● Les conseils de prud'hommes

Ils règlent par voie de conciliation les différends qui peuvent s'élever à l'occasion de tout contrat de travail entre les employeurs, ou leurs représentants, et les salariés qu'ils emploient. C'est une juridiction paritaire composée pour moitié de représentants des employeurs et pour moitié de représentants des salariés. Quand il y a désaccord entre les deux collèges, on dit qu'il y a départition et c'est le juge d'instance qui tranche.

Les conseils de prud'hommes statuent dans certains cas en premier ressort (possibilité d'appel) et dans d'autres cas en premier et dernier ressort.

● Les tribunaux de commerce

Ils connaissent des contestations relatives aux engagements et transactions entre négociants, marchands et banquiers et aux actes de commerce entre toutes personnes. Ils sont également compétents pour connaître des procédures concernant le règlement judiciaire et la liquidation des biens, la faillite personnelle, ainsi que des procédures tendant à faciliter le redressement économique et financier de certaines entreprises si le débiteur est commerçant.

Dans les circonscriptions où il n'est pas établi de tribunal de commerce, le tribunal de grande instance est compétent.

● L'ordonnance de référé

C'est une décision provisoire, rendue à la demande d'une partie, qui n'a pas au principal l'autorité de la chose jugée.

● Le juge aux affaires familiales

Instauré par la loi n° 93.22 du 8 janvier 1993, le juge du tribunal de grande instance délégué aux affaires familiales est seul compétent pour se prononcer sur le divorce et ses conséquences et est plus spécialement chargé de veiller à la sauvegarde des intérêts des enfants mineurs. Depuis le 1^{er} février 1994, date d'entrée en application de la loi, des contentieux autrefois réglés par le juge d'instance (6 %) sont traités au tribunal de grande instance.

● Le juge de l'exécution

L'article L. 95 de la loi du 9 août 1991 réformant les procédures d'exécution a transféré au juge de l'exécution la compétence autrefois détenue par le juge d'instance en matière de surendettement. La fonction de juge de l'exécution a été confiée au président du tribunal de grande instance qui peut la déléguer à un ou plusieurs juges.

LA JUSTICE PÉNALE

Le nouveau Code pénal, entré en vigueur le 1^{er} mars 1994, a créé des incriminations nouvelles, aggravé des incriminations classiques et modifié l'échelle des peines. La loi de décembre 1992 fixant des dispositions nouvelles pour l'inscription au casier judiciaire des condamnations de mineurs ainsi que l'amnistie présidentielle de 1995 ont des effets sur l'enregistrement des condamnations de 1994 et 1996.

● Le Parquet

Le ministère public auquel est confié l'action publique décide de l'opportunité des poursuites pour les délits et les contraventions. Il peut décider de procéder à un classement sans suite. S'il décide de poursuivre, il saisit une juridiction de jugement ou le juge d'instruction selon la gravité et la complexité des faits.

La comparution immédiate est une procédure rapide qui permet au procureur de traduire le prévenu sur le champ devant le tribunal correctionnel. Elle suppose d'une part que l'affaire soit en état d'être jugée et d'autre part que l'emprisonnement encouru soit au moins égal à deux ans sans excéder cinq ans. **La convocation par procès-verbal** est notifiée au prévenu devant l'officier de police judiciaire ou devant le procureur, alors que la citation directe est délivrée par huissier.

L'ordonnance pénale

C'est une procédure simplifiée, écrite et sans audience de jugement, qui s'applique aux contraventions les moins importantes.

L'amende forfaitaire

Elle s'applique aux contraventions des quatre premières classes dans le domaine des transports par route, du Code des assurances et de la réglementation des parcs nationaux.

● L'instruction

Le juge d'instruction, magistrat du tribunal de grande instance est saisi des affaires pénales les plus complexes, obligatoirement pour les crimes.

Il a le pouvoir de mettre en examen toute personne à l'encontre de laquelle il existe des indices laissant présumer qu'elle a participé, comme auteur ou complice, aux faits dont il est saisi (art. 80-1 du Code de procédure pénale). La mise en examen est génératrice de droits, essentiellement celui d'être assisté par un avocat qui aura accès au dossier.

La chambre d'accusation

Elle a pour mission de saisir la cour d'assises des dossiers criminels transmis par le juge d'instruction, après les avoir examinés.

Le contrôle judiciaire

Il peut être prescrit contre toute personne mise en examen ou prévenue suspectée d'avoir commis un crime ou un délit, dès lors qu'une peine d'emprisonnement est encourue. Cette personne est alors soumise à certaines obligations (présentation périodique auprès d'un service de police, non fréquentation de certains lieux ou de certaines personnes...).

La détention provisoire

Elle peut être prescrite contre toute personne mise en examen ou prévenue suspectée d'avoir commis un crime ou un délit. Dans le cas d'un délit la peine d'emprisonnement encourue doit être supérieure à un an (flagrant délit) ou deux ans (autres cas).

● Les cours d'assises

Juridiction départementale, la cour d'assises juge les crimes et se compose de trois magistrats et de neuf jurés tirés au sort parmi la population. Les arrêtés de cour d'assises ne sont pas susceptibles d'appel.

● Les tribunaux correctionnels

Ils jugent les délits. Les jugements du tribunal correctionnel peuvent être attaqués par voie d'appel.

● Les tribunaux de police

Ils répriment les contraventions. Le volume très important des contraventions de 1^{re} à 4^e classe a conduit à mettre en place des procédures dites simplifiées comme *l'amende forfaitaire majorée* et *l'ordonnance pénale*.

● Les condamnations inscrites au Casier judiciaire national

L'approche statistique appréhende avec difficulté les condamnations dans leur ensemble lorsqu'elles concernent des infractions ou des peines multiples. Si une condamnation comporte trois infractions et trois peines, on ne peut pas dissocier les peines pour en associer une à chaque infraction. Pour pallier cette difficulté, l'analyse statistique a créé les concepts d'infraction principale et de peine principale.

L'infraction principale est la première citée si toutes les qualifications correspondent à une même catégorie (crime, délit ou contravention); c'est la première citée de la catégorie la plus grave si les qualifications correspondent à des catégories différentes (crime + délit par exemple).

La peine principale est la peine la plus grave prononcée pour les infractions de la catégorie la plus grave. À l'exception des dispenses de peines, toutes les peines criminelles arrivent donc avant les peines correctionnelles quelles qu'elles soient, qui elles-mêmes se placent devant les peines de police.

● Les infractions

Atteintes à la personne

Ce sont les atteintes volontaires ou non à l'intégrité corporelle d'une personne, quelles que soient les circonstances (y compris la circulation routière). Elles comprennent également les attentats aux mœurs ainsi que les atteintes à la vie privée.

Atteintes aux biens

Ce sont les vols et recels, destructions, dégradations et détournements de biens par attentat.

Atteintes à la sûreté publique

Ce sont le faux monnayage, la contrefaçon ou falsification d'effets ou de titres émis par le trésor public, infractions à la police des étrangers, les infractions militaires, etc.

Atteintes à la santé

Elles comprennent les infractions sur les stupéfiants, les infractions à la réglementation des débits de boisson, l'exercice illégal d'une profession médicale, les infractions à la législation sur les substances vénéneuses, etc.

● Les peines privatives de liberté

La réclusion criminelle est une peine afflictive et infamante, perpétuelle ou à temps (art. 131-1 du Nouveau Code pénal). Elle entraîne les peines accessoires de la dégradation civique et l'interdiction légale. Sa durée est comprise entre 10 et 30 ans.

L'emprisonnement correctionnel, dont la durée ne peut pas dépasser dix ans (art. 131-4 du Nouveau Code pénal), s'accompagne le cas échéant de peines complémentaires, tantôt facultatives, tantôt obligatoires (interdiction de séjour, de certains droits civils, civiques et de famille, interdiction d'exercer une profession).

Le tribunal qui prononce une condamnation à l'emprisonnement peut ordonner qu'il sera sursis à l'exécution de cette peine. Le sursis peut être simple, ou assorti du placement du condamné sous le régime de mise à l'épreuve. Le sursis implique la suspension totale ou partielle de l'exécution de la peine. Le sursis est révocable en cas de nouvelle condamnation à une peine criminelle ou correctionnelle sans sursis, pour crime ou délit de droit commun. La condamnation disparaît si la révocation n'a pas lieu dans un délai de cinq ans. Le sursis probatoire est la combinaison du sursis à l'emprisonnement et de la mise à l'épreuve. Celle-ci soumet le condamné, sous le contrôle du juge de l'application des peines, à des mesures de surveillance, d'assistance et à des obligations particulières.

Les peines privatives ou restrictives de droit (peines de substitution) art. 131-6 du NCP : la loi n° 75-624 du 11 juillet 1975 permet aux tribunaux de prononcer à titre principal, pour les délits, des mesures se substituant à de courtes peines d'emprisonnement. Ce sont essentiellement des annulations ou suspensions de permis de conduire, des confiscations et des interdictions professionnelles.

L'amende : c'est une peine qui consiste dans l'obligation imposée au condamné de payer une somme d'argent. Elle est applicable en matière criminelle, en peine complémentaire (assez rare), en matière correctionnelle, tantôt comme peine principale, tantôt comme peine complémentaire en même temps que l'emprisonnement. En matière de contraventions, c'est la peine principale la plus fréquente; son montant varie selon la classe de la contravention. En toutes matières, l'amende peut être assortie du sursis.

Le travail d'intérêt général : lorsqu'un délit est puni d'emprisonnement, le tribunal peut prescrire, à titre de peine principale, un travail d'intérêt général. Le condamné accomplit, au profit d'une collectivité publique, d'un établissement public ou d'une association, un travail non rémunéré, et d'une durée comprise entre 40 et 240 heures.

La dispense de peine : le prévenu peut être dispensé de peine en matière de délit ou de contravention s'il apparaît que son reclassement est acquis, et le dommage réparé. Si les conditions prévues sont seulement en voie de réalisation, il peut y avoir ajournement du prononcé de la peine, de façon à permettre l'application, le cas échéant, de la dispense de peine.

La mesure éducative (ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante) : les juridictions pour mineurs prononcent suivant les cas les mesures de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation qui semblent appropriées. Les mesures éducatives suscep-

tibles d'être ordonnées sont variées et adaptées à chaque cas particulier. Les plus fréquentes sont : l'admonestation; la remise aux parents, tuteur, gardien ou à une personne digne de confiance; le placement dans un établissement public ou privé habilité, médical ou d'éducation ou de formation professionnelle ou dans un internat pour mineurs délinquants; la remise à l'aide sociale à l'enfance.

L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

● Le milieu fermé

La population carcérale comprend l'ensemble des individus, prévenus et condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires.

● La contrainte par corps

Elle s'applique dans le cas d'un condamné de moins de 65 ans, solvable et qui ne s'acquitte pas de ses obligations pécuniaires envers le trésor public.

● Le milieu ouvert

Le comité de probation et d'assistance aux libérés (CPAL)

C'est un service de l'administration pénitentiaire placé auprès de chaque tribunal de grande instance, sous l'autorité du juge de l'application des peines.

La mise à l'épreuve

Modalité du sursis, elle s'applique aux condamnations à l'emprisonnement prononcées pour crime ou délit de droit commun. Les principales obligations sont l'exercice d'une activité professionnelle, l'établissement de résidence en un lieu déterminé, la soumission à des mesures de contrôle, de traitement ou de soins, la réparation des dommages causés par l'infraction ainsi que la contribution aux charges familiales et l'acquittement des pensions alimentaires. Le tribunal fixe le délai d'épreuve qui ne peut être inférieur à 18 mois, ni supérieur à 3 ans.

La libération conditionnelle

Les condamnés présentant des gages sérieux de réadaptation sociale peuvent en bénéficier, sur décision du juge d'application des peines lorsque la peine en cours d'exécution n'excède pas 3 ans, et sur décision du ministre de la Justice au delà.

3. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de la Justice.
- Ministère de l'Intérieur.

Publications :

Les chiffres clés de la Justice, octobre 1999, ministère de la Justice.

Annuaire statistique de la Justice, La Documentation française (annuel).

Rapport annuel de l'Administration pénitentiaire, La Documentation française.

Info-Stat Justice, ministère de la Justice (mensuel).

Études et Statistiques, Justice, ministère de la Justice (trimestriel).

Rapport annuel de la Cour de cassation, La Documentation française.

Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France par les services de police et de gendarmerie, La Documentation française (annuel).



TABLEAU P.01-1

Infractions constatées (1) par les services de Police et de Gendarmerie

Source : Ministère de l'Intérieur (direction centrale de la Police judiciaire)

Unité : nombre

	1994	1995	1996	1997	1998
Vols (y compris recels)	2 573 074	2 400 644	2 331 000	2 244 301	2 291 404
Vols à main armée	10 243	9 147	9 428	8 295	8 100
Autres vols avec violences	63 067	65 430	70 031	72 203	76 191
Cambriolages	468 903	433 320	436 414	407 385	395 913
Vols avec entrée par ruse	15 998	17 004	16 012	13 809	13 299
Vols d'automobiles	369 551	351 509	345 625	322 783	319 447
Vols de véhicules motorisés à deux roues	114 628	102 016	98 142	94 577	96 483
Vols à la roulotte	713 251	554 626	510 952	489 152	507 007
Vols d'accessoires sur véhicules immatriculés	108 186	190 614	194 003	182 949	180 355
Autres vols simples	671 382	640 259	616 069	617 767	655 752
Recels	37 865	36 719	34 324	35 381	38 857
Infractions économiques et financières	440 179	357 104	310 910	295 511	287 415
Escroqueries, faux et contrefaçons	355 295	294 497	262 724	253 038	246 991
dont : Escroqueries et abus de confiance	118 509	90 068	84 014	84 233	82 252
Falsification, usage de chèques volés	153 077	140 532	136 221	126 815	119 470
Falsification, usage de cartes de crédit	34 886	28 295	27 477	27 860	30 459
Faux et contrefaçons (2)	43 395	29 034	11 738	11 529	13 524
Fausse monnaie	5 428	6 568	3 274	2 601	1 286
Délinquance économique et financière	66 784	43 887	26 806	24 758	23 611
dont : Banqueroutes, abus de confiance	6 238	3 941	2 984	2 587	2 450
Fraudes fiscales	2 042	1 069	723	660	613
Travail clandestin (3)	///	14 624	10 503	10 545	10 202
Emploi d'étranger sans titre de travail (3)	///	1 363	944	771	576
Marchandage, prêt de main-d'œuvre (3)	///	1 099	374	314	235
Autres délits économiques	50 181	15 307	6 206	4 791	4 415
Infractions à la législation sur les chèques (4) [sauf falsifications, usages de chèques volés]	18 100	18 720	21 380	17 715	16 813
Crimes et délits contre les personnes	175 374	191 180	198 155	214 975	220 948
Homicides	2 696	2 563	2 385	2 085	2 150
dont : Tentatives	1 290	1 227	1 214	1 122	1 189
Homicides de mineurs de moins de 15 ans	///	80	85	68	106
Coups et blessures volontaires	63 435	71 095	75 425	81 910	86 796
dont : Coups et blessures volontaires suivis de mort	296	419	370	274	175
Autres atteintes contre les personnes	46 053	51 708	52 765	57 815	60 351
dont : Menaces et chantages	26 005	30 168	32 772	36 769	39 930
Atteintes à la dignité et à la personnalité	10 862	13 011	11 681	12 961	12 503
Atteintes aux mœurs	29 279	29 123	29 628	35 090	33 014
dont : Proxénétisme	627	533	474	503	481
Viols	6 526	7 350	7 191	8 213	7 828
dont : Sur mineur(e)s (3)	///	4 526	4 369	5 065	4 478
Agressions sexuelles	12 661	11 503	12 056	13 923	12 809
dont : Sur mineur(e)s (3)	///	6 197	7 076	9 412	9 364
Infractions contre la famille et l'enfant	33 911	36 691	37 952	38 075	38 637

N.B. Voir notes en fin de tableau.

titiles d'être ordonnées sont vérifiées et adaptées à chaque cas particulier. Les plus fréquentes sont : l'admonestation; la remise aux parents, tuteur, gardien ou à une personne digne de confiance; le placement dans un établissement public ou privé habilité, médical ou d'éducation ou de formation professionnelle ou dans un internat pour mineurs délinquants; la remise à l'aide sociale à l'enfance.

L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

« Le milieu fermé

La population carcérale comprend l'ensemble des individus, prévenus et condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires.

« La contrainte par corps

Elle s'applique dans le cas d'un condamné de moins de 62 ans, solvable et qui ne s'acquitte pas de ses obligations pécuniaires envers le trésor public.

« Le milieu ouvert

Le comité de probation et d'assistance aux libérés (CPAL)

C'est un service de l'administration pénitentiaire placé auprès de chaque tribunal de grande instance, sous l'autorité du juge de l'application des peines.

Le milieu ouvert

TABLEAU P.01-1 (suite et fin)

Infractions constatées (1) par les services de Police et de Gendarmerie

Source : Ministère de l'Intérieur (direction centrale de la Police judiciaire)

	1994	1995	1996	1997	1998
Autres infractions (dont stupéfiants)	730 381	716 392	719 552	738 655	765 758
Infractions à la législation sur les stupéfiants	70 735	79 052	79 617	86 961	92 858
dont : Trafic, revente sans usage	8 714	5 661	5 158	8 300	11 908
Usage, revente	13 837	12 098	12 424	12 115	13 744
Consommation	45 178	54 850	57 981	63 003	64 404
Délits à la police des étrangers	55 549	53 429	47 029	47 021	41 814
Destruction, dégradations contre les biens publics et privés	435 107	440 591	468 515	476 133	500 911
dont : Attentats par explosifs contre les biens publics et privés	605	613	618	520	346
Incendies volontaires contre les biens publics et privés	15 600	18 388	20 521	21 433	25 587
Dégradations de véhicules privés	273 858	268 252	277 979	274 496	284 890
Autres destructions	145 044	153 338	169 397	179 684	190 088
Délits divers	168 990	143 320	124 391	128 540	130 175
dont : Faux documents d'identité ou administratifs	14 214	13 325	9 520	9 237	8 535
Outrages, violences à dépositaires de l'autorité	29 321	29 778	29 100	31 506	32 938
Port ou détention d'armes prohibées	18 933	18 623	18 174	18 963	20 622
Hygiène et santé	10 027	5 917	2 703	2 839	2 790
Pêche, chasse, environnement	7 937	7 699	5 560	5 521	4 955
dont : Atteintes à l'environnement (3)	///	4 076	3 345	3 552	3 255
Destructions, cruautés envers les animaux	2 603	2 589	2 533	2 611	2 348
Autres délits divers non spécifiés (5)	77 404	63 203	54 939	55 853	56 033
Total des crimes et délits (sauf circulation routière) :	3 919 008	3 665 320	3 559 617	3 493 442	3 565 525
Nombre de français mis en cause	624 076	640 435	662 531	655 309	644 159
Nombre d'étrangers mis en cause	151 625	152 958	142 124	142 053	144 833
Nombre d'hommes majeurs	566 647	566 508	562 454	548 118	523 875
Nombre d'hommes mineurs	98 934	113 987	129 573	138 263	152 685
Nombre de femmes majeures	99 716	100 652	98 377	94 807	93 330
Nombre de femmes mineures	10 404	12 246	14 251	16 174	19 102

- (1) La qualification définitive de l'infraction est énoncée par le jugement. Les statistiques de la police judiciaire sont établies à partir des crimes ou délits, commis ou tentés, que les faits bruts sont présumés constituer et ne peuvent donc que différer des statistiques des juridictions pénales.
- (2) Cette rubrique regroupe les contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales, les contrefaçons littéraires et artistiques, les faux en écriture publique et authentique ainsi que les autres faux.
- (3) Ces rubriques ne sont disponibles que depuis le 1^{er} janvier 1995, date à laquelle elles ont pu être isolées au sein de la nomenclature statistique.
- (4) Les émissions de chèques sans provisions ont été dépénalisées par la loi du 30 décembre 1991.
- (5) Ce poste recouvre des délits qui ne sont pas isolés dans la nomenclature statistique et qu'il est impossible de reclasser sauf à les estimer.

TABLEAU P.01-4

Affaires civiles nouvelles (1) selon leur nature d'affaire
Procédures au fond - Juridictions de première instance

France entière

Source : Ministère de la Justice, l'Annuaire statistique de la Justice

Unité : Nombre

TABLEAU P.01-3

L'activité des juridictions civiles, procédures au fond et relatives

France entière

Source : Ministère de la Justice, l'Annuaire statistique de la Justice

Unité : Nombre

La date de l'affaire

Affaires nouvelles

Affaires existantes

Total : l'affaire

L'activité des juridictions civiles, procédures au fond et relatives

La date de l'affaire

Affaires nouvelles

Affaires existantes

Total : l'affaire

L'activité des juridictions civiles, procédures au fond et relatives

La date de l'affaire

Affaires nouvelles

Affaires existantes

Total : l'affaire

TABLEAU P.01-2

Les moyens de la justice

Source : Ministère de la Justice

Unité : Nombre

Effectifs budgétaires	1990	1994	1995	1996	1997
Administration centrale et services extérieurs					
Ensemble (1)	2 516 ■	1 814	1 800	1 806	1 763
dont : magistrats	159	164	169	171	170
Services judiciaires					
Ensemble	24 045	24 590	24 668	25 194	25 290
Magistrats	5 850	5 974	6 029	6 087	6 117
Fonctionnaires	18 195	18 616	18 639	19 107	19 173
dont : greffiers en chef et greffiers	6 213	7 499	7 762	7 879	7 810
Administration pénitentiaire					
Ensemble (1)	20 633 ■	23 476	23 899	24 619	24 786
dont : personnel de surveillance	16 944	18 795	19 146	19 622	19 727
Protection judiciaire de la jeunesse					
Ensemble	5 545	5 889	5 978	6 085	6 145
dont : personnel éducatif	3 046	3 213	3 265	3 326	3 349
Conseil d'État, cours administratives d'appel et tribunaux administratifs					
Ensemble (2)	1 016	1 884	1 961	2 016	2 062
dont : magistrats (2)	729	800	822	842	858
Commission nationale de l'informatique et des libertés					
Ensemble	37	54	55	55	56
Ensemble des effectifs budgétaires (2)	53 792	57 707	58 361	59 775	60 102
dont : magistrats (2)	6 738	6 938	7 020	7 100	7 145

(1) Les emplois d'assistants sociaux et d'infirmiers, gérés jusqu'en 1992 par l'Administration centrale, ont été transférés depuis 1993 dans les directions d'affectation (essentiellement Administration pénitentiaire).

(2) Les emplois (magistrats et fonctionnaires) des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs transférés en 1990 du budget du ministère de l'Intérieur au ministère de la Justice sont comptabilisés dans ces rubriques.

TABLEAU P.01-3

L'activité des juridictions civiles, procédures au fond et référés

France entière

Source : Ministère de la Justice (Rapport annuel de la Cour de cassation et Répertoire général civil) Unité : Nombre

	1990	1994	1995	1996	1997
La Cour de cassation					
Affaires nouvelles	19 395	19 115	19 969	20 275	19 987
Affaires terminées	18 613	18 456	21 499	20 420	20 594
dont : Cassation	3 602	3 777	5 300	4 182	4 069
Rejet de la demande	7 301	7 691	8 475	8 085	7 943
Ordonnance ou arrêt de désistement	3 441	2 914	3 373	3 410	3 648
Les cours d'appel					
Nombre de cours d'appel	33	33	33	33	33
Affaires nouvelles	167 803	218 880	220 066	219 271	214 197
Affaires terminées	169 010	187 246	198 754	203 740	202 724
Décisions statuant sur le fond de la demande	115 533	126 920	135 023	133 536	132 524
Confirmation totale ou partielle de la décision attaquée	88 536	96 197	102 720	100 819	100 120
Infirimation de la décision attaquée	26 997	30 723	32 303	32 717	32 404
Autres décisions (radiation, désistement, jonction,...)	53 477	60 326	63 731	70 204	70 200
Les tribunaux de grande instance (1)					
Nombre de tribunaux de grande instance	181	181	181	181	181
Affaires nouvelles	488 680	658 042	660 189	676 282	644 939
dont : Droit de la famille	271 958	368 816	374 866	391 307	390 766
Affaires terminées	463 075	610 234	645 319	659 153	642 319
dont : Divorces et séparations de corps prononcés	110 042	121 622	125 991	124 729	123 446
Référés	95 886	120 999	126 501	126 772	122 456
Les tribunaux d'instance (1)					
Nombre de tribunaux d'instance	473	473	473	473	473
Affaires nouvelles	532 790	513 490	483 909	479 760	469 274
dont : droit des contrats	283 126	291 224	273 305	272 239	262 166
Affaires terminées	501 578	505 690	491 021	456 566	449 568
Référés	87 910	89 032	83 962	82 894	81 636
Les tribunaux paritaires des baux ruraux					
Nombre de tribunaux paritaires des baux ruraux	413	413	413	413	413
Affaires nouvelles	4 859	3 663	3 614	3 833	3 689
Affaires terminées	4 576	3 720	3 807	3 580	3 691
Référés	325	216	209	193	231
Les conseils de prud'hommes					
Nombre de conseils de prud'hommes	281	270	270	270	270
Affaires nouvelles	152 955	167 809	157 542	167 894	171 799
Affaires terminées	145 935	168 250	166 593	160 536	167 820
Référés	40 822	51 856	51 384	51 411	50 495
Les tribunaux de commerce					
Nombre de tribunaux de commerce	229	229	229	229	227
Affaires nouvelles	275 651	...	...	...	...
dont : droit des affaires	88 907	...	...	...	...
droit des contrats	113 609	...	...	...	...
Affaires terminées	233 314	254 858	282 070	269 350	248 988
Référés	49 831	55 066	54 158	51 033	45 474

(1) Dans les séries affaires nouvelles et affaires terminées, la comparabilité des années 1994 à 1997 avec l'année 1990 est perturbée par l'instauration du juge de l'exécution et du juge aux affaires familiales.

TABLEAU P.01-4

Affaires civiles nouvelles (1) selon leur nature d'affaire. Procédures au fond - Juridictions de première instance

France entière

Source : Ministère de la Justice (Répertoire général civil)

Unités : Nombre et %

Nature d'affaire	1990	1994	1995	1996	1997
Total des affaires nouvelles (CA,TGI, TI, TPBR, TC, CPH) (2)	1 622 719	1 816 764	1 807 390	1 816 390	1 752 886
Droit des personnes	5,4	6,0	6,3	7,1	7,8
Droit de la famille	21,4	22,6	22,9	23,8	24,6
Droit des affaires	11,6	12,8	13,2	12,8	11,6
Droit des contrats	34,3	30,4	29,7	29,1	27,8
Droit de la responsabilité	3,1	2,7	2,7	2,8	2,8
Droit des biens	2,5	2,6	2,5	2,6	2,7
Droit social	15,0	15,1	14,7	15,1	16,1
Autre et non déterminé	6,7	7,8	8,0	6,7	6,6
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Depuis 1993, affaires terminées pour les tribunaux de commerce.

(2) CA : cour d'appel, TGI : tribunaux de grande instance, TI : tribunaux d'instance, TPBR : tribunaux paritaires des baux ruraux, TC : tribunaux de commerce, CPH : conseils de prud'hommes.

TABLEAU P.01-5

Activité des Parquets et des Officiers du Ministère public (Justice pénale)

France entière

Source : Ministère de la Justice (Cadres du parquet)

Unité : Nombre

	1990	1994	1995	1996	1997
LES PARQUETS					
Nombre de parquets	181	181	181	181	181
Plaintes, dénonciations, procès-verbaux reçus dans l'année	5 244 233	5 399 740	5 191 255	5 185 495	4 936 899
dont : Auteur inconnu	2 200 801	3 187 648	3 016 633	3 188 915	3 088 271
Crimes	12 851	15 128	14 432	15 644	16 962
Délits	4 837 801	5 056 817	4 832 977	4 763 622	4 548 624
Contraventions de 5 ^{ème} classe	393 581	327 795	343 846	406 229	371 313
Plaintes, dénonciations, procès-verbaux classés sans suite	3 748 145	4 195 238	4 079 096	4 024 544	3 902 747
Affaires poursuivies	703 831	612 674	553 731	590 235	602 933
Transmission au juge d'instruction	53 652	49 515	44 554	43 671	43 562
Transmission au juge des enfants	44 749	39 535	39 207	45 276	44 913
Poursuite devant le tribunal correctionnel	447 461	392 838	373 660	372 120	378 411
Poursuite devant le tribunal de police	157 969	130 786	96 310	129 168	136 047
LES OFFICIERS DU MINISTÈRE PUBLIC					
Nombre d'officiers du ministère public	473	473	473	473	473
Plaintes, dénonciations, procès-verbaux reçus dans l'année	13 280 927	14 812 378	14 592 269	12 755 874	13 981 317
Procédure d'amende forfaitaire majorée	11 405 623	13 224 720	13 335 232	11 842 126	13 157 137
Autre procédure	1 875 304	1 587 658	1 257 037	913 748	824 180
Plaintes, dénonciations, procès-verbaux classés sans suite	1 556 044	808 594	2 407 811	1 203 973	1 561 594
Affaires poursuivies	11 121 637	13 312 499	11 111 877	10 541 840	11 365 286
Amende forfaitaire majorée prononcée	9 452 733	12 230 299	10 306 201	9 874 394	10 738 836
Poursuite devant le tribunal de police	1 668 904	1 082 200	805 676	667 446	626 450

TABLEAU P.01-6

Les juges d'instruction (Justice pénale)

France entière

Source : Ministère de la Justice (Répertoire de l'instruction)

Unité : Nombre

	1990	1994	1995	1996	1997
Nombre de juges d'instruction (postes budgétaires)	561	563	569 r	568 r	565
Ensemble des affaires terminées	50 277	46 626	46 111	44 879	43 675
dont : l'infraction principale est un crime	4 902	6 026	5 551	5 764	6 798
affaires terminées sans mis en examen	9 751	9 655	10 645	9 195	9 323
Nombre de mis en examen dans les affaires terminées	73 649	68 353	73 684 r	71 143 r	68 593 e
Décision de clôture					
dont : ordonnance de non-lieu	8 186	8 458	8 990 r	9 220 r	9 736 e
transmission à la chambre d'accusation pour majeurs	2 391	2 638	3 301 r	3 245 r	3 431 e
transmission à la chambre d'accusation pour mineurs	156	97	156 r	160 r	148 e
transmission au tribunal correctionnel	50 634	47 293	50 633 r	48 298 r	46 717 e
dessaisissement, jonction	4 940	3 733	4 131 r	3 276 r	2 988
Mesures de contrôle judiciaire prises dans les affaires terminées durant l'année	19 435	21 165	20 791 r	21 337 r	21 862 e
Mesures de détention provisoire prises dans les affaires terminées durant l'année	29 317	28 746	27 632 r	26 303 r	25 834 e
Durée moyenne de l'instruction des affaires terminées en mois	11,6	14,6	15,2	15,9	16,3
dont : crime (1)	14,1	16,1	16,4	16,5	16,9

(1) Qualification de l'infraction principale.

TABLEAU P.01-7

Les tribunaux correctionnels et les tribunaux de police (Justice pénale)

France entière

Sources : Ministère de la Justice (Cadres du Parquet et Casier judiciaire national)

	1990	1994	1995	1996	1997
Les cours d'assises					
Nombre de cours d'assises (r) (1)	99	99	99	99	99
Acquittements	142	134	136	132	138
Cours d'assises pour majeurs	140	123	130	122	130
Cours d'assises pour mineurs	2	11	6	10	8
Condamnations	2 722	2 718	2 777	2 869 r	3 023
Cours d'assises pour majeurs	2 567	2 528	2 619	2 634	2 797
Cours d'assises pour mineurs	155	190	158	185	226
Les tribunaux correctionnels					
Nombre de tribunaux correctionnels (r) (1)	181	181	181	181	181
Mesures de sûreté prononcées :					
Contrôles judiciaires prononcés	6 869	4 392	4 811	3 829	4 187
Mandats de dépôt prononcés	24 207	31 753	27 902	21 826	18 799
Décisions prononcées :					
Relaxes	20 378	18 177	17 854	18 377	21 279
Condammations	410 134	369 576	313 034	368 307 r	382 606
Les tribunaux de police					
Nombre de tribunaux de police (r) (1)	454	454	454	454	454
Affaires traitées	1 588 882	1 235 833	902 097	798 706	757 735
Contraventions de 1 ^{ère} à 4 ^{ème} classe	1 435 720	1 099 310	802 085	678 983	613 678
Contraventions de 5 ^{ème} classe	153 162	136 523	100 012	119 723	144 057
Mode de jugement :					
Jugements	464 237	362 850	309 316	280 344	293 010
Ordonnances pénales	1 124 645	872 983	592 781	518 362	464 725
Contraventions de 1^{ère} à 4^{ème} classe (décisions prononcées) :					
Relaxes	21 279	40 184	17 752	11 497	12 337
Condammations	951 839	1 033 407	754 092	435 353	339 686
Contraventions de 5^{ème} classe (décisions prononcées) :					
Relaxes	4 670	4 114	5 278	3 918	4 600
Condammations	97 255	68 836	26 510	80 505 r	93 964

(1) Non compris les tribunaux des territoires d'outre-mer et collectivités territoriales.

TABLEAU P.01-8

Les condamnations portées au Casier judiciaire national (Justice pénale)

France entière

Source : Ministère de la Justice (Casier judiciaire national)

Unité : Nombre

	1990	1994	(1) 1995	r 1996	p 1997
Condamnations pour crime	2 607	2 609	2 703	2 809	2 981
Condamnations pour délit	469 137	410 077	342 945	413 812	435 173
Condamnations pour contraventions de 5 ^{ème} classe	105 426	74 293	28 495	84 600	99 199
Total des condamnations	577 170	486 979	374 143	501 221	537 353
Nature de l'infraction					
Atteintes à la personne	99 544	86 173	66 649	90 102	99 362
Atteintes aux biens	169 997	140 912	95 456	145 415	153 462
Infractions à la circulation routière et aux transports	163 950	157 215	137 841	167 042	181 433
Infractions à la législation économique et financière	61 083	25 541	16 606	23 429	26 892
Atteintes à l'ordre administratif et judiciaire	16 894	14 841	14 093	16 620	17 070
Atteintes à la sûreté publique	27 655	26 489	16 144	21 845	20 612
Atteintes à la santé	20 945	21 131	20 981	24 315	24 562
Atteintes à l'ordre public général	6 215	5 075	5 359	7 701	8 561
Atteintes à l'environnement	10 501	9 600	1 007	4 739	5 368
Autres infractions	386	2	7	13	31
Nature de la peine					
Peines privatives de liberté	316 567	282 937	240 199	283 720	288 299
Réclusion criminelle	1 852	1 203	1 185	1 227	1 255
Emprisonnement ferme ou assorti du sursis partiel	105 044	106 134	92 198	100 305	97 149
Emprisonnement assorti du sursis total	209 671	175 600	146 816	182 188	189 895
Amende	190 268	137 245	80 030	144 361	162 289
Peine de substitution	37 250	49 383	45 921	52 934	59 903
dont : travail d'intérêt général	5 705	10 638	11 364	11 580	12 503
Mesure éducative	22 527	10 168	4 765	13 340	17 561
Dispense de peine	10 556	7 246	3 228	6 866	9 301
Caractéristiques des condamnés					
Sexe :					
Hommes	505 737	438 410	341 401	452 539	484 584
Femmes	71 433	48 569	32 742	48 682	52 769
Âge :					
Moins de 16 ans	15 678	10 797	3 783	10 280	14 386
De 16 ans à moins de 18 ans	22 829	7 568	6 197	13 726	17 467
De 18 ans à moins de 20 ans	55 243	42 416	22 535	35 112	37 983
De 20 ans à moins de 25 ans	126 934	107 174	81 088	107 766	109 385
De 25 ans à moins de 30 ans	98 577	84 241	66 781	84 965	86 652
De 30 ans à moins de 40 ans	138 140	119 623	97 122	124 191	130 365
De 40 ans à moins de 60 ans	106 924	102 440	85 849	111 694	125 689
60 ans et plus	12 845	12 720	10 788	13 487	15 426
Nationalité :					
Français	458 241	383 126	304 805	400 142	433 336
Étrangers	80 168	74 420	55 965	73 652	74 285
Non déclarée	38 761	29 433	13 373	27 427	29 732

(1) L' amnistie présidentielle de 1995 (loi n° 95-884 du 3 août 1995) a entraîné une baisse importante des condamnations prononcées en 1995.

TABLEAU P.01-10

L'administration pénitentiaire

Le milieu fermé : la population carcérale

Source : Ministère de la Justice (Rapport annuel de l'Administration pénitentiaire)

Unité : Nombre	1997	1998	1999	2000	2001
Ensemble de la population inscrite au 31 décembre (métropole + DOM)	46 420	46 808	47 002	47 208	47 414
Contingents pénalis des personnes inscrites (métropole + DOM)	24 840	25 238	25 432	25 626	25 820
Prévénus	24 840	25 238	25 432	25 626	25 820
Condamnés	21 400	21 798	21 992	22 186	22 380
Sexe (1) :					
Hommes	41 944	42 342	42 536	42 730	42 924
Femmes	4 476	4 466	4 466	4 478	4 490
Âge (1) :					
Moins de 10 ans	21	21	21	21	21
De 10 ans à moins de 15 ans	400	400	400	400	400
De 15 ans à moins de 20 ans	4 476	4 476	4 476	4 476	4 476
De 20 ans à moins de 25 ans	8 952	8 952	8 952	8 952	8 952
De 25 ans à moins de 30 ans	10 306	10 306	10 306	10 306	10 306
De 30 ans à moins de 35 ans	17 902	17 902	17 902	17 902	17 902
De 35 ans à moins de 40 ans	2 463	2 463	2 463	2 463	2 463
De 40 ans à moins de 45 ans	1 344	1 344	1 344	1 344	1 344
De 45 ans à moins de 50 ans	432	432	432	432	432
De 50 ans à moins de 55 ans					
De 55 ans à moins de 60 ans					
De 60 ans et plus					
Nationalité (1) :					
Français	30 637	30 637	30 637	30 637	30 637
Etrangers	15 763	15 763	15 763	15 763	15 763
Non déclarés	38	38	38	38	38

Répartition des condamnés selon la nature de l'infraction (1) :

Attaques à la personne

Infractions volontaires

Coupes et blessures volontaires, coups à enfants

Homicides et blessures involontaires

Vols, abus de confiance, escroqueries

Prostitution

Attaques aux biens

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

Attaques à la propriété

TABLEAU P.01-9

Protection judiciaire de la jeunesse. Prise en charge éducative

France entière

Source : Ministère de la Justice (Cadres de la protection judiciaire de la jeunesse)

Unité : Nombre

	1990	1994	1995	r 1996	1997
Total des jeunes suivis au 31 décembre sur décisions des juridictions de la jeunesse	122 843	131 086	135 775	140 320	143 677
Mode de prise en charge :					
Secteur public	34 338	30 430	32 325	34 533	35 968
Secteur associatif habilité	88 505	100 656	103 450	105 787	107 709
Régime juridique de prise en charge					
Mineurs en danger	107 458	111 908	114 900	115 675	116 400
Jeunes majeurs	4 232	5 002	5 050	4 975	5 158
Mineurs délinquants	11 153	14 176	15 825	19 670	22 119
Caractéristiques des jeunes pris en charge					
Sexe :					
Garçons	70 205	76 530	79 618	83 791	86 902
Filles	52 638	54 556	56 157	56 529	56 775
Âge :					
Moins de 10 ans	46 077	46 098	46 216	46 294	46 415
De 10 ans à moins de 13 ans	18 426	20 977	21 079	21 645	22 445
De 13 ans à moins de 16 ans	25 476	29 086	31 806	34 407	34 761
De 16 ans à moins de 18 ans	26 368	25 698	27 651	30 624	32 125
De 18 ans à moins de 21 ans	6 496	9 227	9 023	7 350	7 931

TABLEAU P.01-10

L'administration pénitentiaire

Le milieu fermé : la population carcérale

Source : Ministère de la Justice (Rapport annuel de l'Administration pénitentiaire)

Unité : Nombre

	1990	1994	1995	1996	1997
France entière					
Ensemble de la population incarcérée au 31 décembre (métropole + DOM)	45 420	53 935	55 062	54 269	53 845
Catégorie pénale des personnes incarcérées (métropole + DOM)					
Prévenus	20 580	23 076	21 917	22 521	21 591
Condamnés	24 840	30 859	33 145	31 748	32 254
Sexe (1) :					
Hommes	41 944	49 489	50 525	49 496	48 703
Femmes	1 969	2 134	2 133	2 144	2 041
Âge (1) :					
Moins de 16 ans	24	34	33	72	72
De 16 ans à moins de 18 ans	500	499	481	504	550
De 18 ans à moins de 21 ans	4 433	4 412	4 062	4 202	3 892
De 21 ans à moins de 25 ans	8 912	9 715	9 373	8 628	7 979
De 25 ans à moins de 30 ans	10 396	11 702	11 770	10 965	10 130
De 30 ans à moins de 40 ans	11 992	14 481	15 342	14 928	14 660
De 40 ans à moins de 50 ans	5 483	7 618	7 967	8 171	8 631
De 50 ans à moins de 60 ans	1 744	2 383	2 762	3 112	3 480
60 ans et plus	429	779	868	1 058	1 350
Nationalité (1) :					
Français	30 887	36 644	37 358	36 871	37 563
Étrangers	12 937	14 933	15 253	14 706	13 136
Non déclarée	89	46	47	63	45
Répartition des condamnés selon la nature de l'infraction (1) :					
Atteintes à la personne	7 355	9 465	10 457	10 610	11 363
Homicides volontaires	2 808	2 925	3 038	3 044	3 058
Coups et blessures volontaires, coups à enfants	1 278	1 897	2 028	1 969	2 189
Homicides et blessures involontaires	374	637	774	539	467
Viols, attentats à la pudeur	2 413	3 786	4 418	4 823	5 523
Proxénétisme	482	220	199	235	126
Atteintes aux biens	9 119	10 296	10 890	10 010	9 918
Vols qualifiés	2 299	2 778	2 916	3 203	3 646
Autres vols	5 292	5 936	6 340	5 444	4 820
Escroqueries, abus de confiance, recel, faux et usage de faux	1 528	1 582	1 634	1 363	1 452
Atteintes à la santé publique					
Infractions à la législation sur les stupéfiants	4 211	6 118	6 550	6 150	5 654
Autres infractions	3 319	3 585	3 862	3 504	3 508
Peine prononcée					
Réclusion criminelle	6 248	7 154	6 953	6 569	6 696
5 ans à moins de 10 ans	2 760	2 602	1 770	1 293	1 043
10 ans à moins de 10 ans	3 062	3 885	4 290	4 371	4 667
20 ans à 30 ans	///	171	383	393	451
Perpétuité	426	496	510	512	535
Emprisonnement	17 549	22 012	24 556	23 464	23 479
Moins de 3 mois	1 144				3 516
3 mois à moins de 6 mois	2 500	3 876	4 528	3 589	4 097
6 mois à moins d'1 an	3 178	4 097	4 949	4 300	6 733
1 an à moins de 3 ans	5 794	7 127	7 247	7 102	3 888
3 ans à moins de 5 ans	2 925	3 838	3 987	3 912	5 245
5 ans et plus	2 008	3 074	3 845	4 561	
Contrainte par corps	207	298	250	241	268

(1) Métropole uniquement.

1. METHODOLOGIE

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

Chapitre P.02

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

L'exécution des lois de finances et la gestion de
le trésorerie de l'Etat

TABLEAU P.01-11

L'Administration pénitentiaire

Le milieu ouvert

Source : Ministère de la Justice (Rapport annuel de l'Administration pénitentiaire)

Unité : Nombre

	1990	1994	1995	1996	1997
La population prise en charge par les CPAL (1)					
Population au 31 décembre	105 814	102 254	105 222	117 061	122 959
Les mesures prises en charge par les CPAL					
Nombre de mesures en cours au 31 décembre	115 672	116 980	118 106	130 345	138 554
dont : sursis avec mise à l'épreuve	82 182	87 776	86 594	96 523	104 482
libérations conditionnelles accordées par le Garde des Sceaux	1 119	652	654	557	553
libérations conditionnelles accordées par le juge de l'application des peines	4 499	4 401	4 435	4 799	4 222
travail d'intérêt général	7 707	18 928	20 903	22 812	23 763
contrôle judiciaire	1 510	2 650	2 807	2 499	2 562
article L51 du code du service national	1 495	1 397	1 203	1 187	874

(1) CPAL = Comités de probation et d'assistance aux libérés.

TABLEAU P.01-10

L'administration pénitentiaire

Le milieu fermé : la population carcérale

Source : Ministère de l'Intérieur (Direction nationale de l'administration pénitentiaire)

Ensemble de la population incarcérée au 31 décembre (intégrale - ICM)

Catégorie pénale des personnes incarcérées (intégrale - CPM)

Prisonniers

Condamnés

Sexe (S)

Hommes

Femmes

Âge (A)

Moins de 16 ans

De 16 ans à moins de 18 ans

De 18 ans à moins de 25 ans

De 25 ans à moins de 30 ans

De 30 ans à moins de 40 ans

De 40 ans à moins de 50 ans

De 50 ans à moins de 60 ans

60 ans et plus

Nationalité (N)

Européen

Européen

Nat. étrangère

Répartition des condamnés selon la nature de l'infraction (S)

Attaques à la personne

Attaques volontaires

Coups et blessures volontaires, coups à armes

Homicides et blessures involontaires

Vol, atteintes à la propriété

Prostitution

Attaques aux biens

Vol qualifié

Autres vols

Extorsions, abus de confiance, faux, faux et usage de faux

Attaques à la santé publique

Infractions à la législation sur les stupéfiants

Autres infractions

Population

Population

Population

Population

Population

Population

Population

Population

Population

Population

Population

Population

Population

Population

Population

Population

Population

Population

Population

Population

Population

Population

Population

Population

Population

Population

Chapitre P.02

Finances publiques

1. Méthodologie.

2. Définitions.

3. Sources de documentation.

4. Tableaux.

Liste des tableaux :

1. L'exécution des lois de finances.
2. Dette de l'État.
3. Les prélèvements obligatoires des administrations publiques et des institutions communautaires rapportés au produit intérieur brut total.
4. Les prélèvements obligatoires dans les pays industrialisés.
5. Les dépenses du budget général.
6. Les recettes fiscales du budget général.
7. Impôts directs par nature d'impôt. Versements effectués ou rôles émis.
8. Revenus des personnes physiques. Impôt sur le revenu.
9. Impôt sur les revenus des personnes physiques. Évolution au plan national.
10. Régions : opérations de fonctionnement.
11. Régions : opérations d'investissement.
12. Départements : opérations de fonctionnement.
13. Départements : opérations d'investissement.
14. Communes : opérations de fonctionnement.
15. Communes : opérations d'investissement.

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de la Direction générale des Impôts, la Direction générale de la Comptabilité publique, la Direction de la Prévision et la Direction du Trésor du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

1. MÉTHODOLOGIE

L'exécution des lois de finances et la gestion de la trésorerie de l'État

Comptabilité de gestion et comptabilité d'exercice

L'exécution des lois de finances est d'abord examinée ici dans l'optique d'une comptabilité de gestion (comptabilité des opérations exécutées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année étudiée, quel que soit l'exercice budgétaire d'inscription de ces opérations); ainsi se trouvent décrites pour chaque année des opérations relatives à l'exercice courant, à l'exercice précédent (période complémentaire) et à l'exercice suivant (dépenses anticipées). Dans le cadre de chaque gestion annuelle, apparaît un solde de l'exécution des lois de finances (signe moins dans le cas d'un excédent des dépenses sur les recettes, signe plus dans le cas contraire) qui est couvert par les diverses opérations de trésorerie (dettes à moyen ou long terme, bons du Trésor, opérations diverses relatives à la dette publique, opérations avec les correspondants du Trésor et divers tiers, encaisses et effets, bons du Trésor en comptes courants, concours de la Banque de France, etc.).

C'est au contraire dans l'optique de la comptabilité d'exercice que sont analysées en détail les dépenses et les recettes effectuées en exécution de chaque budget annuel.

Les tableaux sont tous tirés de la SROT (situation résumée des opérations du Trésor) établie par la direction de la Comptabilité publique et publiée mensuellement au *Journal officiel*.

L'exécution des budgets 1997 des régions, des départements et des communes

Le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables se traduit, dans l'exécution des budgets des collectivités territoriales, par une différenciation entre opérations administratives et opérations comptables et, en conséquence, par la tenue d'une double comptabilité : comptabilité administrative de l'ordonnateur, comptabilité financière du comptable du Trésor.

Ces comptabilités décrivent les opérations réalisées au cours d'un exercice. À la clôture de celui-ci, les opérations sont regroupées dans un compte administratif pour l'ordonnateur, dans un compte de gestion pour le comptable.

À la différence du compte administratif qui se limite à la transcription de la seule exécution budgétaire, le compte de gestion présente une comptabilité en partie double, comprenant des comptes de tiers et financiers, ainsi qu'un bilan de fin d'exercice. Il offre ainsi une vision exhaustive de la situation financière de la collectivité.

Les budgets locaux s'exécutent en gestion, c'est-à-dire que les comptes doivent décrire les opérations réalisées au cours d'une seule année dont toutefois le 31 décembre est prolongé fictivement jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement, de manière à permettre le rattachement à la gestion des opérations déjà engagées.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations concernant l'exploitation (la gestion courante des services).

Y sont inscrits notamment :

1) En produits

— les impôts directs et indirects, les dotations versées par l'État, les ressources d'exploitation et du domaine, les produits financiers;

2) En charges

— les achats de fournitures et de services, les frais de personnel, les allocations et subventions versées, les frais financiers (intérêts de la dette notamment).

Les budgets locaux doivent être votés en équilibre. Les produits de fonctionnement doivent donc être égaux ou supérieurs aux charges de fonctionnement. La section de fonctionnement fait ainsi apparaître un solde qui permet le financement d'une fraction des dépenses d'équipement. Il figure, à ce titre, dans la section d'investissement qui inclut également d'autres recettes telles que les subventions et les emprunts.

La section d'investissement retrace toutes les opérations en capital (les opérations de dépenses ou de recettes qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine).

Y figurent :

1) En recettes

— « l'autofinancement brut » dégagé par la section de fonctionnement;

— des recettes constituées pour l'essentiel par des « subventions » et des « emprunts ».

2) En dépenses

— les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations);

— les dépenses indirectes d'investissement (remboursements de la dette en capital, subventions versées...).

La différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement augmente ou diminue le fonds de roulement selon les résultats de l'année.

Les comptes de fonctionnement et d'investissement retracent, après élimination de toutes les opérations comptables d'ordre, les flux réels de dépenses et de recettes au cours d'une année.

Les comptes des régions proviennent des comptes définitifs des régions de métropole et d'outre-mer tenus par les comptables du Trésor, payeurs régionaux. Les comptes des départements proviennent des comptes de gestion définitifs des départements de métropole et d'outre-mer tenus par les payeurs départementaux, comptables du Trésor. L'instruction comptable applicable aux régions et aux départements est la M 51. Les comptes des communes proviennent des comptes de gestion définitifs des communes de métropole et d'outre-mer tenus par les comptables du Trésor, trésoriers municipaux. L'instruction comptable applicable aux communes est, depuis 1997, la M 14, qui tend à se rapprocher du Plan Comptable Général.

Impôts directs

Les impôts directs sont divisés en deux groupes :

- les impôts directs perçus au profit du budget général, qui comprennent les impôts établis par voie de rôles (impôt sur le revenu principalement) et d'autres impôts versés spontanément, comme l'impôt sur les sociétés et la taxe sur les salaires;
- les impôts directs locaux perçus au profit des régions, des départements, des communes et de divers établissements ou fonds, qui sont établis par voie de rôles et qui comprennent les taxes foncières, la taxe d'habitation, la taxe professionnelle et diverses taxes annexes.

2. DÉFINITIONS

Autofinancement brut

L'autofinancement brut est égal à l'excédent des produits réels de fonctionnement de l'exercice sur les charges réelles de fonctionnement de l'exercice. Ce solde comprend en conséquence les dotations pour amortissements et provisions et le prélèvement sur la section de fonctionnement mais non les travaux réalisés par la collectivité pour elle-même. Il constitue la capacité d'autofinancement des investissements, capacité qui a pu n'être que partiellement utilisée au cours de l'exercice.

Budget par nature des charges

La présentation par nature des charges du budget général est établie à partir de la présentation administrative du budget de l'État. Elle distingue pour les dépenses de fonctionnement des services : les dépenses de rémunérations et celles de matériel. En ce qui concerne les dépenses d'intervention, on a les interventions sociales (concours à divers régimes de sécurité sociale, allocations aux adultes handicapés, fonds national de solidarité, anciens combattants), économiques (emploi, logement, subventions à la SNCF) et diverses (subventions aux collectivités locales, actions culturelles et éducatives, formation professionnelle).

Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES)

Établissement public créé en 1996 dans le cadre de la réforme de la protection sociale, il est destiné, en particulier, à recueillir le prélèvement de 0,5 % sur l'ensemble des revenus appelé au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Collectivités locales (régime administratif)

On désigne par collectivités territoriales, les régions, les départements et les communes. En 1982, le régime administratif des collectivités locales a été modifié par la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions qui

supprime toute forme de tutelle a priori, sur les décisions des collectivités locales.

Le statut particulier de la Corse a été renforcé par la loi n° 91-428 du 13 mai 1991 qui lui confère d'importantes compétences nouvelles et des ressources fiscales indirectes étrangères à celles des régions du continent. La Corse n'est plus juridiquement une région au sens de collectivité locale, mais une collectivité territoriale à statut unique.

La région Île-de-France comporte également des spécificités budgétaires en ce sens que la région a succédé au District de la Région parisienne.

Comptes spéciaux du Trésor

Comptes distincts du budget général, retraçant des dépenses et des recettes de l'État entre lesquelles on veut établir un lien, soit que l'on veuille affecter certaines recettes à la couverture de certaines dépenses (comptes d'affectation spéciale), soit que l'on veuille faire apparaître une sorte de bilan entre des opérations qui sont en étroite corrélation (comptes de prêts par exemple).

Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS)

En vigueur depuis le 1^{er} février 1996 pour une durée de dix huit ans, les recettes de cet impôt servent à rembourser progressivement la dette de la Sécurité sociale. Son taux est de 0,5 %. Il concerne :

- la totalité des revenus d'activité;
- la quasi-totalité des revenus de remplacement (allocations chômage, retraites, allocations logement, indemnités de licenciement,...) à l'exception des minima sociaux (RMI), minimum vieillesse et des prestations familiales (en 1996 seulement);
- la quasi-totalité des revenus de placement (y compris ceux de l'épargne logement), à l'exception des revenus des livrets A et assimilés.

Contribution sociale généralisée (CSG)

Instituée par la loi de finances pour 1991, elle est destinée à financer les régimes de protection sociale. Elle porte sur les revenus d'activité et de remplacement, sur les revenus de capitaux mobiliers soumis au prélèvement libératoire et sur les revenus du patrimoine. Son taux de 1,1 % a été relevé à 2,4 % au 1^{er} juillet 1993, à 3,4 % au 1^{er} janvier 1997 et à 7,5 % depuis 1998 (le taux des cotisations sociales des salariés passe en contrepartie de 5,5% à 0,75%).

Dépenses de fonctionnement

Elles comprennent les dépenses de personnel, l'achat de fournitures indispensables, les frais financiers.

Dépenses d'investissement (dépenses en capital)

Elles comprennent essentiellement les achats de matériels et de mobiliers, les bâtiments, les travaux ainsi que le remboursement de la dette.

Dépenses ordinaires

Ce sont les dépenses de fonctionnement et d'intervention.

Dettes de l'État

Ensemble des dettes de l'État résultant des emprunts que ce dernier a émis ou garantis (cf. tableau P.02-2).

Par ailleurs, le traité de Maastricht, entré en vigueur le 1^{er} novembre 1993, a défini cinq critères de convergence que les États membres doivent respecter pour passer à la monnaie unique, l'Euro. Deux critères sont relatifs à la maîtrise des déficits publics : le déficit des finances publiques ne devra pas dépasser 3 % du PIB pour l'ensemble des administrations publiques et la dette publique devra être limitée à 60 % maximum du PIB (cf. tableau G01-15).

Dotation générale de décentralisation (DGD)

L'article 102 de la loi du 2 mars 1982 a prévu que l'accroissement des charges résultant du transfert de compétences de l'État aux collectivités locales sera compensé par un transfert de ressources.

La loi du 7 janvier 1983 a précisé que ce transfert simultané de ressources serait effectué, pour moitié au moins, par transfert d'impôts d'État et pour le solde par le versement d'une dotation budgétaire : celle-ci constitue la dotation générale de décentralisation.

Dotation globale d'équipement (DGE)

La dotation globale d'équipement a été créée par l'article 103 de la loi du 2 mars 1982.

Ce versement libre d'emploi est effectué chaque année par l'État aux communes, départements, et à leurs regroupements, ainsi qu'à la région Île-de-France qui bénéficie d'une dotation pour les lycées en agglomérations nouvelles.

Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)

À compter du 1^{er} janvier 1986, les dépenses d'investissement et de fonctionnement (hors dépenses pédagogiques et de personnel restant de la compétence de l'État) des établissements scolaires du second degré sont prises en charge par la région pour les lycées et établissements de niveau équivalent, par le département pour les collèges.

Si le transfert de compétences en matière de fonctionnement est financé dans le cadre de la DGD versée aux collectivités locales, en matière d'investissement il entraîne, conformément aux articles 16 et 17 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée, la création :

— d'une dotation régionale d'équipement scolaire attribuée aux régions en fonction de critères objectifs reflétant la capacité d'accueil des établissements (lycées) et l'évolution de la population scolarisable;

— d'une dotation départementale d'équipement des collèges attribuée aux départements à partir d'enveloppes régionales définies selon les mêmes critères que ci-dessus (appliqués aux collèges), par l'intermédiaire de la conférence des présidents de conseils généraux ou, à défaut d'accord, par le préfet de région.

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement, instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux organismes territoriaux pour la première fois en 1979.

Son montant est prélevé avec une garantie de progression minimale sur les recettes de TVA, selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances.

Elle n'est pas versée aux régions sauf pour la région Île-de-France du fait de ses spécificités statutaire et budgétaire.

Emprunts

Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus de deux ans contractés pendant l'exercice pour les départements et les régions et à plus d'un an pour les communes.

Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Le fonds de compensation pour la TVA a pour objet le remboursement par l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et à leurs services, de la TVA acquittée sur leurs investissements.

Les ressources de ce fonds sont constituées par un prélèvement sur recettes de l'État.

Impôts directs et indirects

Distinction traditionnelle qui classe les impôts selon qu'ils sont supportés par les agents qui les paient (impôt sur le revenu) ou au contraire répercutés par ceux-ci dans les prix des produits qu'ils vendent et finalement supportés par le consommateur final (TVA).

Intérêts des emprunts

Ce sont les intérêts de la dette à long terme et ceux de la dette à moins de deux ans (départements et régions) et à moins d'un an (communes), qui font partie, non des capitaux permanents, mais des opérations de trésorerie et qui peut également donner lieu à des paiements d'intérêts.

Loi de finances

● Initiale. Loi prévoyant et autorisant, pour chaque année civile, l'ensemble des ressources et des charges de l'État.

● Rectificative (appelée aussi « collectif »). Loi modifiant en cours d'exercice les dispositions de la loi de finances initiale de l'année.

● De règlement. Loi constatant les résultats financiers de chaque année civile et approuvant les différences entre les résultats et les prévisions de la loi de finances de l'année, complétée, le cas échéant, par des lois de finances rectificatives.

Opérations

À caractère définitif. Opérations effectuées sans espoir de récupération des sommes en jeu. Exemple : paiement de traitement ou de pension, investissement routier, etc.

À caractère temporaire. Prêt, avance et toute opération analogue pour laquelle la dépense pourra être récupérée à terme par remboursement.

Prélèvements obligatoires

C'est l'ensemble des impôts et des cotisations sociales effectives perçus par les administrations publiques et l'Union Européenne. Le taux des prélèvements obligatoires est le rapport des prélèvements obligatoires au PIB.

3. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie :
 - Direction générale des Impôts.
 - Direction générale de la Comptabilité publique.
 - Direction générale de l'INSEE.
 - Direction du Trésor.

Publications :

Notes bleues de Bercy, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie;

Rapport du conseil des Impôts (annuel);

Annuaire statistique de la Direction générale des Impôts, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie;

Collection « *Secteur public local* », ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie », direction générale de la Comptabilité publique :

« *Les comptes des communes 1997* »;

« *Les comptes des départements 1997* »;

« *Les comptes des régions 1997* »;

« *Les comptes des collectivités locales* », août 1999, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, direction de la Comptabilité publique.



TABLEAU P.02-1

L'exécution des lois de finances (1)

Source : Lois de règlement et CGAF pour 1998. Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Unité : Million de francs

	1985	1990	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
OPÉRATIONS DÉFINITIVES :									
Budget général :									
Dépenses	1 058 790	1 281 924	1 425 155	1 502 845	1 552 548	1 596 764	1 642 041	1 655 436	1 674 252
Recettes	904 286	1 185 523	1 218 250	1 209 285	1 277 021	1 292 762	1 345 393	1 386 210	1 421 920
Solde	- 154 504	- 96 401	- 206 905	- 293 560	- 275 527	- 304 002	- 296 648	- 269 226	- 252 332
Comptes d'affectation spéciale (opérations définitives) :									
Dépenses	11 025	13 116	15 010	44 835	29 001	40 103	34 137	87 277	83 646
Recettes	11 438	14 404	15 460	45 578	28 640	42 197	36 009	89 255	87 283
Solde	413	1 288	450	743	- 361	2 094	1 873	1 978	3 637
Ensemble des opérations définitives									
Dépenses	1 069 815	1 295 040	1 440 165	1 547 680	1 581 549	1 636 867	1 676 178	1 742 713	1 757 898
Recettes	915 724	1 199 927	1 233 710	1 254 863	1 305 661	1 334 959	1 381 402	1 475 465	1 509 203
Solde	- 154 091	- 95 113	- 206 455	- 292 817	- 275 888	- 301 908	- 294 776	- 267 248	- 248 695
OPÉRATIONS TEMPORAIRES									
Solde	- 5 320	- 2 618	- 15 598	- 22 933	- 23 719	- 20 773	295	336	846
Solde général d'exécution (hors FMI)	- 159 411	- 97 731	- 222 053	- 315 750	- 299 607	- 322 681	- 294 481	- 266 911	- 247 849
Solde général d'exécution (hors FMI et hors Fonds de stabilisation des changes)	- 153 285	- 93 151	- 226 310	- 315 649	- 299 083	- 322 956	- 295 421	- 267 711	- 247 516

(1) Hors FMI, remboursements et dégrèvements fiscaux 1998 : 316 938 millions de francs.

TABLEAU P.02-2

Dettes de l'État

Situation en fin d'année

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
Direction du Trésor

Unité : Milliard de francs

	1985	1990	r 1993	r 1994	r 1995	r 1996	1997	1998
Dettes négociables	703,0	1 367,6	2 146,2	2 496,7	2 847,1	3 132,7	3 381,5	3 680,5
Dettes à long terme	366,0	817,7	1 364,2	1 570,4	1 786,1	2 041,5	2 172,6	2 388,8
dont : Obligations assimilables du Trésor (OAT)	72,0	662,0	1 226,9	1 439,9	1 663,8	2 008,9	2 162,5	...
dont : Dette extérieure	0,1	0,2	—	—	—	—	—	—
Bons du Trésor à court et moyen terme	337,0	549,9	782,0	926,3	1 061,0	1 091,2	1 208,9	1 291,7
dont : Bons du Trésor en comptes courants à moyen terme (BTAN à 2 et 5 ans)	—	406,6	593,1	686,6	766,4	820,6	938,4	982,1
Dettes non négociables	364,6	414,8	328,2	425,2	426,0	431,1	413,7	347,3
Engagements de l'État et dette d'organismes supprimés prise en charge par l'État	44,5	79,6	77,6	74,7	68,2	54,7	37,0	28,1
Bons du Trésor sur formules	36,2	30,3	15,2	12,6	10,2	9,6	14,0	15,2
Bons souscrits par des organismes internationaux	36,9	38,2	57,9	62,6	59,0	57,1	56,4	40,8
Dépôts des correspondants du Trésor	274,4	323,3	324,8	362,7	382,6	395,3	414,4	451,2
Situation nette du Trésor à la Banque de France	- 55,1	- 73,9	- 161,7	- 101,5	- 108,5	- 100,3	- 123,6	- 212,8
Divers	27,7	17,3	14,4	14,1	14,6	14,0	15,4	15,8
Total de la dette de l'État	1 067,6	1 782,4	2 474,4	2 921,9	3 273,2	3 563,9	3 795,2	4 027,8

994 FINANCES PUBLIQUES

TABLEAU P.02-5

Les dépenses du budget général (y compris Fonds de stabilisation des changes)

Source : Lois de règlement

Unité : Million de francs courants

	1985	1990	1992	1993	1994	1995	r 1996	1997	1998
Dépenses ordinaires :									
Dette publique	98 390	150 938	188 552	209 706	216 791	247 880	244 681	249 890	255 434
Pouvoirs publics	2 587	3 492	3 606	3 779	3 826	3 963	4 196	4 302	4 460
Rémunérations et charges sociales	274 120	339 738	372 143	393 394	409 914	424 049	436 853	446 851	461 282
dont : civiles	220 042	277 110	304 601	321 951	335 301	346 951	359 146	367 850	377 349
Pensions	96 300	123 184	136 831	144 874	150 033	158 052	164 920	170 757	177 685
Subventions de fonctionnement	31 044	34 777	42 258	44 668	46 938	48 779	50 530	51 912	57 850
Matériel, entretien et charges diverses de fonctionnement	50 128	68 030	74 719	75 112	76 511	73 886	75 268	70 995	70 207
Interventions économiques	123 893	111 339	125 148	133 230	158 607	170 029	175 517	179 639	172 891
Interventions sociales	163 905	164 852	173 668	185 125	182 014	178 715	182 223	187 563	184 779
Autres interventions	67 387	96 510	110 621	114 495	114 546	115 015	121 308	118 036	123 283
Total des dépenses ordinaires	907 754	1 092 860	1 227 546	1 304 383	1 359 181	1 420 368	1 455 496	1 479 946	1 507 871
Dépenses en capital :									
Investissements civils directs	31 043	35 616	26 941	28 184	25 453	24 863	28 968	25 396	24 631
Subventions d'investissements civils	53 552	57 972	76 781	81 609	79 438	76 804	79 579	74 101	72 817
Réparations des dommages de guerre	11	2	2	3	1	—	—	—	—
Équipement militaire	66 430	95 474	93 885	88 866	88 476	74 729	77 998	75 993	68 935
Total des dépenses en capital	151 036	189 064	197 609	198 462	193 368	176 396	186 545	175 490	166 382
Total du budget général (dette brute)	1 058 790	1 281 924	1 425 155	1 502 845	1 552 549	1 596 764	1 642 041	1 655 436	1 674 252

TABLEAU P.02-6

Les recettes fiscales du budget général

Source : Lois de règlement

Unité : Million de francs

	1985	1990	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Impôts directs									
Impôt sur le revenu	211 248	263 004	307 138	309 770	295 628	297 069	314 136	293 447	303 969
Autres impôts perçus par voie de rôles	18 206	22 936	31 421	35 011	42 581	51 406	37 940	49 055	51 882
Impôt sur les sociétés	87 579	166 545	135 844	127 229	134 410	150 856	171 700	201 956	225 975
Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers	34 068	31 504	22 661	20 726	16 564	14 903	16 315	15 955	13 330
Taxes sur les salaires	24 815	33 040	37 110	39 285	40 788	44 435	44 155	45 895	46 806
Autres impôts directs	12 918	14 778	14 946	14 731	15 591	17 105	19 279	20 375	22 733
Total	388 834	531 807	549 120	546 752	545 562	575 774	603 525	626 683	664 695
Impôts indirects									
Enregistrement, timbre et bourse	51 135	77 627	78 537	78 544	80 654	80 095	85 443	94 799	93 094
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	83 177	114 824	118 905	126 425	141 143	143 337	148 384	150 753	153 922
Autres produits des douanes	11 016	11 709	11 588	11 697	11 174	11 462	10 122	11 264	10 678
Taxe sur la valeur ajoutée	452 819	625 411	654 338	622 254	645 496	669 217	728 244	755 403	807 501
Droits de consommation sur les tabacs	14 832	19 334	26 132	27 736	38 306	41 239	41 975	40 733	36 724
Autres droits indirects	12 745	14 334	15 105	16 224	2 911	2 741	2 432	2 561	2 629
Total	625 724	863 239	904 605	882 880	919 684	948 091	1 016 600	1 055 512	1 104 548
Total des recettes fiscales brutes	1 014 558	1 395 046	1 453 725	1 429 632	1 465 246	1 523 865	1 620 125	1 682 195	1 769 243
Remboursement et dégrèvements fiscaux	— 98 780	— 189 440	— 238 116	— 220 528	— 210 812	— 222 184	— 260 547	— 265 595	— 316 938
Total des recettes fiscales nettes	915 778	1 205 606	1 215 609	1 209 104	1 254 434	1 301 681	1 359 578	1 416 600	1 452 305

TABLEAU P.02-7

Impôts directs par nature d'impôts. Versements effectués ou rôles émis

France entière

Source : Direction générale des impôts

Unité : Million de francs

	1990	1995	1996	1997	1998
IMPÔTS DIRECTS D'ÉTAT					
Impôt sur le revenu	280 306	297 387	306 077	285 282	298 537
Rôles établis au titre de l'année précédente	257 701	276 243	283 910	264 592	279 938
Rôles établis au titre des années antérieures	22 605	20 902	21 917	20 468	18 389
Retenue à la source sur indemnités des élus locaux	—	242	250	222	210
Impôt sur les sociétés	179 060	170 984	194 285	225 507	252 146
Impôts divers	34 318	51 795	54 358	62 729	64 215
Taxe sur les salaires (taux normaux et majorés)	33 064	44 787	44 540	46 401	47 347
Autres impôts (1)	1 254	7 008	9 818	16 328	16 868
Produits divers du budget (2)	780	553	591	749	1 388
Total des impôts directs d'État	494 464	520 719	555 311	574 267	616 286
IMPÔTS DIRECTS LOCAUX					
Taxes principales (3)	188 096	276 017	295 686	309 663	322 582
Taxe foncière sur les propriétés bâties	45 945	71 184	77 127	81 157	85 181
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7 697	5 666	5 212	5 245	5 274
Taxe d'habitation	47 343	60 479	64 746	67 512	70 021
Taxe professionnelle	87 111	138 688	148 601	155 749	162 106
Taxes additionnelles et redevances perçues au profit des départements, des communes, groupements de communes ou de divers établissements ou fonds (3)	20 628	27 481	29 265	30 903	32 132
Sommes revenant à l'État sur les impôts directs locaux	14 559	23 854	25 602	26 898	28 042
Total des impôts directs locaux	223 283	327 352	350 553	367 464	382 756
Total impôts directs	717 747	848 071	905 864	941 731	999 042

(1) Y compris les impositions de La Poste et de France Télécom à compter de 1994 et la contribution au financement des aides à la pierre en 1997.
(2) Y compris les sommes revenant à l'État sur les prélèvements sociaux et les contributions sociales.
(3) Non compris les sommes revenant à l'État.

TABLEAU P.02-8

Revenus des personnes physiques. Impôt sur le revenu

Répartition par tranche d'imposition

Année 1996 (1)

Source : Direction générale des Impôts

Unité : Million de francs

Tranches de revenu net imposable (en F)	Total des revenus déclarés		Charges déclarées (2)		Revenus nets imposables		Nombre de contribuables	
	Imposables	Non imposables	Imposables	Non imposables	Imposables	Non imposables	Imposables	Non imposables
0 à 40 009	7 111	314 559	277	5 595	1 201	187 017	63 160	9 497 119
40 010 à 50 009	49 391	132 579	686	2 081	32 619	85 418	699 521	1 925 021
50 010 à 60 009	93 266	101 832	1 292	1 721	63 260	68 370	1 143 833	1 242 860
60 010 à 70 009	123 261	106 328	1 780	1 575	83 990	71 837	1 292 793	1 108 601
70 010 à 80 009	145 788	77 262	2 148	1 040	99 628	52 689	1 329 047	705 034
80 010 à 90 009	151 605	59 264	2 254	691	103 894	40 811	1 223 927	482 321
90 010 à 100 009	127 082	41 105	2 081	413	88 173	28 617	928 081	302 347
100 010 à 125 009	381 861	66 559	5 240	522	267 893	46 692	2 395 304	421 209
125 010 à 150 009	341 200	30 526	4 350	204	239 530	21 498	1 750 494	158 839
150 010 à 200 009	510 748	19 081	6 116	142	359 797	13 608	2 092 251	81 059
200 010 à 250 009	307 874	5 441	3 417	45	217 802	3 951	981 219	17 984
250 010 à 500 009	495 184	4 004	5 015	32	349 074	2 913	1 071 983	9 622
Plus de 500 009	273 647	303	2 400	3	184 260	245	209 569	379
Total	3 008 018	958 843	37 056	14 064	2 091 121	623 666	15 181 182	15 952 395

(1) Situation des rôles émis au 31 décembre de l'année n+2.

(2) Charges déductibles du revenu, non compris les déficits antérieurs reportables.

TABLEAU P.02-9

Impôt sur les revenus des personnes physiques. Évolution au plan national

Source : Direction générale des Impôts

Unité : Million de francs

Année des revenus (1)	1990	1993	1994	1995	1996
Revenus nets imposables :					
imposables	1 767 665	1 956 012	1 998 302	2 081 154	2 091 121
non imposables	483 177	532 973	545 998	546 349	623 666
Nombre de contribuables :					
imposables	14 296 524	14 907 267	14 990 137	15 474 244	15 181 182
non imposables	13 732 940	14 650 903	15 048 099	15 110 886	15 952 395
Montant de l'impôt net	277 332	270 532	272 536	280 785	259 615

(1) Les chiffres correspondent à la situation des rôles émis au 31 décembre de l'année n+2.

TABLEAU P.02-10

Régions : opérations de fonctionnement

Source : Direction de la Comptabilité publique

Unité : Million de francs

	1993	1994	1995	1996	1997
Charges					
Achats et charges externes	1 547	1 699	1 763	1 953	2 381
Frais de personnel	1 375	1 504	1 745	1 923	2 077
Impôts et taxes, reversements et restitutions	176	180	35	36	32
Transferts versés (1)	14 607	15 995	18 840	20 892	23 731
Charges financières	3 967	4 190	4 194	4 333	3 956
dont : intérêts des emprunts	3 675	3 633	3 692	3 610	3 223
Autres charges diverses	686	716	827	970	1 047
Total des charges	22 359	24 283	27 404	30 106	33 224
Autofinancement brut	20 395	24 006	23 829	26 000	27 336
Produits					
Transferts reçus (2)	10 484	11 485	13 035	15 088	17 877
dont : participations de l'État hors DGF-DGD	3 616	4 423	5 767	7 138	8 806
DGF-DGD	5 944	6 218	6 250	6 642	7 269
Impôts et taxes	31 374	35 986	37 573	39 955	41 598
dont : impôts locaux	17 442	20 285	21 754	23 431	24 146
attributions fiscales, péréquations et compensations, autres impôts et taxes	13 931	15 701	15 819	16 524	17 452
Ventes, prestations et autres produits	6	9	9	11	11
Autres produits courants non financiers	267	390	256	568	607
Produits courants financiers	524	400	309	428	388
Produits exceptionnels	100	20	52	55	79
Total des produits	42 754	48 289	51 234	56 106	60 560

(1) Participations et contingents et autres transferts versés.

(2) Dotations de l'État y. compris la dotation générale de décentralisation, les subventions et participations reçues, les recouvrements de prestations et traitements.

TABLEAU P.02-11

Régions : opérations d'investissement

Source : Direction de la Comptabilité publique

Unité : Million de francs

	1993	1994	1995	1996	1997
Dépenses					
Dépenses d'investissement direct	15 330	15 815	14 278	15 666	15 981
Dépenses définitives d'investissement	34 503	35 536	33 817	35 809	37 011
Dépenses totales d'investissement	40 253	42 354	40 697	43 690	45 021
Variation du fonds de roulement	599	367	- 436	1 176	- 452
Recettes					
Recettes définitives d'investissement	8 785	7 710	7 525	8 008	7 910
dont : fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	2 115	2 328	2 230	2 251	2 060
dotation régionale d'équipement scolaire	3 008	2 787	3 114	3 107	3 179
subventions et participations d'équipement reçues	1 889	1 635	1 426	1 554	1 540
Recettes réelles d'investissement	20 456	18 715	16 432	18 867	17 233
Autofinancement brut	20 395	24 006	23 829	26 000	27 336
Recettes totales d'investissement	40 852	42 721	40 261	44 866	44 569

TABLEAU P.02-12

Départements : opérations de fonctionnement

Source : Direction de la Comptabilité publique

Unité : Million de francs

	1993	1994	1995	1996	1997
Charges					
Achats et charges externes	59 435	62 998	65 180	69 301	72 186
Frais de personnel	18 681	19 543	21 263	22 321	23 207
Impôts et taxes, reversements et restitutions	487	532	548	1 048	1 266
Transferts versés (1)	39 847	41 868	43 143	43 720	43 701
Charges financières	9 984	10 173	9 647	9 652	8 369
dont : intérêts des emprunts	9 709	9 623	9 380	9 272	7 842
Charges exceptionnelles	2 300	2 494	2 429	2 615	2 695
Charges à déduire	- 44	- 31	- 70	- 68	- 74
Total des charges	130 690	137 577	142 140	148 591	151 350
Autofinancement brut	30 566	32 211	33 569	35 570	41 355
Produits					
Ventes, prestations et autres produits	656	737	663	656	524
Transferts reçus (2)	50 873	52 789	54 449	56 494	57 440
dont : dotations de l'État hors DGD et DDFP	14 846	15 186	15 407	16 173	16 443
Impôts et taxes	106 792	113 570	117 792	124 199	131 793
dont : impôts locaux	66 785	71 871	75 969	81 075	85 420
attribution fiscale, péréquations et compensations, autres impôts et taxes	40 007	41 700	41 823	43 123	46 373
Autres produits courants non financiers	1 658	1 697	1 845	1 792	1 870
Produits courants financiers	795	628	629	679	538
Produits exceptionnels	482	356	330	342	543
Total des produits	161 256	169 788	175 709	184 161	192 708

(1) Participations et contingents et autres transferts versés.

(2) Dotation globale de fonctionnement y compris la dotation générale de décentralisation, subventions et participations reçues, recouvrements divers.

TABLEAU P.02-13

Départements : opérations d'investissement

Source : Direction de la Comptabilité publique

Unité : Million de francs

	1993	1994	1995	1996	1997
Dépenses					
Dépenses d'investissement direct	34 409	33 669	33 263	30 981	31 421
Dépenses définitives d'investissement	58 411	57 461	56 077	53 393	53 314
Dépenses totales d'investissement	76 686	82 809	77 681	79 641	81 741
Variation du fonds de roulement	518	1 570	- 97	830	1 810
Recettes					
Recettes définitives d'investissement	15 365	15 498	14 996	14 425	15 292
dont : fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	5 036	5 088	4 919	4 703	4 612
dotation globale d'équipement	2 229	2 162	2 131	2 128	2 345
dotation départementale d'équipement des collèges	1 340	1 294	1 465	1 468	1 541
subventions et participations d'équipement reçues	5 639	5 616	5 450	4 915	5 206
Recettes réelles d'investissement	46 638	52 168	44 016	44 901	42 195
Autofinancement brut	30 566	32 211	33 569	35 570	41 355
Recettes totales d'investissement	77 204	84 379	77 585	80 471	83 550

TABLEAU P.02-14

Communes : opérations de fonctionnement (1)

Source : Direction de la Comptabilité publique

	1993	1994	1995	r 1996	1997
Charges					
Achats et charges externes	66 447	66 256	68 428	72 343	75 035
Frais de personnel	116 175	120 224	129 637	134 446	140 380
Impôts et taxes, reversements et restitutions	2 647	3 284	3 366	3 473	3 228
Transferts versés (2)	54 658	60 401	62 398	65 317	66 491
Charges financières	31 989	30 043	27 891	27 763	25 265
Charges exceptionnelles	3 068	3 872	3 599	4 314	3 190
Charges à déduire	- 1 578	- 1 636	- 1 704	- 1 523	- 1 447
Total des charges	273 465	282 443	293 616	306 133	312 141
Autofinancement brut	42 797	45 284	44 043	49 643	55 834
Produits					
Ventes, prestations et autres produits	33 533	35 537	36 121	36 372	35 171
Transferts reçus (3)	94 721	95 196	96 255	101 162	103 995
dont : dotations de l'État hors DGD	76 975	79 585	79 766	83 558	82 995
Impôts et taxes	184 813	195 072	203 254	215 562	226 016
dont : impôts locaux	139 916	149 087	153 390	163 378	171 389
attributions fiscales, péréquations et compensations, impôts indirects et autres taxes	44 897	45 960	49 818	52 184	54 627
Produits courants financiers	2 168	1 342	1 116	1 052	993
Produits exceptionnels	1 027	1 291	913	1 628	1 799
Total des produits	316 262	327 728	337 659	355 776	367 975

(1) Les données comptables de 1997 relevant de la nomenclature comptable M14 ont été converties selon une optique qui soit la plus proche possible des nomenclatures comptables M11/M12.
(2) Participations et contingents et autres transferts versés.
(3) Dotations de l'État y compris la dotation générale de décentralisation, subventions et participations reçues, recouvrements de prestations et traitements.

TABLEAU P.02-15

Communes : opérations d'investissement

Source : Direction de la Comptabilité publique

	1993	1994	1995	1996	1997 (1)
Dépenses					
Dépenses d'investissement direct	92 044	91 316	88 445	76 891	78 285
Dépenses définitives d'investissement	99 972	100 904	96 122	85 517	84 276
Dépenses totales d'investissement	139 302	150 526	140 403	135 691	135 213
Variation du fonds de roulement	846	5 024	- 5 005	3 845 r	3 274
Recettes					
Recettes définitives d'investissement	48 878	47 984	43 882	40 814	38 200
dont : fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	12 480	12 335	11 581	11 540	10 891
dotations globales d'équipement	2 524	2 257	2 232	1 759	1 387
subventions et participations d'équipement reçues	20 242	19 167	17 795	16 449	16 585
Recettes réelles d'investissement	97 351	110 265	91 355	89 893	82 654
Autofinancement brut	42 797	45 284	44 043	49 643 r	55 834
Recettes totales d'investissement	140 148	155 550	135 398	139 536 r	138 488

(1) Les données comptables de 1997 relevant de la nomenclature comptable M14 ont été converties selon une optique qui soit la plus proche possible des nomenclatures comptables M11/M12.

INDEX ALPHABÉTIQUE

(Avec numéro du chapitre et des tableaux correspondants)

A

ABATTAGE (Bétail et volailles)	I04, 2, 3
ACCIDENTS	
Avion	L05 11
Chemin de fer	L01 7
Industriels	A02 16
Mer	L04 9
RATP	L01 9
Route	L02 11, 12
ACCIDENTS DU TRAVAIL	C02 9 à 11
Prestations versées	C04 3, 4
ACCROISSEMENT NATUREL	B02 2
ACCUEIL (Jeunes enfants)	D03 10
ACIER	K14 1 à 3
ACTIFS	
Agricoles	I01 4
Financiers	N01 14
Monétaires	N01 8
Population	C01 1, 8 et 20
ACTIONS (Voir aussi OBLIGATIONS)	N02 1 à 5
Cours	N02 5, 6
Émission	N02 1, 2
Taux de rendement	N02 5
ACTIVITÉ	
Culturelles, récréatives, sportives (effectifs)	M03 1 à 4
Entreprises	G02 3 à 7
Officiers du Ministère public (nombre)	P01 5
Parquets (Nombre)	P01 5
Taux d' —	C01 2, 21
ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE	P01 10 et 11
AÉRONAUTIQUE	K07 6, 7
AÉRONEF	L05 4
AÉROPORT	L05 8 à 10
AFFAIRES CIVILES TERMINÉES (Nombres)	P01 4
ÂGE	
Moyen des mères	B02 5, 8
Population par —	B01 1 à 3, 5 à 9, 11 à 13
AGENCES DE VOYAGE	
Données des entreprises	E03 1
Effectifs	M03 1 à 4
AGENTS DE L'ÉTAT	
Effectifs	C01 13 à 16
Rémunération (Taux de —)	C03 15, 17 à 19
AGGLOMÉRATION	A01 7, 8
AGRÉGATS	
Comptabilité nationale	G01 et G03
Par habitant	G01 8
De monnaie	N01 5, 12, 13
De placement	N01 12, 13
Des secteurs institutionnels	G01 7
en SPA (standard de pouvoir d'achat)	G01 12
AGRICULTURE	I01
Commerce extérieur	I01 22
Comptes de la branche	I01 23, 24
Indices de prix agricoles	H03 1 à 3
AGRO-ALIMENTAIRE	I04
AIDE SOCIALE	
Bénéficiaires	C04 10
Dépenses d' —	C04 9
AIRES URBAINES	A01 12
ALIMENTAIRES (Industries agricoles et —)	I04
ALIMENTATION	
Dépenses d' —	D01 1 à 3
Indice des prix	H01 2 à 4
Prix	H02 1
Production	I04
ALIMENTATION POUR ANIMAUX	
Indices de prix	H03 3
Production	I04 18
ALLOCATIONS	

Familiales (Bénéficiaires et montants)	C04 14
Logement	C04 13 et 14
ALUMINIUM	K14 4, 5
AMEUBLEMENT	
Indices de prix	H01 3 et H03 4
Industrie de l' —	K05 1, 2
ANIMAUX	
Indices de prix des produits —	H03 1
Production animale	I01 20, 21, 24
APPAREIL PRODUCTIF	G02
APPRENTIS	F01 1, 14, 17
ARCHÉOLOGIE	E02 11
ARMÉE (Effectifs)	C01 13
ARMES (Et munitions)	K08 1
ART	E02
ARTICLES DE BUREAU	K09 1, 2
ARTICLES DE SPORT ET DE CAMPING	K05 3, 4
ARTICLES DE VOYAGE (En cuir)	K02 3, 6
ASSURANCES	M04
Capitalisation	M04 3
Maladie, volume d'actes remboursés	D03 4
Maladie	C04 7
Non-vie	M04 1, 3, 4, 8, 9 et 13
Vie	M04 1, 3 à 5, 7, 9, 13
AUDIOTEL	L06 7
AUDIOVISUEL	
Budget du secteur public	E01 6, 10
Dépenses publicitaires des entreprises	E01 10
AUTOBUS, AUTOCAR	L02 5, 7
AUTOFINANCEMENT (Taux d' —)	G01 9 et G03 5
AUTOMOBILE	
Achat	D01 1 à 3
Commerce et réparation	M01 10
Construction	K06 1, 2
Équipements	D01 7 et K06 1, 2
Immatriculations	L02 5, 6
Indices de prix	H01 3
Multi-équipement en	D01 4 et D01 5
AVION	L05 3, 4

B

BACCALAURÉAT	F01 11 à 13
BALANCE DES PAIEMENTS	O02
Comparaisons internationales	O02 7
Investissements directs en flux	O02 8
BALANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR	O01 1, 3, 5
BATEAU	
Commerce	L04 4, 6
Construction navale	K07 1, 2
Fluvial	L03 4
Pêche	I03 1
Plaisance	E05 6 à 8 et K07 3
BÂTIMENT	
Agricole	K16 8
Autre que logement	K16 8
Données générales	K16 1 à 4
Industriel	K16 8
BESOIN DE FINANCEMENT	G01 7 et 11
BÉNÉFICE RÉEL (Entreprises au —)	G02 11 à 13
BIBLIOTHÈQUE	E02 16, 17, 24
BIENS CULTURELS	E02 23
BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	
Indices de prix de vente industriel	H03 4
BIENS DURABLES	
Consommation, équipement	D01 2, 3
Électroménager	K05 5, 6
BIENS INTERMÉDIAIRES (Indices de prix de vente industriel)	H03 4
BIÈRE	I04 23
BIJOUTERIE	K05 3, 4
BILAN (Voir aussi au mot principal)	

Banque de France	N01 4
De l'énergie	J01 1
Des entreprises	G02 13
Institutions financières et monétaires	N01 3
Sociétés d'assurance	M04 9
Touristique (Avec l'étranger)	E03 10
BITUMES	J03 4
BOIS	I02, K12
Bilan de la matière bois	I02 13
Exploitation forestière	I02 8, 9, 10, 12
Industrie du	K05 1, 2 et K12 1, 2
Production	I02 6, 7, 9 à 11, 13
BOIS ET PAPIERS (Industrie)	K12
BOISEMENT	I02 5
BOISSON	
Consommation des ménages	D01 1 et 3
Indices de prix	H01 3, 4
Prix de vente au détail	H02 1
Production alcoolisée	I04 22 à 24
Production non alcoolisée	I04 25
BONNETERIE	K11 1, 2
BONS DU TRÉSOR	P02 2
En portefeuille	N01 5
BOURSE	N02
BRANCHE (Voir au mot principal)	
BREVETS D'INVENTION	F03 1, 2, 3, 6, 7
Par domaine technologique	F03 3
Pays étrangers	F03 6
BROSSERIE	K05 3, 4
BUDGET	P02 5, 6
Ménages	D01 8
BUREAU DE POSTE	L06 3

C

CAC 40	N02 4
CADES (Voir DETTE SOCIALE)	
CAFÉ (Brûlerie et torréfaction)	I04 19
CAISSE D'ÉPARGNE	N01 11
CAMESCOPE (Taux d'équipement des ménages)	D01 4 et D01 5
CAMIONS	
Parc et immatriculations de —	L02 7
Production de —	K06 1, 2
CAMPING-CARAVANING	E03 3, 4, 5
CAOUTCHOUC	K13 5, 6
CAPACITÉ DE FINANCEMENT	G01 7 et 11
CAPACITÉ DE PRODUCTION (Taux d'utilisation)	G03 1, 3
CAPITAL	
Compte de —	O02 1 à 4
CAPITAL DES ENTREPRISES	G02 13
CAPITALISATION BOURSIÈRE	N02 2, 7
CARBURANT	
Livraisons de —	J03 4
Prix et indice de prix	H01 3 et H02 1
CARTON	K12 3, 4
CASINOS	E05 5
CASSETTE	E02 16 à 18
CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE	
Famille par —	B04 5
Navettes par —	B01 16
Population par —	B01 10, 11, 14, 12
Propriétaires — locataires par —	D02 8
Résidences principales selon le confort et la —	D02 3
Revenus par —	C03 14, 16 et 20
Salariés par —	C02 4, 5
CÉDÉROM	E02 27, K03 2
CÉLIBATAIRE	B01 2, B02 9, 10 et 12
CENTRALE ÉLECTRIQUE	J04 2, 4
Consommation de combustibles	J04 4
Effectifs	J04 7
CENTRE CULTUREL	E02 8, 9
CENTRE D'ENTRAÎNEMENT ET DE FORMATION	E04 15
CENTRE DE LOISIRS ET DE VACANCES	E04 2, 3, 5 à 7
CENTRE POMPIDOU	E02 8, 9
CÉRÉALES	
Production de —	I01 15
CHAÎNES Hi-fi (Taux d'équipement des ménages)	D01 4, 5
CHAÎNES HERTZIENNES NATIONALES (Genre de programmes des —)	E01 11
CHAMBRES	
D'hôtel	E03 2
D'hôtes	E03 3
CHAMPAGNE	I04 23

CHANTIER	
Du BTP selon le type d'ouvrage	K16 3, 4
Naval	K07 1, 2
CHARBON	J02
Bilan de l'énergie	J01 1
Comparaisons internationales	J02 6 à 8
Effectif	J02 5
Exportations	J02 1
Importations	J02 1, 3
Production	J02 1, 6
CHARCUTERIE	I04 4
CHASSE	E05 10
Plan de —	A02 5
CHAUSSURE (Industrie de la —)	K02 3, 7
CHEMIN DE FER ET MATÉRIEL FERROVIAIRE	K07 4, 5 et L01 3
CHEPTEL	I01 14, 20
CHÈQUES POSTAUX (Tarif)	H02 4
CHERCHEUR	F02 3, 5, 8 et 9
CHIFFRE D'AFFAIRES	
Par activité (Indice)	G02 15
Commerce	M01 4
Entreprises	G02 10 à 14
À l'exportation	G02 11 et K01 2
CHIMIE DE BASE	K13 1, 2
CHOCOLATERIE	I04 20
CHÔMAGE (Par sexe et âge)	C01 3
CHÔMEURS	C01 1
CHSCT (Établissement ayant un —)	C02 19, 20
CIDRE	I04 23
CIMENT	K10 7, 8
CINÉMA	E02 19, 20, 24
CIRCULATION ROUTIÈRE (Accidents)	L02 11, 12
CITÉ (Entrées à la — des sciences et de l'industrie)	E02 10
CLASSES	
Nombre de —	F01 4, 7
Préparatoires aux grandes écoles	F01 20, 22, 23
Supérieures	F01 22, 24
CLIMAT SOCIAL (dans les établissements)	C02 12
CLUB SPORTIF	E04 8 à 12
CODEVI	N01 11 et N02 1
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE	
Disponibilité monétaire	N01 12
Effectifs	C01 19
Population	A01 4, 6, B01 7
Superficie	A01 6
COLLÈGE (Élèves selon le sexe)	F01 7, 8
COMBUSTIBLES (Minéraux solides)	J01 et J02 4
COMITÉ D'ENTREPRISE	C02 14
COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL (Voir CHSCT)	
COMMERCE	
Activité artisanale	M01 5 et 7
De détail	M01 4 à 7 et 9
De gros	M01 4 et 8
COMMERCE EXTÉRIEUR	O01
Par pays	O01 4
Par produit	O01 5 à 7, 9 et 11
Produits agricoles	I01 22
Produits agro-alimentaires	I04 27
Produits de la pêche	I03 4, 5
Produits forestiers	I02 12
Par zone	O01 3, 6, 10
COMMERCE INTÉRIEUR	M01
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE	
(Voir aussi PAYS ÉTRANGERS et UNION EUROPÉENNE)	
COMMUNES	
Fonctionnement, investissement	P02 14, 15
Population	A01 5, 8 à 11
COMMUNICATION	E01
Autres moyens de —	L06 7
D'entreprise	L06 8
COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES	K15 1, 2
COMPTABILITÉ NATIONALE	G01, G03
COMPTE	
De capital	O02 1 à 4
Financier	O02 1 à 4
De transactions courantes	O02 1 à 4
COMPTE D'EXPLOITATION DES ENTREPRISES	G02 12
COMPTE DE L'ENSEMBLE DES RÉGIMES	C04 1
COMPTE DE LA BRANCHE (Agriculture)	I01 23, 24
COMPTE DE RÉSULTAT (Entreprises d'assurances)	M04 6 à 8
COMPTE EXCEPTIONNEL DES ENTREPRISES	G02 12
COMPTE FINANCIER DES ENTREPRISES	G02 12

CONCENTRATION DES ENTREPRISES	G02 14
CONCERT (Musique)	E02 24
CONCOURS PUBLICS A L'AGRICULTURE	I01 13
CONDAMNATION	P01 8
CONDITIONS DE TRAVAIL	C02
CONFLITS DU TRAVAIL	C02 2, 3
CONFORT DES LOGEMENTS	D02 3
CONGELATEUR (Taux d'équipement des ménages) ...	D01 4 et D01 5
CONSUMMATION	
Alimentaire	D01 1, 3
De charbon	J02 1, 4, 7, 8
D'électricité	J04 1, 6, 10
D'énergie	J01 1, 4, 6, 9, 10
Dépenses de — finale	G01 1 à 3, 7, 8, 9A
De gaz	J05 1, 3, 6, 7
Par habitant	G01 8
Médicale	D03 1
Des ménages	D01 1 à 5
De produits pétroliers	J03 5, 7, 8
CONSTRUCTION	
Aéronautique	K07 6, 7
Comparaisons internationales	K16 10
Électrique et électronique	K09 1, 2
Indice du coût de la —	H03 5
Logement	K16
Matériaux de —	K10 7, 8
Mécanique	K08 3, 4
Navale	K07 1, 2
CONTRAT	
À durée déterminée	C01 10
Emploi-solidarité	C01 19
CONTRAVENTION	P01 7
CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE (CSG)	C03 8 et P02 3
CORPS GRAS	I04 10, 11
COURRIER (Transport du —)	L06 4
COURSES DE CHEVAUX (Prélèvements)	E05 1, 2
COÛT	
Annuel du logement	D02 7
Construction (Indice du —)	H03 5
Main d'oeuvre	C03 20 à 22
Salarial	G03 4
CRDS (Voir DETTE SOCIALE)	
CRÉATIONS D'ENTREPRISES	G02 6, 7
De services aux entreprises	M02 3
De services aux particuliers	M03 3
CRÉDIT	
Agricole	I01 12
À l'économie	N01 9 et 10
Coût du —	N01 6
Créances sur l'économie	N01 10
Crédit-bail	M02 5 à 8
Établissement de —	N01 2
Interne	N01 10
Logement	K16 12
CRÈMES GLACÉES, GLACES ET SORBETS	I04 14
CRIME	P01 8
CUIR (Industrie du —)	K02 3, 5 à 7
CULTURE	E02
CULTUREL (Fréquentation des lieux)	E02 24
CULTURES AGRICOLES INDUSTRIELLES	I01 16, 24

D

DÉCÈS	B02 1, 12 à 17, 21 à 24
Par causes	D03 14, 16, 17
Prestations sociales versées	C04 7
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES	G02 8
Commerce	M01 2
DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL	C02 15 et 16
DÉLINQUANT	P01 8
DEMANDE D'EMPLOI (Voir aussi CHÔMAGE)	C01 12
DÉMOGRAPHIE	B01, B02, B03, B04
Comparaisons internationales	B01 4, B02 17
Indicateurs synthétiques	B02 3
DENSITÉ DE POPULATION	A01 2, 5, 6, 7, 9
DÉPARTEMENT	
Fonctionnement, investissement	P02 12, 13
Population	A01 3, 5 et 13
Superficie	A01 5
DÉPARTEMENT D'OUTRE-MER (DOM)	
Actifs	C01 20
Agréats de monnaie et de placement	N01 13
Bilan agrégé des banques	N01 12

Bureau de poste	L06 3
Caractéristiques principales de l'agriculture	I01 27
Chômage	C01 21
Commerce extérieur	O01 12 à 19
Démographie	B02 21
Électricité	J04 8
Étrangers	B03 8
Exploitations agricoles	I01 25, 26
Exploitations forestières	I02 10
Indices de prix	H01 6, 7
Ménages	B04 6, 7
Monnaie, crédit	N01 12 et 13
Plaisance (Immatriculations)	E05 8
Population	B01 6, 18
Superficie forestière	I02 3
Transport aérien	L05 6
Transport maritime	L04 7
Utilisation du territoire	I01 26

DÉPENSE

Pour l'emploi	C01 18
Santé	D03 1 à 3 et 6

DÉPLACEMENTS (Domicile-travail)

DÉPÔT

A vue	N01 6
Légal	E02 12

DESSINS ET MODÈLES (Déposés)

.....	F03 5
-------	-------

DETTE DE L'ÉTAT

DETTE SOCIALE

Caisse d'amortissement de la — (CADES)	P02 3
Contributions pour le remboursement de la — (CRDS)	P02 3 et C03 8

DEVIS CNC

Production aidée par genre	E01 9
Production de films	E01 7

DEVICES (Cours des)

.....	N02 6
-------	-------

DIPLÔME

.....	F01 12, 13, 16, 19, 22, 26, 27
Animateur	E04 1, 4
Au recensement	B01 8, 9
Directeur	E04 4

DISQUE COMPACT

.....	E02 17 à 18
-------	-------------

DIVORCE

.....	B02 1, 3, 9, 10, 12, 17, 21, 22, 24
-------	-------------------------------------

DONNEUR D'ORDRES

.....	K01 11
-------	--------

DOW JONES (Euro Stoxx)

.....	N02 8
-------	-------

DURÉE EFFECTIVE DU TRAVAIL

.....	C02 1 et G03 4
-------	----------------

DURÉE OFFERTE DU TRAVAIL

.....	C02 1
-------	-------

DURÉE DU TRAVAIL (Par branche)

.....	C02 1 et G03 4
-------	----------------

E

EAU

De pluie	A02 1
Consommation, pollution	A02 10 à 15 et 20
De boisson (Production)	I04 25

ÉCHANGES EXTÉRIEURS

.....	G03 6 et O01
-------	--------------

ÉCOLES

Maternelles et primaires	F01 4, 5
Supérieures	F01 19, 20, 23

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (Par secteur)

.....	J01 7
-------	-------

EDF-GDF (Voir ÉLECTRICITÉ et GAZ)

ÉDITION

Livres	E02 12 à 15
Presse (Chiffres clés)	E01 1, 2

ÉDITION, IMPRIMERIE, REPRODUCTION

.....	K03
-------	-----

ÉDUCATEURS ET CADRES SPORTIFS (Brevet d'État)

.....	E04 14
-------	--------

ÉDUCATION

Budget	F01 30, 31
--------------	------------

EFFECTIF (Voir aussi SALARIÉ)

Agents de l'État	C01 13 à 16
Par branche d'activité	C03 5, 6
Budgétaire de la justice	P01 2
Des entreprises	G02 9 à 10
Féminin de l'État	C01 16
De la fonction publique territoriale	C01 19
ÉLECTIONS (Aux comités d'entreprises)	C02 14

ÉLECTRICITÉ

Bilan de l'énergie	J01 1
Comparaisons internationales	J04 9, 10
Consommation des ménages	D01 3, J04 1
Production	J01 1, 2, J04 1, 3, 9
Tarifs à Paris	H02 3

ÉLÈVES

.....	F01 1, 3 à 10
Par origine sociale	F01 24, 25
De terminale	F01 10, 11

EMPLOI

Biens et services.....	G01 1, 2, 10
Équivalent temps plein	G03 2
Intérieur	K01 1, G03 1 à 3
En personnes physiques.....	G03 1
Salarié	G03 3

ENDETTEMENT INTÉRIEUR N01 7**ÉNERGIE**

Bilan.....	J01
Comparaisons internationales	J01 8 à 11
Économies d' —.....	J01 7
Exportations	J01 1
Grandeurs caractéristiques	J01 2
Importations	J01 1
Nucléaire.....	J04 1 à 3
Primaire.....	J01 1, 3, 4, 8, 9, 10
Prix	H02 1 à 3

ÉNERGIES RENOUVELABLES J01 1, 3 à 5**ENFANT**

Légitime.....	B02 1, 4 à 7
Naturel	B02 4, 5, 7

ENGRAIS I01 9, 27

Indice de prix	H03 3
----------------------	-------

ENSEIGNANTS F01 28, 29**ENSEIGNEMENT** F01

Agricole	F01 15
Art, musique, histoire de l'art	E02 22
Différents niveaux	F01 8 à 10, 11, 14, 20 à 22, 27
Sanitaire et social	F01 16
Supérieur	F01 20, 22, 23, 26

ENTREPRISES

Par activité.....	G02 14, 15 et 19
Artisanales	G02 19
Du commerce	G02 2
Forme juridique	G02 5, 7, 9 et 19
Des groupes.....	G02 16 à 18
De l'industrie	G02 2
Nombre d' —	G02 1, 3, 9 à 11, 14
Des services.....	G02 2
Selon régime fiscal.....	G02 9, 10
Transport routier	L02 1, 2

ENTREPRISES INDUSTRIELLES

Grandes	K01 14
PMI	K01 14, 15
Principales évolutions	K01 5B
Principales grandeurs.....	K01 14
Par secteur.....	K01 2, 5

ENVIRONNEMENT A02

Dépense.....	A02 19 à 21
--------------	-------------

ÉPARGNE N01 5, 8, 13

Brute	G01 7
Taux d' —	G01 9

ÉPURATION A02 14, 18**ÉQUIPEMENT**

Culturel.....	E02
Électroménager	K05 5, 6
Indices de prix de vente industriels	H03 4
Ménages.....	D01 4, 5, 7
Sanitaire	D03 11
Touristique	E03 2, 3

ESPACES NATURELS A02 3A**ESPÈCES DE VERTÉBRÉS (État des —)** A02 4**ESPÉRANCE DE VIE** B02 3, 15 à 17**ÉTABLISSEMENTS**

Commerciaux	M01 1
De crédit	N01 2
Employeurs (Services aux entreprises).....	M02 2
Enseignement	F01 7, 15
Hospitaliers (Équipement et activité).....	D03 9, 11
Tourisme.....	E03 2, 3

ÉTAT

Dépenses.....	P02 1, 5
Dette	P02 2
Recettes	P02 1, 6

ÉTAT MATRIMONIAL B01 2 et B02 9, 10, 12**ÉTAT-CIVIL** B02**ÉTRANGERS** B03

Par activité économique	B03 4, 8
Par âge.....	B03 2, 8
Par catégorie socioprofessionnelle	B03 3
Famille	B03 5
Fécondité	B02 7
Natalité des —	B02 7

Nationalités	B03 1, 2, 3, 5
Permanents	B02 19, 20
Salariés	B02 18 et B03 3, 4
Par sexe	B03 2, 4, 8
Vacances à l' —	E03 6

ÉTUDIANTS F01 1, 20, 21, 23 à 25**EURO (Parité)** N01 1**EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION** G01 7 et G03 5**EXCÉDENT NATUREL** B02 1, 21 à 24**EXPLOITATION**

Agricole	I01 1 à 3, 11, 25
Compte d' —	G02 12
Forestière.....	I02 8, 9, 10, 12

EXPORTATIONS (Voir aussi COMMERCE EXTÉRIEUR)

Comptabilité nationale.....	G01 1, 2, 10 et G03 6
D'électricité	J04 1

EXPOSITION ARTISTIQUE E02 6, 7, 8, 9**F****FACTEURS DE PRODUCTION** G03 1

Par grandes branches.....	G03 3
---------------------------	-------

FAMILLES

Par catégorie socioprofessionnelle	B04 5
Monoparentales	B04 5, 7
Nombre d'enfants.....	B04 5

FBCF (Voir aussi INVESTISSEMENT) K01 6 et G01 1, 2, 7, 10, 12

Comptabilité nationale	G01 1, 2, 7, 10
------------------------------	-----------------

FÉCONDITÉ B02 2, 3**FÉDÉRATION SPORTIVE** E04 8 à 13**FER (Production des mines de —)** K10 1, 2**FERRO-ALLIAGE** K14 1, 3**FERROVIAIRE**

Matériel —	K07 4, 5
Transport —	L01

FILM

Cinéma	E02 19, 20
Coût	E01 8
Devis CNC.....	E01 7, 9
Télévision	E01 9, 11, 13

FILS ET FIBRES ARTIFICIELS ET SYNTHÉTIQUES K13 5**FINANCES**

Marché financier	N02
Publiques.....	P02

FIOUL J03 4**FLOTTE**

Aérienne.....	L05 3
Commerciale.....	L04 3
Fluviale	L03 4
Pêche	I03 1
Plaisance	E05 6, 7

FONCTIONNAIRE (Traitement, rémunération) C03 15 à 19**FONDERIE (Et travail des métaux)** K14 6, 7**FONDERIE (Production)** K14 7**FONTE** K14 7**FORÊT** I02

Incendies de	I02 4
--------------------	-------

FORMATION F01

Professionnelle continue.....	F01 17, 18
-------------------------------	------------

FORME JURIDIQUE (Entreprises suivant leur —) G02 7, 9 et 19**FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES** E02 11**FRAIS DE PERSONNEL (Entreprise)** G02 12**FRANCE TÉLÉCOM** L06

Personnel	L06 5
Résultats consolidés	L06 9

FRUITS

Conserves.....	I04 8, 9
Consommation des ménages	D01 1, 3
Indices des prix à la production et de gros	H03 1
Prix, indices de prix	H01 3 et H02 1
Production	I01 19, 22, 24

G**GAINS SALARIAUX** C03 11 à 12**GANT** K02 2**GAZ** J05

Bilan de l'énergie	J01 1
Comparaisons internationales.....	J05 5, 6, 7, 8
De France (Effectif).....	J05 4
Tarifs à Paris	H02 2

GAZODUC (Transport du gaz) J05 2

GAZOLE	
Livraisons.....	J03 4
Prix et indice de prix.....	H01 3 et H02 1
GÉNIE CIVIL	K16 1, 2
GÎTES RURAUX	E03 3
GRAIN	I04 15, 16
GRANDES SURFACES (Commerce).....	M01 1
GRÈVES	C02 2
GROUPE D'ENTREPRISES	G02 16 à 18
GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN (GAEC).....	I01 11

H

HABILLEMENT	
Dépenses des ménages.....	D01 1
Indices de prix.....	H01 3, 4
Industrie de l' —.....	K02 1, 2
HABITATION (Voir LOGEMENT)	
HANDICAPÉS	
Allocations aux —.....	C04 9, 10
Établissements pour —.....	D03 12
HÉBERGEMENT	E03 3, 4, 5
HÉLICOPTÈRE	L05 4
HIPPISME	E05 1, 2
HIPPODROMES (Recettes).....	E05 3
HÔPITAUX	
Équipements.....	D03 11
Établissements.....	D03 9
HORLOGERIE (ET MATÉRIEL OPTIQUE ET PHOTO- GRAPHIQUE).....	K05 7, 8
HÔTEL	
Hôtellerie homologuée.....	E03 2
Indices de prix.....	H01 4
Salariés.....	M03 1, 4
HOUILLIÈRES	
Effectif.....	J02 5
Production.....	J02 2
HYDRAULIQUE (Électricité).....	J04 1, 2, 3
HYPERMARCHÉ	M01 1

I

IMMATRICULATIONS	
De véhicules.....	L02 5, 6
IMMEUBLE	D02 6
IMMIGRANTS (Type de procédure).....	B02 18
IMMIGRÉS	
Par âge.....	B03 10
Par pays d'origine.....	B03 9
Par sexe.....	B03 9, 10
IMPORTATIONS (Voir COMMERCE EXTÉRIEUR)	
Comptabilité nationale.....	G01 1, 2, 10 et G03 6
De gaz.....	J05 1
IMPÔT	P02 7, 8, 9
Sur le revenu.....	P02 8,9
IMPRIMERIE	K03 1, 2
INCENDIES DE FORÊTS	I02 4
INDEMNITÉS (catastrophes).....	A02 17
INDICATEUR (Des entreprises).....	M02 4
INDICATEURS (Voir aussi au mot principal)	
Administrations publiques.....	G01 10
Économiques.....	G01 1 à 3
Ménages.....	G01 9A
Sociétés non financières.....	G01 9B
INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES	B02 3, 8, 11, 13, 17
INDICE (Voir aussi au mot principal)	
De chiffre d'affaires par activité.....	G02 15
Coût de la construction.....	H03 5
De peuplement.....	D02 5
Prix agricoles à la production.....	H03 1
De production industrielle.....	K01 3
De salaire.....	C03 13, 14
Des traitements des fonctionnaires.....	C03 21
Prix.....	H01 et H03
INDICE DES PRIX DE VENTE INDUSTRIELS	
Hors IAA.....	H03 4B
IAA.....	H03 4A
INDICES (Voir aussi au mot principal)	
Boursiers.....	N02 4, 8
Commerce extérieur (Valeur).....	O01 7B, 10
Commerce extérieur (Volume).....	O01 7A

INDICES DE PRIX À LA CONSOMMATION	H01
Pays étrangers.....	H01 1
INDICES DE PRIX À LA CONSOMMATION HARMONISÉS (IPCH).....	H01 1
INDICES DE PRIX D'ACHAT DES MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLE (Voir IPAMPA)	
INDUSTRIE	
Données générales.....	K01
Évolution par branche.....	K01 1
Indices de prix industriels.....	H03 3, 4
Pharmaceutique.....	K04 1, 2
INDUSTRIE DU POISSON (Effectif, chiffre d'affaires, production).....	I04 6, 7
INDUSTRIE LAITIÈRE (Effectif, chiffre d'affaires, production).....	I04 12, 13
INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	I04
INDUSTRIES ALIMENTAIRES (Autres).....	I04 19, 20
INDUSTRIES DES ALIMENTS POUR ANIMAUX (Effectif, chiffre d'affaires, production).....	I04 17, 18
INDUSTRIES DES BOISSONS (Effectif, chiffre d'affaires, production).....	I04 21, 22
INDUSTRIES DES FRUITS ET LÉGUMES (Effectif, chiffre d'affaires, production).....	I04 8, 9
INDUSTRIES DES VIANDES (Effectif, chiffre d'affaires, production).....	I04 1, 4
INFORMATION	E01
INFRACTIONS	P01 1
INSERTION (contrat).....	C04 20
INSERTION PROFESSIONNELLE	F01 19
INSTITUTEUR	F01 28, 29
INTÉRIM	C01 10
INTERMÉDIAIRES (du commerce).....	M01 11
INTERNET	
Abonnés.....	L06 7
Taux de connexion.....	D01 4 et D01 5
Trafic.....	L06 8
INTERRUPTIONS VOLONTAIRES DE GROSSESSE (IVG).....	C04 9, 10
INVESTISSEMENT	
Direct (en flux).....	O02 8, 9
Des entreprises.....	G02 11
Immatériel.....	K01 8
Industriel.....	K01 6, 12
International.....	K01 9, 12, O02 9
Logement.....	K16 10 à 12
Matériel.....	K01 8
Productif.....	K01 6, 9, 12
Par secteur.....	K01 7, O02 8 à 9
Des sociétés (Taux d' —).....	G02 9
IPAMPA	H03 3
IPCH (Voir INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION HARMONISÉS)	
ITINÉRIIS (Téléphones mobiles).....	L06 7

J

JEUNESSE	
Juridiction de la —.....	P01 9
Et sports.....	E04
JEUX	K05 3, 4
D'argent.....	E05 3 à 5
JOUET	K05 3, 4
JOURNAUX	E01 1 à 4
JOURNÉES DE VACANCES	E03 4, 7, 8
JUGES D'INSTRUCTION (Activité).....	P01 6
JURIDICTION CIVILE (Activité).....	P01 3
JUS DE FRUITS	I04 8, 25
JUSTICE ET POLICE JUDICIAIRE	P01

L

LAIT	
Consommation des ménages.....	D01 1, 3
Production, chiffre d'affaires.....	I04 12 et 13
LANDAU	K05 3, 4
LAVE LINGE (Taux d'équipement des ménages).....	D01 4 et D01 5
LAVE LINGE SECHANT (Taux d'équipement des ménages).....	D01 4 et D01 5
LAVE VAISSELLE (Équipement).....	D01 3 à 5, 7
LECTURE	E02 26
LÉGUMES	
Conserves.....	I04 8, 9, 19
Consommation des ménages.....	D01 1, 3
Indice des prix à la production et des prix de gros.....	H03 1, 2
Prix et indices de prix à la consommation.....	H01 3, 4 et H02 1
Production légumes frais.....	I01 18

LICENCE SPORTIVE	E04 8 à 13
LICENCIEMENT	C02 21
LIEU D'ACHAT (Commerce)	M01 5
LIGNES	
Aériennes	L05 6
Électriques	J04 5
Installations SNCF	L01 2
LIVRE (Édition, ventes)	E02 12 à 15
LIVRET JEUNE	N01 11
LOCATAIRE	D02 2
LOGEMENT	D02, K16
Ancienneté	D02 4
Autorisé	K16 5 à 8
Budget des ménages	D01 1, 2
Commencé	K16 9
Confort	D02 3
Indice du coût de la construction	H03 5
Indices de prix	H01 3, 4
Neuf	K16 4, 11, 13
Nombre de personnes par logement et par pièce	D02 6
Parc locatif social	K16 14
Prêts au —	K16 12
Vacant	D02 1
Ventes-stocks	K16 13
LOI DE FINANCES (Exécution)	P02 1
LOISIRS	E04 et E05
Centre de	E04 5 à 7
Sports	E04
LOTO	E05 4
LOYERS ET CHARGES (Indices de prix)	H01 2 à 4
LUNETTES (Production)	K05 7, 8

M

MAASTRICHT (Critères de convergence de l'Union européenne au sens du Traité de —)	G01 15
MACHINE AGRICOLE	I01 8 et K08 3, 4
Construction de —	K08 3, 4
Indices de prix	H03 3, 4
MACHINE OUTIL	K08 3, 4
Indices de prix	H03 3, 4
MAGNÉTOSCOPE (Taux d'équipement des ménages)	D01 4, 5, 7
MAISON	
Familiale de vacances	E03 3
Individuelle	D02 4
MALADIE	
Assurance	C04 7
Longue	D03 13
Professionnelle	C02 8
MANDATS POSTAUX (Tarifs)	H02 4
MARCHANDISES	
Trafic aérien	L05 5, 6, 9, 10
Trafic ferroviaire	L01 5, 6
Trafic maritime	L04 5, 6, 7
MARCHÉ	
Financier, bourse	N02
Parts de —	O01 2
MARIAGE	B02 1, 9 à 11, 21
MARIN-PÊCHEUR	I03 2
MARINE DE COMMERCE	L04
MAROQUINERIE	K02 3, 6
MARQUE DÉPOSÉE	F03 4
MASSE MONÉTAIRE	N01 12 et 13
MASSE SALARIALE	C03 5
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET CÉRAMIQUE	K10 7, 8
MATÉRIEL	
Agricole	I01 8 et K08 3, 4
Électrique	K15 1, 2
Ferroviaire	L01 3
Informatique	K09 1, 2
MATERNITÉ (Prestations de —)	C04 7, 13, 14
MATIÈRES PLASTIQUES (Industrie des)	K13 5, 7
MÉCANIQUE (Industrie)	K08 3, 4
MÉDECIN	D03 5
MÉDIAS	E01
MÉNAGE	B04
Âge de la personne de référence	B04 4
DOM	B04 6, 7
Équipement	D01 4, 5, 7
Nombre de —	B04 1
Nombre de personnes du —	B04 2
Population des —	B04 3
Projection du nombre de —	B04 1

Revenu	C03 1
Structure du —	B04 4
MER	
Interventions et accidents en —	E05 9 et L04 9
Produits de la —	I03 3 à 5
MÉTALLURGIE ET TRANSFORMATION (Des métaux)	K14
MÉTAUX	
Précieux	K14 4, 5
Travail des —	K14 6 à 8
MÉTÉOROLOGIE (Climatologie)	A02 1
MÉTHANIER	K07 2
MEUBLES (Fabrication de)	K05 1, 2
MIDCAC	N02 4
MICRO-ONDES (Taux d'équipement des ménages)	D01 4, 5, 7
MICRO-ORDINATEURS	
Taux d'équipement des ménages	D01 4, 5
Pratiques audiovisuelles	E02 27
MILITAIRES DU CONTINGENT	C01 1
MINÉRAIS	
Extraction et préparation de —	K10 1, 2
De fer et sidérurgie	K14 1, 2
Métaux et demi-produits non ferreux	K10 1, 2
Métaux ferreux	K14 1, 2
MINÉRAUX DIVERS	K10 3, 4
MINIMUM VIEILLESSE	C04 19
MINISTÈRES (Effectifs des —)	C01 13 à 16
MINITEL (Voir aussi VIDÉOTEX)	L06 7
Tarifs	H02 5
Taux d'équipement	D01 4, 5
MOBILES (Abonnés aux téléphones)	L06 7
MONNAIE	N01 5, 12 et 13
Parité de l'euro	N01 1
MONUMENTS HISTORIQUES	E02 1 à 4, 24
MORT-NÉS	B02 1, 4 et 21
MORTALITÉ	B02 2, 13 à 17, 21 à 24
Causes de décès	D03 14, 16, 17
Infantile	B02 2, 13, 17, 21 à 23 et D03 16
Tables de —	B02 15, 16
Taux de —	B02 2, 13, 14, 17, 21 à 24
MOTOCYCLE (Production)	K07 4
MUSÉE	E02 5 à 8, 24

N

NAISSANCES	B02 1, 4 à 8, 21 à 24
NASDAQ (National Association of Securities Dealers Automated)	N02
NATALITÉ	B02 2, 17, 21 à 24
NATIONALITÉ (Voir aussi ÉTRANGER)	B02 7, 10, 17 et B03
Acquisition, perte	B03 6, 7
Données démographiques	B02 7, 17
Naissance	B02 7
NAVETTES (Déplacements domicile-travail)	B01 16
NAVIGATION DE PLAISANCE (Immatriculation)	E05 7, 8
NÉS-VIVANTS	B02 4 à 7, 21 à 24
NON SALARIÉ	C01 1
NUCLÉAIRE	
Centrale	J04 2
Production	J04 3
Production brute d'électricité	J04 9
Production d'électricité thermique classique	J04 1 à 3
Production d'électricité thermique nucléaire	J04 1
NUMÉRIS	L06 8
NUPTIALITÉ	B02 2, 3, 11, 17, 21

O

OBLIGATIONS (voir aussi ACTIONS)	N02 1 à 3, 5
OPEP	J03 6
OPVCM (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières)	N01 3 et 5
OR (Cours de l' —)	N02 6
ORDURES MÉNAGÈRES	A02 18

P

PAIEMENTS (Balance des —)	O02 1, 2, 7
PAPIERS ET CARTON	K12 3, 4
PARACHIMIE	K13 3, 4
PARC	
Automobile (Des ménages)	D01 3
Bateaux fluviaux	L03
De véhicules de transports	L02 7

PARCS NATIONAUX A02 3

PARFUMS (Et produits de toilette) K04 3, 4

PARQUETS ET OFFICIERS DU MINISTÈRE PUBLIC P01 4

PARTICIPATION ÉTRANGÈRE (Industrie) K01 13

PARTS DE MARCHÉ

Commerce extérieur O01 11

Par pays O01 2

PÂTE À PAPIER K12 3, 4

PATRIMOINE

Des secteurs institutionnels N01 14

PAYS ÉTRANGERS (Voir aussi UE et CEE)

PAYS ÉTRANGERS (Voir aussi UNION EUROPÉENNE et COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE)

Agriculture I01 2, 14

Assurances M04 10 à 12

Balance des paiements O02 7

Comptabilité nationale G01 12, 13

Population, superficie, densité A01 2

Production industrielle K01 4

Recherche-développement F02 4

Taux de chômage C01 4

Trafic aérien L05 10

Trafic maritime L04 6

PEAUX (Collecte de —) K02 3, 4

PÊCHE

Loisir E05 10

Maritime I03

PÉNÉTRATION ÉTRANGÈRE (Commerce extérieur) O01 12

PÉNIBILITÉ (Liée au travail) C02 6

PENSION DE VIEILLESSE C04 15 à 18

PÉPINIÈRE I02 6

PERFORMANCE DES ENTREPRISES G02 15

PERSONNEL

Hospitalier (Effectifs) D03 7

De la marine de commerce L04 2

Navigant et à terre L03 2

Sanitaire et social D03 7, 8

Transports aériens L05 1, 2

PÉTROLE J03

Bilan de l'énergie J01 1

Comparaisons internationales J03 6 à 9

Déstockage J03 1

Production J03 1, 6, 9

Stockage J03 1

PHARMACIE

Indices de prix de détail des spécialités vendues en — H01 5

Production industrielle K04 1, 2

PHARMACIE, PARFUMERIE, ENTRETIEN K04

PHARMACIEN D03 5

PHONOGRAMME E02 16 à 18

PIB

Contributions à la croissance du — G01 3

Par habitant G01 8, 11

Taux de croissance G01 14

PIÈCES (Nombre par logement) D02 6

PLACEMENTS D'ASSURANCES (Répartition) M04 13

PLANS ÉPARGNE LOGEMENT N01 11 à 13

PLATS PRÉPARÉS APPERTISÉS ET SURGELÉS (production) I04 5

PLOMB K14 5

PMI (Évolution de la part des — dans l'industrie manufacturière) K01 15

PNEUMATIQUE (Production) K13 5, 6

POISSON

Espèces débarquées I03 3

Indices de prix H01 3 et H02 1

POLLUTION A02 21

Atmosphérique A02 6 à 9

Dépenses A02 21

Des eaux continentales A02 11

Industrielle de l'eau A02 10 à 15,

De la mer A02 12

POMPES-COMPRESSEURS K08 3, 4

POPULATION A01 et B01 à B04

Par âge B01 1 à 3, 5, 11, 13

Des agglomérations A01 7, 8

Par catégorie socioprofessionnelle B01 10 à 12, 14

Des collectivités B04 3

Des communes A01 5, 8 à 11

Comparaisons internationales B01 4, B02 17

Des départements A01 3, 5

Des DOM B01 6, 12, 15, B02 21

État matrimonial B01 2

Des habitations mobiles B04 3

Mouvement naturel B02 1, 2, 21 à 24

Non réintégrée B04 3

Des pays étrangers A01 2

Des régions A01 3, 5

Réintégrée B04 3

Résidente occupée C01 5

Par sexe B01 1 à 3, 5, 10, 11, 13

Salariée C01 6 et 7

Solde migratoire B02 1

Des TOM A01 4, 6, B01 7 et B02 22 à 24

Urbaine — rurale A01 8, 11

POPULATION ACTIVE B01 8, 9, 12, 15, B03 3 et C01

Par activité B01 12

Ayant un emploi (Par statut) B01 13, 14

Par statut B01 8, 9, 15

POPULATION AGRICOLE FAMILIALE I01 5

POPULATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE F01 1 à 3, 5, 6, 8 à 10, 14 à 16, 20 à 23

PORTS MARITIMES

Mondiaux L04 6, 8

Trafic des — L04 6

POSTE L06

Effectif L06 1

Tarifs H02 4

POUSSETTE K05 3, 4

PRATIQUES ARTISTIQUES E02 25

PRATIQUES AUDIOVISUELLES E02 27

PRÉLÈVEMENTS

Eau A02 13

Fiscaux (Taux de —) G01 10

Sociaux (Taux de —) G01 10

Obligatoires G01 10 et P02 3, 4

Supplémentaires E05 1, 2

PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX (Cotisations salariales et patronales) C03 8

PRÉRETRAITE (Montants) C04 3

PRESSE E01 2 à 4 et K03 1, 2

PRESTATIONS

Familiales C04 11 à 14

Maladies C04 8

Sociales C04 2, 3, 4

Versées par l'ensemble des régimes C04 7

Vieillesse (Bénéficiaires et montants) C04 18

PRÊTS N01 10

Au logement K16 12

PRIME D'ASSURANCE M04 3, 4, 10 à 12

PRIX

Agricoles (Indices) H03 1

À la consommation (Indices) H01

À la consommation (Voir aussi COÛT) H02

De gros alimentaires (Indices) H03 2

De vente industriels (Indices) H03

Terres agricoles I01 7

PRODUCTION (Voir aussi au mot principal)

Agricole I01 14 à 21, 27

Agro-alimentaire I04 1 à 26

Énergie J01 1, 3, 8

Forestière I02 7, 9, 10, 11, 13

Fruitière I01 19

De gaz J05 1, 5, 8

Glaces et sorbets I04 14

Indices des prix agricoles à la — H03 1

Industrielle (indices de la —) K01 3, 4

PRODUCTIVITÉ (Apparente du travail) G03 5

PRODUIT

Commerce extérieur par — O01 5 à 7, 9, 10

Métalliques K14 6, 8

Pétrolier (Importation) J03 1, 2

Pétrolier (Par nature) J03 4

PRODUITS ÉNERGÉTIQUES

Indices de prix de vente industriels H03 4

PRODUITS MANUFACTURÉS (Indices de prix) H01 2 à 4

PROFESSEUR F01 28, 29

PROFESSIONS (Artistiques et littéraires) E02 28

PROFESSIONS

De santé (Effectif et densité) D03 5

Sociales D03 5, 8

PROPRIÉTAIRE D02 2

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE F03

PROTECTION SOCIALE C04 2 à 4

En Europe (Dépenses) C04 5

En Europe (Recettes) C04 6

PUBLICITÉ (Dépenses des entreprises) E01 10

PUISSANCE (Des centrales électriques) J04 2

R

RADIODIFFUSION (Durée d'écoute quotidienne)	E01 12
RADIOMESSAGERIE	L06 7, L06 10
RAFFINERIE PÉTROLIÈRE	J03 3
RANDONNÉES (Pédestres)	E03 9
RATIOS (Comptabilité nationale)	G01 9
RATP	L01 8, 9
Tarifs	H02 7
RÉACTIVATIONS (D'entreprises)	G02 6
RECHERCHE (Par branche)	F02 7, 8
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	F02
Dépenses	F02 1, 2, 5, 6, 7
Effectifs	F02 3, F02 5, F02 8 et 9
Entreprises	F02 1, 5 et 7
Financement	F02 2
Pays étrangers	F02 4
REDEVANCE TÉLÉVISION	E01 5, 6
RÉFRIGÉRATEUR SANS CONGÉLATEUR (Taux d'équipement des ménages)	D01 4, D01 5
RÉFRIGÉRATEUR CONGÉLATEUR COMBINÉ (Taux d'équipement des ménages)	D01 4 et D01 5
RÉGION (Population, superficie, densité)	A01 3, 5 et 13
RÉGIONS (Fonctionnement, investissement)	P02 10, 11
RÈGLEMENT	
Par pays	O02 3 à 6
Par zone	O02 3, 4
REMEMBREMENT	I01 10
RÉMUNÉRATION (Voir SALAIRE)	G03 5
Épargne	N01 11
RÉPONDEUR TÉLÉPHONIQUE	D01 4, 5
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	C02 21 et 22
REPRISES (D'entreprises)	G02 6
RER (Voir RÉSEAU EXPRESS RÉGIONAL)	
RÉSEAU	
Cablés	L06 7
Métro	L01 8, 9
Routier	L02 4
Voies navigables par gabarit	L03 3
RÉSEAU EXPRESS RÉGIONAL (RER)	L01 8, 9
RÉSERVES	
Charbon	J02 6
Gaz	J05 5
Naturelles	A02 3
Pétrole	J03 6
RÉSIDENCE (Tourisme de—)	E03 4
RÉSIDENCE PRINCIPALE, SECONDAIRE	D02 1 à 6
RESSOURCES ET EMPLOIS (Biens et services)	G01 1 à 3
RESTAURANTS	
Indices de prix	H01 3
Salariés	M03 1, 4
RÉSULTAT (Compte de —)	G02 12
RETRAITE	C04 15 à 17
REVENU	C03 1, 4
Complément de —	C04 13, 14
Disponible	G01 7
Par habitant	G01 8
Et salaire	C03
REVENU MINIMUM D'INSERTION (RMI)	C04 21 à 24
RÉVERSION (Pension de —)	C04 16

S

SALAIRE	C03 5, 6 et G03 4
Annuel	C03 6, 15 et 16
Par déciles	C03 7
Taux de —	C03 13, 14 et 16
SALAIRE MINIMUM (Voir SMIC)	
SALARIÉS (Voir aussi au mot principal)	C01 1 et 13
Des activités immobilières	M02 1
Commerce	M01 3
Dans les entreprises d'assurance	M04 2
Des entreprises de service	M02 1
Au SMIC	C03 10
SANTÉ	D03
Enseignement des métiers de la —	F01 16
Service de — (Indices de prix)	H01 2 à 4
SAVONS ET DÉTERGENTS	K04 3, 4
SCIERIE	I02 8, 11, 12
SCOLARISATION (Taux)	F01 2
SECOND CYCLE	
Général et technologique	F01 10
Professionnel	F01 9

SECOND DEGRÉ	F01 6 à 8, 12
SECTEUR	
D'entreprises (Services aux entreprises)	M02 1 à 4
Groupes d'entreprises	G02 16 à 18
SECTIONS SPORTIVES	E04 8 à 12, 15
SÉCURITÉ SOCIALE	C04 2
SÉJOURS DE VACANCES (À l'étranger)	E03 6
SERVICES	
Aux entreprises et activités immobilières	M02
Indices de prix	H01 2 à 4
Aux particuliers	M03
Prix et tarifs	H02
SERVICES PERSONNELS ET DOMESTIQUES (Effectif)	M03 1 à 4
SERVICES POSTAUX	H02 4
SERVICES PUBLICS (Tarifs et indices de prix)	H01 2, 3 et H02
SEXE (Population par —)	B01 1 à 3, 5, 10, 11, 13
SIDA	D03 15
SIDÉURGIE (Production)	K14 2
SITES INSCRITS ET CLASSÉS	A02 3
SMIC	C03 9, 10
SNCF (Effectifs, recettes, investissements)	L01 1
SOCIÉTÉS	
Assurances	M04 1
Financières	N01 2
Et quasi-sociétés	G01 1, 5
SOINS PERSONNELS (Prix de détail)	H02 1
SORTIES DU SYSTÈME ÉDUCATIF	F01 27
SOUS-TRAITANCE	K01 10, 11
Confiée	K01 10, 11
De capacité	K01 11
Reçue	K01 9
Industrielle	K01 11
SPORT	E04
De haut niveau	E04 15, 16
STATUT	
Fonction publique (Effectif par —)	C01 15, et 16
Occupation des logements	D02 2
STOCKAGE DU GAZ	J05 1
STRUCTURE	
Industrielle	K01 2
De la population	B01
SUCRE	
Consommation des ménages	D01 3
Fabrication	I04 20
SUPERFICIE	
Répartition du territoire métropolitain	A01 1
Des exploitations agricoles	I01 1, 2, 10, 25
Forestière	I02 1, 2, 3
Pays étrangers	A01 2
Régions et départements	A01 5
Territoires d'outre mer et collectivités territoriales	A01 6
Espaces naturels protégés	A02 3
SYNDICAT	
Délégués syndicaux	C02 16 à 18, 20
Élections aux comités d'entreprises	C02 14
Rôle des —	C02 13

T

TABAC (Production)	I04 26
TAILLE (Entreprise et établissement)	G02 3, 4
TARIFS	
Indices de prix	H01 2, 3
Services publics	H02 2 à 5
Taxis	H02 6
TAUX (Voir aussi au mot principal)	
Activité par sexe et âge	C01 2
Autofinancement	G01 9
Chômage	C01 4, 17 et 21
De couverture	O01 8
Épargne des ménages	G01 7, 9
Indépendance énergétique	J01 5, 11
Intérêt	N01 8, G03 6
Mortalité	B02 17, 21 à 24
Mortalité infantile	B02 2, 13, 14, 21 à 23
Natalité	B02 2, 17, 21 à 24
Nuptialité	B02 2, 3, 11, 17, 21
Prélèvements obligatoires	G01 10
Reproduction	B02 3, 17
Réussite au baccalauréat	F01 13
Salaire	C03 16 et 18
TAXE	P02 6, 7
TAXIS (Tarifs à Paris)	H02 6

TECHNOLOGIES (Utilisateurs de nouvelles —) C02 7
TÉLÉCOMMUNICATIONS L06
 Tarifs H02 5
TÉLÉINFORMATIQUE L06 8
TÉLÉPHONE L06 6, 7
 Mobile L06 11
 Taux d'équipement des ménages européens D01 7
 Trafic international L06 1, 11
TÉLÉPHONE PORTABLE (Taux d'équipement des ménages) .. D01 4, 5
TÉLÉTEL L06 7
TÉLÉVISION E01 5, 9 à 13
 Achat des ménages D01 2, 3
 Construction K05 5, 6
 Durée d'écoute quotidienne E01 11, 13
 Émissions par genre et chaîne E01 11, 13
 Multi équipement en D01 4 et D01 5
 Production aidée par genre E01 9
 Redevance E01 5, 6
 Taux d'équipement des ménages D01 4, 5, 7
TEMPÉRATURE A02 1
TEMPS PARTIEL C01 8
TERME DE L'ÉCHANGE (Commerce extérieur) O01
TERRES ARABLES I01 6, 26
TERRES LABOURABLES I01 7
TERRITOIRE A01
 Occupation physique du A02 2
TERRITOIRES D'OUTRE-MER (TOM)
 Démographie B02 22 à 24
 Indices de prix H01 6, 7
 Monnaie N01 13
 Superficie, population A01 4, 6 et B01 7
 Transport aérien L05 6
TEXTILE
 Artificiel et synthétique K11 1, 2
 Indices de prix H01 3, 4
 Industrie K11 1, 2
 Naturel (coton, soie, laine) K11 1, 2
THÉÂTRE E02 21, 24
TIRAGE (Presse) E01 1
TITRE DE LA PRESSE (Voir ÉDITION) E02 4
TOUR EIFFEL (Entrées) E03
TOURISME E03 12
 International E03 12
TOURISTES ÉTRANGERS (Dépenses) E03 11
TRACTEURS
 Agricoles I01 8
 Immatriculation de — L02 5
 Indices de prix des — H03 3
 Routiers K06 1, 2
TRAFIC
 Aérien L05 5 à 10
 Ferroviaire L01 4 à 6
 Fluvial L03 5, 6
 Maritime L04 4 à 7
 Portuaire L04 5, 6, 8
 Postal L06 4
 Téléphonique L06 10
TRAINS L01
TRAITEMENT (Fonction publique) C03 15 à 19
TRANSACTIONS N02 3
 Courantes O02 1 à 4
TRANSFERTS SOCIAUX C04
TRANSFERTS UNILATÉRAUX O02 5
TRANSPAC L06 8
TRANSPORTS
 Aériens L05 1 à 3
 Ferroviaires L01 4 à 6
 Fluviaux L03 1, 5, 6
 Gaz J05 2
 Indices de prix H01 3, 4
 Maritimes (Entreprises, effectifs, C.A.) L04 1
 Maritimes L04
 Navigation intérieure L03
 Routiers L02 1 à 3 et 8 à 10
 Terrestres (Construction de matériel) K06 1,2 et K07 4, 5
 Terrestres et fluviaux (Auxiliaires de —) L02 3
 Urbains, marchandises et routiers voyageurs L02 1, 2, 8 à 10
 Urbains RATP L01 8
TRANSPORTS EN COMMUN
 RATP L01 8, 9
 Tarif H02 7
TRAVAIL
 Durée du — C02 1, G03 4

Efforts et risques C02 6
 Horaires de — C02 6
 Marché du — C01 11
 Mécanique du bois K12 1, 2
 Des métaux K14 6, 8
 Temporaire, intérimaire, à durée déterminée C01 9 et 10
TRAVAILLEURS B02 18 à 20
 Permanents B02 18
TRIBUNAUX CORRECTIONNELS (Activité et effectif) P01 7
TRIBUNAUX DE POLICE (Activité et effectif) P01 7

U

UNION EUROPÉENNE (Voir aussi PAYS ÉTRANGERS et COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE)
 Critères de convergence de l' —
 au sens du Traité de Maastricht G01 15
 Effectifs animaux I01 14
 Exploitations agricoles I01 2
 Investissements directs O02 9
 Production agricole I01 14
 Règlements entre la France et l' — O02 3, 5
UNIVERSITÉS F01 21, 25
UTILISATION DU SOL
 Forêt I02 1 à 3, 5
 Répartition territoriale métropolitaine A01 1
UTILISATION DU TERRITOIRE I01 6, 26

V

VACANCES E03
 Centre de — E04 2, 3
VALEUR AJOUTÉE
 Par branche G01 4 à 6 et K01 1
 Par secteur institutionnel G01 4 à 6
VALEUR MOBILIÈRE (Bourse) N02 1, 3, 4, 8
VALEUR MOBILIÈRE (Entreprises d'assurance) M04 13
VALEUR VÉNALE DES TERRES AGRICOLES I01 7
VANNERIE K12 1
VÉGÉTAUX
 Indices de prix H03 1
 Productions de — I01 14 à 19, 24, 27
VÉHICULES
 Automobiles (Production) K06 2
 Indices de prix H01 3
 Parc des — L06 2
 Utilitaires (Immatriculations) L02 6
VENTES (Commerce) M01 6, 7
VERRE K10 5, 6
VEUF (VEUVE) B01 2, B02 9, 10, 12
VIANDE
 Consommation des ménages D01 1, 3
 Prix de détail, indice de prix H01 3 et H02 1
 Production I04 1, 2
VIDÉOGRAMME E02 16, 17
VIDÉOTEX L06 7
VIEILLESSE (Pension) C04 15 à 17
VILLAGE DE VACANCES E03 3
VILLES
 Pollution de l'air des — A02 6
 Population des — A01 5, 7 à 11
VIN
 Consommation des ménages D01 1, 3
 Indices de prix H01 3 et H02 1
 Production I01 17 et I04 14 à 16
VOIES NAVIGABLES L03
VOITURE
 Équipement en première — D01 4, 5
 Équipement en deuxième — D01 4, 5
VOLAILLES I04 3
VOYAGES (Personnels) E03 4 à 9
VOYAGEURS
 Par air L05 5, 6, 8, 10
 Par fer L01 4
 Par mer L04 4, 7
 Par route L02 10
 Transports routiers de — L02 2, 10

Z

ZINC K14 4, 5

PRINCIPAUX ORGANISMES PUBLICS À COMPÉTENCE STATISTIQUE NATIONALE

Administration ou institution de rattachement	Service ou organisme, adresse et téléphone	Principales publications
PREMIER MINISTRE.....	Commissariat général du Plan : 18, rue de Martignac. 75700 PARIS 07 SP. Tél. : 01 45 56 51 00. www.plan.gouv.fr Service juridique et technique de l'information et de la communication. Département statistique 69, rue de Varenne. 75348 PARIS 07 SP. Tél. : 01 42 75 80 00. www.premier-ministre.gouv.fr	Rapport des commissions et groupes du Plan. Tableaux statistiques de la presse (<i>annuel</i>). Chiffres Clés de la presse (<i>annuel</i>).
AGRICULTURE ET PÊCHE (Ministère)....	Direction des Affaires financières. Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) : 251, rue de Vaugirard. 75732 PARIS CEDEX 15. Tél. : 01 49 55 85 05. Direction de l'Espace rural et de la Forêt : 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP. Tél. : 01 49 55 47 25. Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture : 3, place de Fontenoy. 75700 PARIS 07 SP. Tél. : 01 49 55 49 55. Site internet du ministère : www.agriculture.gouv.fr Service des Haras, des courses et de l'équitation : 14, avenue de la Grande-Armée. 75017 PARIS. Tél. : 01 44 09 23 97.	AGRESTE, la statistique agricole : - Agreste-Primeur : les premiers résultats; - données chiffrées : résultats détaillés des enquêtes auprès des IAA et de l'Agriculture. - conjoncture : générale et spécialisée (<i>mensuel</i>); - les « Cahiers » (<i>trimestriel</i>) et « Études »; - graph-agri : annuaire de graphiques agricoles (<i>annuel</i>); Statistiques forestières (<i>annuel</i>). Enquête annuelle d'entreprise exploitations forestières et scieries : principaux résultats (<i>annuel</i>). Récolte de bois et de sciages (<i>annuel</i>).
• <i>Inventaire forestier national</i> : Établissement public à caractère administratif. • <i>Office national des forêts (ONF)</i> : Établissement public national à caractère industriel et commercial.	Château des Barres. 45290 Nogent-sur-Vernisson. Tél. : 02 38 28 18 00. www.ifn.fr 2, avenue de Saint-Mandé. 75012 PARIS. Tél. : 01 40 19 58 00. www.onf.fr	Inventaire forestier national : résultats départementaux. Fonds forestier national. Rapport (<i>annuel</i>).
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (Ministère).	Direction de l'eau; Direction de la nature et des paysages; Direction de la prévention des pollutions et des risques : 20, avenue de Ségur. 75302 PARIS 07 SP. Tél. : 01 42 19 20 21. www.environnement.gouv.fr	Réseau national d'observation de la qualité du milieu marin (<i>résultats annuels</i>). État de l'assainissement des collectivités locales. Composantes industrielles de la pollution des eaux (<i>annuel</i>). État sanitaire des zones de baignade en mer et en eau douce (<i>annuel</i>).
• <i>Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie (ADEME)</i> : Établissement public à caractère industriel et commercial.	27, rue Louis-Vicat. 75015 PARIS. Tél. : 01 47 65 20 00. www.ademe.fr	

Administration ou institution de rattachement	Service ou organisme, adresse et téléphone	Principales publications
AGRICULTURE ET PÊCHE (Ministère) [suite] • <i>Conseil supérieur de la pêche</i> : Établissement public national à caractère administratif. • <i>Institut français de l'Environnement (IFEN)</i> : Établissement public national de l'État, à caractère administratif. • <i>Office national de la chasse</i> : Établissement public à caractère administratif.	134, avenue de Malakoff. 75016 PARIS. Tél. : 01 45 02 20 20. 17, rue des Huguenots. 45058 ORLÉANS CEDEX 01. Tél. : 02 38 79 78 78. www.ifen.fr 85 bis, avenue de Wagram. 75017 PARIS. Tél. : 01 44 15 17 17. www.onc.gouv.fr	L'environnement en France : rapport sur l'état de l'environnement (<i>annuel</i>). Les données de l'environnement (<i>mensuel</i>). Chiffres Clés de l'environnement (<i>annuel</i>)
CULTURE ET COMMUNICATION (Ministère)	Direction de l'Administration générale - Département des études et de la prospective : 2, rue Jean-Lantier. 75001 PARIS. Tél. : 01 40 15 73 00. www.culture.fr Direction des Archives de France : 60, rue des Francs-Bourgeois. 75141 PARIS CEDEX 03. Tél. : 01 40 27 60 00. Direction du livre et de la lecture : 27, avenue de l'Opéra. 75001 PARIS. Tél. : 01 40 15 73 00. Direction des musées de France : 6, rue des Pyramides. 75001 PARIS. Tél. : 01 40 15 73 00. Direction de la musique et de la danse : 53, rue Saint-Dominique. 75007 PARIS. Tél. : 01 40 15 80 00. Direction du patrimoine : 3, rue de Valois. 75001 PARIS. Tél. : 01 40 15 80 00. • <i>Centre national de la cinématographie</i> : Établissement public administratif.	Chiffres clés 19.. : statistiques de la culture (<i>annuel</i>). Développement culturel (5 numéros par an). Mesures (<i>plusieurs numéros par an</i>). CNC info.
ÉCONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE (Ministère)	Direction des relations avec les publics et de la Communication : Télédoc : 536. 139, rue de Bercy. 75572 PARIS CEDEX 12. Tél. : 01 44 87 17 17. Direction de la Comptabilité publique : Télédoc : 330. 139, rue de Bercy 75573 PARIS CEDEX 12. Tél. : 01 44 87 17 17. Direction générale des douanes et droits indirects (sous-direction de l'informatique, des statistiques et des études économiques) : 8, rue de la Tour-des-Dames. 75436 PARIS CEDEX 09. Tél. : 01 44 87 17 17. Direction générale des impôts : Télédoc : 930. 139, rue de Bercy. 75574 PARIS CEDEX 12. Tél. : 01 44 87 17 17.	Notes bleues de Bercy (<i>bi-mensuel</i>). Compte de la dette publique (<i>annuel</i>). Les comptes des collectivités locales; Les comptes des régions; Les comptes des départements; Les comptes des communes. Annuaire abrégé (<i>annuel</i>). Statistiques du commerce extérieur de la France : – résultats trimestriels et annuels; – importations-exportations en SH (<i>annuel</i>); – résultats régionalisés (<i>annuel</i>). Statistiques du commerce extérieur : abrégé (<i>annuel</i>). Tableau général des transports (<i>annuel</i>). Le transport du commerce extérieur (<i>annuel</i>). Annuaire statistique (<i>annuel</i>).

Administration ou institution de rattachement	Service ou organisme, adresse et téléphone	Principales publications
ÉCONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE (Ministère) [suite]	Direction générale de l'INSEE : 18, boulevard Adolphe-Pinard. 75675 PARIS CEDEX 14. Tél. : 01 41 17 50 50. www.insee.fr INSEE Info Service : Tour Gamma A. 195, rue de Bercy. 75582 PARIS CEDEX 12. Tél. : 01 41 17 66 11. Direction de la prévision : Télédoc : 653. 139, rue de Bercy. 75572 PARIS CEDEX 12. Tél. : 01 44 87 17 17. Direction du Trésor : Télédoc : 230. 139, rue de Bercy. 75572 PARIS CEDEX 12. Tél. : 01 44 87 17 17. Site Internet du ministère : www.finances.gouv.fr	Rapport sur les comptes de la Nation [annuel] (1). Économie et statistique (10 numéros par an). Bulletin mensuel de statistique. INSEE Résultats. INSEE Première. INSEE Méthodes. Données sociales. Tableaux de l'économie française (annuel). France, portrait social. Publications, disquettes et cédéroms de l'INSEE, d'EUROSTAT et des services statistiques ministériels. Économie et Prévision (5 numéros par an). Balance des paiements de la France [annuel] (2). Rapport du Fonds de développement économique et social (annuel).
• Industrie	Service des statistiques industrielles (SESSI) : 20, avenue de Ségur. 75353 PARIS 07 SP. Tél. : 01 43 19 36 36. www.industrie.gouv.fr Direction générale de l'Industrie des Technologies de l'Information et des Postes - Services des industries manufacturières - Sous-direction automobile, ferroviaire, navale : 12, rue Villiot. 75572 PARIS CEDEX 12. Tél. : 01 43 19 33 03. www.industrie.gouv.fr	Chiffres clés des matières premières minérales non énergétiques (annuel). Chiffres clés données : Premiers résultats de l'EAE (annuel). Chiffres clés référence : Résultats détaillés de l'EAE [3 tomes] (annuel). Les consommations d'énergie dans l'industrie (annuel). Les investissements anti pollution (annuel). L'industrie française (annuel). Chiffres clés analyse : Industrie française et mondialisation. Bulletin mensuel de statistique industrielle. Le 4 pages des statistiques industrielles. Statistiques de construction navale (annuel).
• Institut national de la propriété industrielle. Établissement public de l'État	26 bis, rue de Saint-Petersbourg. 75800 PARIS CEDEX 08 Tél. : 01 53 04 53 04. www.inpi.fr	Bulletin officiel de la propriété industrielle.
• Énergie	Direction générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP) : 97-99, rue de Grenelle. 75353 PARIS 07 SP. Tél. : 01 43 19 36 36. Direction du gaz, de l'électricité et du charbon, DIGEC : Direction des matières premières et des hydrocarbures (DIMAH). 97-99, rue de Grenelle. 75353 PARIS CEDEX 07 SP. Tél. : 01 43 19 36 36.	Le tableau de bord de l'énergie (mensuel). L'énergie [Les chiffres clés] (annuel). Tableau des consommations d'énergie en France (annuel). Bilans de l'énergie (annuel). L'Énergie dans les régions. Statistiques de l'industrie gazière en France [annuel] (3). Production et distribution de l'énergie électrique en France [annuel] (4). L'activité pétrolière (annuel).

(1) Disponible pour le public : « INSEE-Résultats, comptes et indicateurs économiques » et « L'Économie française », INSEE, le livre de poche.

(2) Publié en commun avec la Banque de France; dans la série rouge de la publication *Statistiques et études financières*, on trouvera les résultats trimestriels de la balance des paiements.

(3) Statistiques rassemblées par le Service technique et économique du gaz.

(4) Statistiques rassemblées par le Service technique de l'énergie électrique et des grands barrages.

Administration ou institution de rattachement	Service ou organisme, adresse et téléphone	Principales publications
• <i>École nationale supérieure des mines de Paris (établissement public à caractère administratif)</i>.....	60, boulevard Saint-Michel 75272 PARIS CEDEX 06. Tél. : 01 40 51 90 00. www.ensmp.fr	
ÉCONOMIE FINANCES ET INDUSTRIE (Ministère) [suite]		
• <i>Cité des Sciences et de l'Industrie</i> ...	30, avenue Corentin Cariou. 75019 PARIS. www.cite-sciences.fr	
• <i>La Poste (Exploitant public)</i>	Direction générale : Direction de la Communication : 4, quai du Point-du-Jour. 92777 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX. Tél. : 01 41 41 66 66. www.laposte.fr	Les chiffres clés de La Poste (<i>annuel</i>). Rapport financier (<i>annuel</i>).
• <i>Petites et Moyennes Entreprises, Commerce et Artisanat.</i>	Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services : Tour Mattei. 207, rue de Bercy. 75572 PARIS CEDEX 12. Tél. : 01 44 87 17 17. Site Internet : www.pme-commerce-artisanat.gouv.fr	Comptes commerciaux de la Nation. INSEE-Résultats. La France des commerces (<i>annuel</i>) La France de l'artisanat. Chiffres clés (<i>annuel</i>).
• <i>Commission de contrôle des assurances (CCA).</i> <i>Autorité administrative indépendante.</i>	54, rue de Châteaudun. 75436 PARIS CEDEX 09. Tél. : 01 55 07 41 41.	Rapport d'activité sur la commission (<i>annuel</i>). Résultats comptables des entreprises d'assurance et de capitalisation.
• <i>Cour des comptes</i>	13, rue Cambon. 75100 PARIS RP. Tél. : 01 42 98 95 00. www.ccomptes.fr	Cour des comptes : rapport au Président de la République [<i>annuel</i>] (1).
• <i>Impôts (Conseil des)</i> Placé auprès de la Cour des Comptes	Même adresse. Tél. : 01 42 98 97 95.	Conseil des impôts : rapport au Président de la République [<i>annuel</i>] (1).
ÉDUCATION NATIONALE, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE (Ministère).	www.education.gouv.fr	Page d'accueil : Le système éducatif français. Évaluation et statistiques de l'Éducation.
	Direction de la programmation et du développement (DPD) : 3-5, bd Pasteur. 75015 PARIS. Tél. : 01 55 55 65 40.	Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation (<i>annuel</i>).
	Sous-direction des études statistiques (SDS) : 58, boulevard du Lycée. 92170 VANVES. Tél. : 01 55 55 73 58.	Éducation et formation (<i>trimestriel</i>). Dossiers éducation et formations. Notes d'informations (<i>hebdomadaire</i>). L'état de l'école (<i>annuel</i>). Géographie de l'école (<i>annuel</i>).
	Bureau des études statistiques sur la recherche. DPD-C3, 3-5, bd Pasteur. 75015 PARIS.	Rapport annexe au projet de la loi de finances pour 2000 : état de la recherche et du développement technologique. Recherche et développement dans les administrations en 1997. Recherche et développement dans les entreprises en 1997.
• <i>Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)</i> [Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel].	57, rue Cuvier. 75231 PARIS CEDEX 05. Tél. : 01 40 79 30 00. www.mnhn.fr	
• <i>Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP)</i> [Établissement public national à caractère administratif].	B.P. 86 - Lognes. 77423 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 02. Tél. : 01 64 80 35 00. www.onisep.fr	Avenirs (<i>mensuel</i>).

(1) JORF, édition « Documents administratifs ».

Administration ou institution de rattachement	Service ou organisme, adresse et téléphone	Principales publications
EMPLOI ET SOLIDARITÉ (Ministère).	Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) : 1, place de Fontenoy. 75353 PARIS 07 SP. Tél. : 01 44 38 38 38. www.travail.gouv.fr Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques en matière de Santé et de Solidarité (DREES) : 11, place des Cinq-Martyrs du lycée Buffon. 75696 PARIS CEDEX 14. Tél. : 01 44 36 90 00. www.sante.gouv.fr Délégation Interministérielle du revenu minimum d'insertion : 7, place des Cinq-Martyrs du lycée Buffon. 75696 PARIS CEDEX 14. Tél. : 01 44 36 90 10.	Bulletin mensuel des statistiques du travail. Dossiers statistiques. Travail et emploi (<i>trimestriel</i>). Informations rapides. Solidarité. Santé. Études statistiques (<i>bimestriels</i>). Revue française des Affaires sociales. Annuaire des statistiques sanitaires et sociales. Comptes nationaux de la santé (<i>annuel</i>) [publication conjointe entre « INSEE Résultats » et « Économie et santé »]. Compte de la protection sociale. Études et résultats. Documents statistiques. Premières synthèses.
• Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ). [Établissement public à caractère administratif].	10, place de la Joliette, BP 21321. 13567 MARSEILLE CEDEX 02. Tél. : 04 91 13 28 28. www.cereq.fr	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois [ROME] (4 tomes) (1). Formation-emploi [<i>trimestriel</i>]. La formation professionnelle continue financée par les entreprises (collection document) [<i>annuel</i>]. CEREQ-BREF [Bulletin de recherche sur l'emploi et la formation] (<i>mensuel</i>). « Études » et « Documents ».
• Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM). [Établissement public à caractère scientifique et technologique].	101, rue de Tolbiac. 75654 PARIS CEDEX 13. Tél. : 01 44 23 60 00. www.inserm.fr	Statistiques des causes médicales de décès (<i>annuel</i>). INSERM actualités (<i>mensuel</i>).
• Institut national d'études démographiques (INED). [Établissement public à caractère scientifique et technologique].	133, boulevard Davout. 75980 PARIS CEDEX 20. Tél. : 01 56 06 20 00. www.ined.fr	Population et sociétés (<i>mensuel</i>). Population (<i>bimestriel</i>).
• Office des migrations internationales (OMI). [Établissement public de l'État].	44, rue Bague. 75732 PARIS CEDEX 15. Tél. : 01 53 69 53 70.	OMISTATS : Annuaire des migrations (<i>annuel</i>).
ÉQUIPEMENT, TRANSPORT ET LOGEMENT (Ministère)	Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction : Arche Sud. 92055 LA DÉFENSE CEDEX. Tél. : 01 40 81 81 22. Direction des affaires économiques et internationales. Service économique et statistique : Tour Pascal B. 92055 LA DÉFENSE CEDEX. Tél. : 01 40 81 21 22. Site Internet du ministère : www.equipement.gouv.fr	Statistiques de la construction (<i>trimestriel</i>). Statistiques et études générales. Notes vertes économiques. Le compte du logement. Rapport à la commission des comptes du logement (<i>annuel</i>). Note de conjoncture (<i>mensuelle</i>). Mémento de statistiques des transports (<i>annuel</i>).

(1) Publié par La Documentation française, 29 et 31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07. Tél. : 01 40 15 70 00.

Administration ou institution de rattachement	Service ou organisme, adresse et téléphone	Principales publications
ÉQUIPEMENT, TRANSPORTS ET LOGEMENT (Ministère) [suite]		Enquête annuelle d'entreprise : les entreprises de transport. • <i>Notes de synthèse (mensuel)</i> . • <i>Les transports en ... (annuel)</i> . Rapport à la commission des comptes des transports de la Nation. Le marché des véhicules : fichier central des automobiles : parc et immatriculations (<i>annuel</i>). L'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises (<i>annuel</i>). Les trafics de marchandises : banque de données des transports SITRAM (système d'information sur les transports de marchandises). Le trafic de voyageurs par autobus et autocars : parc des véhicules et flux transportés (<i>annuel</i>).
• Aviation civile	Direction générale de l'Aviation civile 52, rue Henri Farman. 75015 PARIS. Tél. : 01 58 09 43 21. www.dgac.fr	
• Mer	Direction du Transport maritime, des ports et du littoral : 3, place de Fontenoy. 75700 PARIS. Tél. : 01 40 81 21 22. Direction des affaires maritimes et des gens de mer : 3, place de Fontenoy. 75700 Paris. Tél. : 01 44 49 80 00. www.equipement.gouv.fr Centre administratif des affaires maritimes : BP 130. 27, quai Solidor. 35408 SAINT-MALO CEDEX. Tél. 02 99 19 60 00.	Statistiques de la flotte de commerce (<i>trimestriel et annuel</i>). Bulletin mensuel de statistiques des ports maritimes de commerce. Résultats de l'exploitation des ports maritimes - statistiques (<i>annuel</i>). Statistiques maritimes françaises. La plaisance en quelques chiffres (<i>annuel</i>). Statistiques plaisance (<i>annuel</i>).
• Routes	Direction de la sécurité et de la circulation routières : Arche Sud. 92055 LA DÉFENSE CEDEX. Tél. : 01 40 81 21 22 Service d'études techniques des routes et autoroutes (SETRA) : 46, avenue Aristide-Briand. B.P. 100. 92225 BAGNEUX CEDEX. Tél. : 01 46 11 31 31.	Bilan annuel : statistiques et commentaires (<i>annuel</i>). Rapport financier (<i>annuel</i>). Données de base : circulation, sécurité (disquette). Circulation, accidents sur les routes nationales et autoroutes : données de base.
• Tourisme	Direction du Tourisme (bureau de la statistique touristique) : 2, rue Linois. 75740 PARIS CEDEX 15. Tél. : 01 44 37 36 00. www.tourisme.gouv.fr	Mémento du tourisme (<i>annuel</i>). Les données économiques du tourisme.
FONCTION PUBLIQUE, RÉFORME DE L'ÉTAT ET DÉCENTRALISATION (Ministère).	Direction générale de l'administration et de la fonction publique (bureau des statistiques) : 32, rue de Babylone. 75007 Paris. Tél. : 01 42 75 80 00. www.fonction-publique.gouv.fr	
INTÉRIEUR (Ministère)	Direction générale des collectivités locales (service des statistiques, des études et des techniques locales) : 2, place des Saussaies. 75800 PARIS. Tél. : 01 40 07 60 60.	Collection décentralisation. Série décentralisation. Série budget des collectivités locales (<i>annuel</i>), 4 vol. Série démocratie locale. Guide pratique de l'élu. Bulletin d'informations statistiques de la DGCL.

Administration ou institution de rattachement	Service ou organisme, adresse et téléphone	Principales publications
INTÉRIEUR (Ministère) [suite]	Direction générale de la police nationale. Direction centrale de la police judiciaire : 1 bis, place des Saussaies. 75800 PARIS. Tél. : 01 49 27 49 27. Direction de la sécurité civile : 85-87, quai du docteur Dervaux. 92600 ASNIÈRES. Tél. : 01 49 27 49 27 et 01 40 07 60 60. Site Internet du Ministère : www.interieur.gouv.fr	Aspects de la criminalité en France d'après les statistiques de la police judiciaire (<i>annuel</i>). Statistiques des interventions de sapeurs-pompiers (<i>annuel</i>).
JEUNESSE ET SPORTS (Ministère)	Direction de l'administration générale (bureau de la coordination et de l'action territoriale) : 78, rue Olivier-de-Serres. 75739 PARIS CEDEX 15. Tél. : 01 40 45 90 00. www.jeunesse-sports.gouv.fr	Statistiques jeunesse et sports. Licences sportives et sections de clubs (<i>annuel</i>). Chiffres clés (<i>trimestriel</i>).
JUSTICE (Ministère).....	Direction de l'administration générale et de l'équipement (sous-direction de la statistique, des études et de la documentation). Direction de l'administration pénitentiaire : 13, place Vendôme. 75001 PARIS CEDEX 01. Tél. : 01 44 77 60 60. www.justice.gouv.fr	Annuaire statistique de la justice. Chiffres clés de la justice (<i>annuel</i>). Infostat justice : bulletin d'information de la sous-direction de la statistique, des études et de la documentation. Rapport annuel de l'administration pénitentiaire. Rapport annuel de la Cour de cassation au garde des Sceaux.
CNIL (Autorité indépendante)	Commission nationale de l'informatique et des libertés : 21, rue Saint-Guillaume. 75340 PARIS CEDEX 07. Tél. : 01 53 73 22 22. www.cnil.fr	

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

EUROSTAT..... <i>Office statistique des communautés européennes [OSCE]</i>	Bureau d'information Bâtiment Jean Monnet. Rue Alcide de Gaspéri. BP 1907 22920 Luxembourg. Tél. : 00 352 43 01 34567.	Les publications, les disquettes et cédéroms d'EUROSTAT sont vendus au : Data INFO service 195, rue de Bercy Tour Gamma A F - 75582 PARIS CEDEX 12 Tél. : + 33 (01) 53 17 88 44 Fax : + 33 (01) 53 17 88 22 E. mail : datashop@insee.fr
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques 2, rue André Pascal, 75016 PARIS Tél. : 01 45 24 82 00. www.ocde.org	
Organisation mondiale de la Santé [OMS]	Palais des Nations, 20, avenue Appia, 1211, CH Genève 27, Suisse. Tél. : (41-22) 791 21 11	
Organisation des Nations unies [ONU]	Centre d'information 1, rue Miollis, 75015 Paris. Tél. : 01 43 06 48 39. www.onu.fr	
Population reference bureau [PRB].....	1875 Connecticut Ave., NW, suite 520, Washington, DC 20 009-5728 USA.	
* Routes	Secrétariat de la sécurité et de la circulation routière Arche Sol 9 000 LA DEFENSE CEDEX. Tél. : 01 40 21 21 22	Bilan annuel : statistiques et commentaires (annuel). Rapport financier (annuel).
* Tourisme	Service d'études techniques des routes et autoroutes (SETRA) 46, avenue André-Briand B.P. 100, 92125 BAGNOUX CEDEX. Tél. : 01 45 31 31 31	Données de base : circulation, sécurité, équipements Circulation, accidents sur les routes nationales et autoroutes : données de base.
	Service du Tourisme (bureau de la statistique touristique) 2, rue Pascal 75740 PARIS CEDEX 15. Tél. : 01 44 37 36 00 www.tourisme.gouv.fr	Mémento du tourisme (annuel). Les données économiques du tourisme
FONCTION PUBLIQUE, RÉFORME DE L'ÉTAT ET DÉCENTRALISATION (Ministère)	Direction générale de l'administration et de la fonction publique (bureau des statistiques) 32, rue de Babylone. 75007 Paris. Tél. : 01 42 75 80 00. www.fonction publique.gouv.fr	
INTÉRIEUR (Ministère)	Direction générale des collectivités locales (service des statistiques, des études et des techniques locales) 2, place des Saussaies. 75800 PARIS. Tél. : 01 40 07 60 60.	Collection décentralisation. Série décentralisation Série budget des collectivités locales 4 vol. Série démocratie locale. Guide pratique de l'élu. Bulletin d'informations statistiques de la DCL.

AUTRES ORGANISMES

Artisanat

Assemblée permanente des chambres des métiers (APCM)
Direction des relations publiques et des services généraux
12, avenue Marceau - 75008 Paris
Tél. : 01 44 43 10 00

Assurances

Caisse nationale de prévoyance (CNP)
1, place Raoul-Dautry - 75716 Paris Cedex 16
Tél. : 01 42 18 38 88

Audiodvisuel

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité
Ministère de la Justice
Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie
Ministère de l'Intérieur
Ministère des Affaires étrangères
Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
Ministère de la Défense
Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
15, rue de la Défense - 92038 Paris La Défense Cedex 15
Tél. : 01 56 22 30 30

95, rue Jean-Blairen - 92170 Van-ves
Tél. : 01 41 08 33 33

Institut national de l'audiovisuel (INA)
4, avenue de l'Europe - 94366 Bry-sur-Marne Cedex
Tél. : 01 49 83 20 00

La Sept
8, rue Marceau - 92785 Issy-les-Moulineaux Cedex 09
Tél. : 01 55 00 77 77

Médiamétrie
53-53, rue Anatole-France - 92557 Levallois-Perret Cedex
Tél. : 01 47 58 97 58

Radio-France
115, avenue du Président Kennedy - 75220 Paris Cedex 16
Tél. : 01 42 30 22 22

Radio-France internationale (RFI)
116, avenue du Président Kennedy - 75016 Paris
Tél. : 01 42 30 12 12

Radio-télévision française d'Outre-Mer (RTFO)
35-37, rue Danton - 92240 Malakoff
Tél. : 01 55 22 71 00

Société française de production et de création audiovisuelles (SFP)
2, avenue de l'Europe - 94366 Bry-sur-Marne Cedex
Tél. : 01 49 83 40 00

Télédiffusion de France (télédiff)
10, rue d'Oradour-sur-Glane - 75732 Paris Cedex 15
Tél. : 01 55 95 10 00

Télévision française 1 (TF1)
1, quai Point-du-Jour - 93656 Boulogne Cedex
Tél. : 01 41 41 12 34 ou 01 41 41 09 09

Bâtiment, travaux publics
Fédération française du bâtiment (FFB)
9, rue Le Perouse - 75784 Paris Cedex 16
Tél. : 01 40 59 51 00

Fédération nationale des travaux publics (FNTFP)
3, rue de Berni - 75008 Paris
Tél. : 01 44 13 31 44

Cautchous et matières plastiques
Fédération de la plasturgie
65, rue de Prony - 75854 Paris Cedex 17
Tél. : 01 44 01 16 16

Syndicat national du caoutchouc des plastiques et des polymères (SNCP)
60, rue Amber - 94403 Vitry-sur-Seine Cedex
Tél. : 01 49 60 57 57

Charbon

Charbonnages de France
180, avenue Albert 1er - BP 220 - 92563 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 47 52 35 00

Comité charbonnier de l'importation et du commerce
28, rue de Valenciennes - 75009 Paris
Tél. : 01 47 93 84 84

Office national de la chasse

85, rue de Valenciennes - BP 220 - 75822 Paris Cedex 17

Ministère de la Culture et de la Communication

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement
1, rue de la Défense - 92038 Paris La Défense Cedex

Ministère des Relations avec le Parlement

Ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de la Décentralisation

Ministère de la Jeunesse et des Sports

Tél. : 01 44 43 17 00

Construction électrique et électronique

Fédération des industries électriques et de communications électroniques (FIEEC)
11-17, rue Hamelin - 75783 Paris Cedex 16
Tél. : 01 45 05 70 70

Syndicat de l'industrie des technologies de l'information
11-17, rue Hamelin - 75783 Paris Cedex 16
Tél. : 01 45 05 71 00

Construction mécanique

Association française des constructeurs de pompes (AFCP)
39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
Tél. : 01 47 17 62 98

Association française des industries de la robinetterie (AFIR)
39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
Tél. : 01 47 17 62 58

Chambre française de l'horlogerie et des microtechniques
22, avenue Franklin Roosevelt - 75008 Paris
Tél. : 01 53 77 29 00

Chambre syndicale des fabricants et négociants d'appareils de laboratoire (FABRILAB)
39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
Tél. : 01 47 17 63 97

Association française de la mécanique de haute précision
38-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 63 31

Fédération française des industries de l'image
5 bis, rue Jacquemont - 75017 Paris
Tél. : 01 40 26 96 65

Groupeement des fabricants de matériels de chauffage central par l'eau chaude (GFCE)
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 61 84

Groupeement des industries françaises de l'optique (GIFCO)
Melson de la Mécanique
39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 64 00

Syndicat des constructeurs de compresseurs
39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 62 83

LISTE DES MINISTÈRES

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

EUROSTAT
Office statistique des communautés
européennes (OSCE)

Bureau d'information
Bâtiment Jean Monnet
Rue Alcide de Gasperi
BP 1907 22920 Luxembourg
Tél : 00 352 43 01 34567

Les publications, les disquettes et
d'EUROSTAT sont vendus au :
Data INFO service
195, rue de Bercy
Tour Gamma A
F - 75582 PARIS CEDEX 12

Tél : 01 43 53 17 83
Fax : 01 43 53 17 84
E-mail : info@eurostat.fr

OCDE

LISTE DES MINISTÈRES

Ministère de la Culture et de la Communication
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement
Ministère des Relations avec le Parlement
Ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'État
et de la Décentralisation
Ministère de la Jeunesse et des Sports

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité
Ministère de la Justice
Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de
la Technologie
Ministère de l'Intérieur
Ministère des Affaires étrangères
Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
Ministère de la Défense
Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement

Population
Avenue de la République
92000 Nanterre
Tél : 01 47 37 70 00

AUTRES ORGANISMES

Artisanat

Assemblée permanente des chambres des métiers (APCM)
Direction des relations publiques et des services généraux
12, avenue Marceau - 75008 Paris
Tél. : 01 44 43 10 00

Assurance

Caisse nationale de prévoyance (CNP)
4, place Raoul-Dautry - 75716 Paris Cedex 15
Tél. : 01 42 18 88 88

Audiovisuel

Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)
Tour Mirabeau - 39-43 quai André Citroën
75739 Paris Cedex 15
Tél. : 01 40 58 38 00

France 2
7, esplanade Henri-de-France
75907 Paris Cedex 15
Tél. : 01 56 22 42 42

France 3
7, esplanade Henri-de-France
75907 Paris Cedex 15
Tél. : 01 56 22 30 30

France 3 - (Île-de-France)
66, rue Jean-Bleuzen - 92170 Vanves
Tél. : 01 41 09 33 33

Institut national de l'audiovisuel (INA)
4, avenue de l'Europe - 94366 Bry-sur-Marne Cedex
Tél. : 01 49 83 20 00

La Sept
8, rue Marceau - 92785 Issy-les-Moulineaux Cedex 09
Tél. : 01 55 00 77 77

Médiamétrie
55-63, rue Anatole-France - 92532 Levallois-Perret Cedex
Tél. : 01 47 58 97 58

Radio-France
116, avenue du Président Kennedy - 75220 Paris Cedex 16
Tél. : 01 42 30 22 22

Radio-France internationale (RFI)
116, avenue du Président Kennedy - 75016 Paris
Tél. : 01 42 30 12 12

Radio-télévision française d'Outre-Mer (RFO)
35-37, rue Danton - 92240 Malakoff
Tél. : 01 55 22 71 00

Société française de production et de création audiovisuelles (SFP)
2, avenue de l'Europe - 94360 Bry-sur-Marne Cedex
Tél. : 01 49 83 40 00

Télédiffusion de France (siège social)
10, rue d'Oradour-sur-Glane - 75732 Paris Cedex 15
Tél. : 01 55 95 10 00

Télévision française 1 (TF1)
1, quai Point-du-Jour - 92656 Boulogne Cedex
Tél. : 01 41 41 12 34 ou 01 41 41 09 09

Bâtiment, travaux publics

Fédération française du bâtiment (FFB)
9, rue La Pérouse - 75784 Paris Cedex 16
Tél. : 01 40 69 51 00

Fédération nationale des travaux publics (FNTP)
3, rue de Berri - 75008 Paris
Tél. : 01 44 13 31 44

Caoutchouc et matières plastiques

Fédération de la plasturgie
65, rue de Prony - 75854 Paris Cedex 17
Tél. : 01 44 01 16 16

Syndicat national du caoutchouc des plastiques
et des polymères (SNCP)
60, rue Auber - 94408 Vitry-sur-Seine Cedex
Tél. : 01 49 60 57 57

Charbon

Charbonnages de France
100, avenue Albert 1er - BP 220 - 92503 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 47 52 35 00

Comité charbonnier de l'importation et du commerce
10, rue Laborde - 75008 Paris
Tél. : 01 42 93 84 84

Chasse

Office national de la chasse
85 bis, avenue de Wagram - BP 236 - 75822 Paris Cedex 17
Tél. : 01 44 15 17 17

Chimie de base

Union des industries chimiques (UIC)
Le Diamant A - 92909 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 46 53 11 00

Construction aéronautique

Groupement des industries françaises aéronautiques
et spatiales (GIFAS)
4, rue Galilée - 75782 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 17 00

Construction électrique et électronique

Fédération des industries électriques
et de communications électroniques (FIEEC)
11-17, rue Hamelin - 75783 Paris Cedex 16
Tél. : 01 45 05 70 70

Syndicat de l'industrie des technologies de l'information
11-17, rue Hamelin - 75783 Paris Cedex 16
Tél. : 01 45 05 71 05

Construction mécanique

Association française des constructeurs de pompes (AFCP)
39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
Tél. : 01 47 17 62 98

Association française des industries de la robinetterie (AFIR)
39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
Tél. : 01 47 17 62 98

Chambre française de l'horlogerie et des microtechniques
22, avenue Franklin Roosevelt - 75008 Paris
Tél. : 01 53 77 29 00

Chambre syndicale des fabricants et négociants d'appareils de
laboratoire (FABRILABO)
39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
Tél. : 01 47 17 63 97

Association française de la mécanique de haute précision
39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 63 91

Fédération française des industries de l'image
5 bis, rue Jacquemont - 75017 Paris
Tél. : 01 40 25 96 65

Groupement des fabricants de matériels de chauffage central
par l'eau chaude (GFCC)
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 61 64

Groupement des industries françaises de l'optique (GIFO)
Maison de la Mécanique
39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 64 00

Syndicat des constructeurs de compresseurs
39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 62 81

Syndicat des constructeurs de machines pour les industries du papier, du carton et des arts graphiques (SCIPAG)

39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie

92038 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 47 17 63 50

Syndicat des constructeurs de moteurs à combustion interne (SCMCI) - Maison de la mécanique

39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie

92038 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 47 17 62 81

Syndicat des constructeurs de petites turbines hydrauliques (SCPTH) - Maison de la mécanique

39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie

92038 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 47 17 62 81

Syndicat des constructeurs de turbines et de matériels énergétiques lourds (SYSTEMEL)

39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie

92038 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 47 17 60 49

Union des constructeurs de l'industrie des procédés chimiques et alimentaires (UCIP)

39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie

92038 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 47 17 63 64

Syndicat des constructeurs de matériel pour mines, tunnels et travaux souterrains (SYTRAMINES)

39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie

92038 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 47 17 63 64

Syndicat général des constructeurs de tracteurs et de machines agricoles (SYGMA)

19, rue Jacques-Bingen - 75017 Paris

Tél. : 01 42 12 85 90

Syndicat des industries de matériel de manutention (SIMMA)

39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie

92038 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 47 17 63 27

Syndicat de l'industrie de l'outillage (SIO)

39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie

92038 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 47 17 64 58

Syndicat de la machine-outil, de l'assemblage et de la production associée (SYMAP) - Maison de la Mécanique

45, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie

92038 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 47 17 67 17

Syndicat national de la chaudronnerie, de la tôlerie et de la tuyauterie industrielle (SNCT)

39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie

92038 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 47 17 62 71

Syndicat national des fabricants des boîtes d'emballages et bouchages métalliques (SNFBM)

39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie

92038 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 47 17 64 47

Syndicat national de l'industrie des technologies médicales (SNITEM)

39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie

92038 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 47 17 63 88

Syndicat de la mesure

39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie

92038 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 43 34 76 81

Union des constructeurs de matériel textile de France (UCMTF)

39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie

92038 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 47 17 63 45

Union des industries d'équipement pour la construction, les infrastructures de la métallurgie

39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie

92038 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 47 17 63 20

Union intersyndicale des constructeurs de matériel aéronautique, thermique, thermodynamique et frigorifique (UNICLIMA)

39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie

92038 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 47 17 62 92

Union nationale des industries de transmissions

oléohydrauliques et pneumatiques (UNITOP)

39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie

92038 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 47 17 63 09

Union nationale des industries de transmissions mécaniques (UNITRAM)

39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie

92038 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 47 17 63 69

Construction navale

Chambre syndicale des constructeurs de navires

47, rue de Monceau - 75008 Paris

Tél. : 01 53 89 52 00

Culture, loisirs et sports

Bibliothèque nationale de France

11, quai François-Mauriac - 75013 Paris

Tél. : 01 53 79 59 59

58, rue de Richelieu - 75002 Paris

Tél. : 01 47 03 81 26

Centre national de la cinématographie (CNC)

12, rue de Lübeck - 75784 Paris Cedex 16

Tél. : 01 44 34 34 40

La Française des jeux

5-7, rue Beffroy - 92543 Neuilly-sur-Seine Cedex

Tél. : 01 46 41 35 35

Syndicat national de l'édition (SNE)

115, boulevard Saint-Germain - 75006 Paris

Tél. : 01 44 41 40 50

Électricité

Électricité de France - (Observatoire du système électrique)

3, rue de Messine - 75008 Paris

Tél. : 01 40 42 22 22

Emploi

Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC)

80, rue de Reuilly - 75012 Paris

Tél. : 01 53 17 20 00

Énergie

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

27, rue Louis-Vicat - 75737 Paris Cedex 15

Tél. : 01 47 65 20 00

Centre d'études et de recherche économique sur l'énergie (CEREN)

36, rue Guersant - 75017 Paris

Tél. : 01 53 81 82 20

Finances et bourse

Banque de France

39, rue Croix-des-Petits-Champs - 75001 Paris

Tél. : 01 42 92 42 92

Caisse des dépôts et consignations

56, rue de Lille - 75356 Paris Cedex 07 SP

Tél. : 01 40 49 56 78

Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance (CENCEP)

27-29, rue de la Tombe-Issoire - 75673 Paris Cedex 14

Tél. : 01 58 40 41 42

Commission bancaire
73, rue de Richelieu et 115, rue de Réaumur
75002 Paris
Tél. : 01 42 92 42 92

Commission des opérations de bourse (COB)
17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02
Tél. : 01 53 45 60 00

Secrétariat général du Conseil national du crédit,
Banque de France
39, rue Croix-des-petits-champs - 47.1427
75049 Paris Cedex 01
Tél. : 01 42 92 27 10

Société des bourses françaises
39, rue Cambon - 75039 Paris Cedex 01
Tél. : 01 49 27 10 00

Fonderie et travail des métaux

Association des fabricants de fixation mécanique
39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 64 24

Chambre syndicale des industries métallurgiques et connexes
de la région de Thiers
Place de l'Europe - 63300 Thiers
Tél. : 04 73 80 03 76

Fédération des Industries mécaniques
39, rue Louis-Blanc - 92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 60 00

Syndicat des constructeurs de moteurs à combustion interne
(SCMCI)
39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris Cedex La Défense
Tél. : 01 47 17 62 81

Syndicat général des fondeurs de France (SGFF)
45, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris Cedex La Défense
Tél. : 01 43 34 76 79

Syndicat national des entreprises d'applications de revêtement
et traitement de surfaces (SATS)
39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 64 34

Syndicat national du décolletage (SND)
2, avenue de Châtillon - 74300 Cluses
Tél. : 04 50 98 07 68

Groupement français des industries transformatrices
des métaux en feuilles minces (GIMEF)
39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 64 10

Syndicat national de l'estampage et de la forge (SNEF)
39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 64 17

Union Nationale des Industries de la Quincaillerie (UNIQ)
16, avenue Hoche - 75008 Paris
Tél. : 01 45 63 20 75 ou 01 45 63 62 50

Syndicat national des fabricants de ressorts (SNFR)
39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 64 10

Syndicat national du matriçage de laiton et de métaux
non ferreux
39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 63 91

Syndicat de l'industrie de l'outillage (SIO)
39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 64 58

Union intersyndicale des fabricants d'articles pour la table,
le ménage et activités connexes (UNITAM)
39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 64 60

Gaz

Gaz de France - Direction des services économiques
et commerciaux
23, rue Philibert-Delorme - 75840 Paris Cedex 17
Tél. : 01 47 54 20 20

Imprimerie, presse, édition

Fédération de l'imprimerie et de la communication graphique
(FICG)
68, boulevard Saint-Marcel - 75005 Paris
Tél. : 01 44 08 64 46
Syndicat national de l'édition (SNE)
115, boulevard Saint-Germain - 75006 Paris
Tél. : 01 44 41 40 50

Industries agricoles et alimentaires

Association des brasseurs de France
25, boulevard Malesherbes - 75008 Paris
Tél. : 01 42 66 29 27
Association nationale de la meunerie française (ANMF)
66, rue La Boétie - 75008 Paris
Tél. : 01 43 59 45 80
Association nationale interprofessionnelle du champignon
de couche (ANICC)
44, rue d'Alésia - 75682 Paris Cedex 14
Tél. : 01 53 91 44 44
Association des fabricants de compléments pour l'alimentation
animale (AFCA)
41, bis, boulevard de Latour-Maubourg - 75007 Paris
Tél. 01 47 53 64 00

Association pour la recherche et le développement
de la chicorée de France
84, rue François-Herbo - 59310 Orchies
Tél. : 03 20 64 48 30
Bureau national interprofessionnel de l'armagnac (BNIA)
Place de la Liberté - BP 3 - 32800 Eauze
Tél. : 05 62 08 11 00

Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC)
Allée du Champ-de-Mars - BP 18 - 16101 Cognac Cedex
Tél. : 05 45 35 60 00

Bureau interprofessionnel du pruneau
2, rue des Magnolias - BP 130 - 47303 Villeneuve-sur-lot
Tél. : 05 53 41 55 55

Chambre syndicale des eaux minérales
10, rue de La Trémoille - 75008 Paris
Tél. : 01 47 20 31 10

Chambre syndicale française de la levure
14, rue de Turbigo - 75001 Paris
Tél. : 01 45 08 54 82

Association des malteurs de France
33, rue du Louvre - 75002 Paris
Tél. : 01 53 00 94 50

Chambre syndicale de la margarinerie et des industries
de corps gras alimentaires
118, avenue Achille-Peretti - 92200 Neuilly
Tél. : 01 46 37 23 01

Chambre syndicale des raffineurs de sucre
23, avenue d'Iéna - 75783 Paris Cedex 16
Tél. : 01 49 52 66 96

Comité français de la semoulerie industrielle (CFSI)
23, rue d'Artois - 75008 Paris
Tél. : 01 45 63 72 40

Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC)
5, rue Henri-Martin - BP 135 - 51204 Épernay Cedex
Tél. : 03 26 51 19 30

Confédération française de la conserve (CFC)
44, rue d'Alésia - 75682 Paris Cedex 14
Tél. : 01 53 91 44 44

Confédération générale des planteurs de betteraves
43-45, rue de Naples - 75008 Paris
Tél. : 01 44 69 39 00

Confédération nationale des glaciers de France
64, rue Caumartin - 75009 Paris
Tél. : 01 48 74 72 28

Conseil national des vins aromatisés (CNVA)
8, rue de l'Isly - 75008 Paris
Tél. : 01 53 04 30 33

Chambre syndicale des fabricants aliments
chiens chats oiseaux (FACCO)
46, boulevard Magenta - 75010 Paris
Tél. : 01 48 03 29 11

Fédération des industries condimentaires de France
8, rue de l'Isly - 75008 Paris
Tél. : 01 53 42 33 80

Fédération française des industries charcutières
3, rue Anatole-de-la-Forge - 75017 Paris
Tél. : 01 53 81 78 87

Fédération nationale de l'industrie laitière (FNIL)
34, rue Saint-Petersbourg - 75008 Paris
Tél. : 01 49 70 72 85

Fédération nationale de la coopérative bétail et viande (FNCBV)
49, avenue de la Grande-Armée - 75116 Paris
Tél. : 01 44 17 57 70

Fédération nationale des boissons
49, rue de la Glacière - 75013 Paris
Tél. : 01 45 87 21 41

Fédération nationale des coopératives de production
et d'alimentation animales (SYNCOPAC)
129, boulevard Saint-Germain - 75279 Paris Cedex 06
Tél. : 01 43 29 87 02

Fédération nationale des coopératives laitières
34, rue Saint-Petersbourg - 75008 Paris
Tél. : 01 49 70 72 90

Fédération nationale des industries de corps gras
118, avenue Achille-Peretti - 92200 Neuilly
Tél. : 01 46 37 20 25

Fédération nationale des syndicats de confituriers
et de conserveurs de fruits
3, rue de Logelbach - 75847 Paris Cedex 17
Tél. : 01 42 27 77 12 ou 01 42 27 43 02

Fédération nationale des producteurs
de pomme de terre industrielle (FNPTI)
9, rue d'Athènes - 75009 Paris
Tél. : 01 40 82 18 60

Institut national appellations origine (INAO)
6, rue Fresnel - 14000 Caen
Tél. : 02 31 95 20 20

L'Alliance 7
194, rue de Rivoli - 75001 Paris
Tél. : 01 44 77 85 85

Office national interprofessionnel des céréales (ONIC)
21, avenue Bosquet - 75007 Paris
Tél. : 01 44 18 20 00

Organisation nationale interprofessionnelle des oléagineux
(ONIDOL)
12, avenue George-V - 75008 Paris
Tél. : 01 40 69 49 50

Office national interprofessionnel des vins (ONIVINS)
232, rue de Rivoli - 75001 Paris
Tél. : 01 42 86 32 00

Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs
et allumettes (SEITA)
53, quai d'Orsay - 75347 Paris Cedex 07
Tél. : 01 45 56 61 50

Société nationale interprofessionnelle de la tomate (SONITO)
54, chemin de Bonaventure - 84000 Avignon
Tél. : 04 90 86 64 39

Syndicat des eaux de source
Allée Charles-V - 94300 Vincennes
Tél. : 01 43 65 51 18

Syndicat des industriels fabricants de pâtes alimentaires
de France
23, rue d'Artois - 75008 Paris
Tél. : 01 45 63 95 44

Syndicat de la Vittelserie française
41 bis, boulevard de la Tour Maubourg - 75007 Paris
Tél. : 01 44 42 90 20

Syndicat général des fabricants d'huile et de tourteaux
de France
118, avenue Achille-Peretti - 92200 Neuilly
Tél. : 01 46 37 22 06

Syndicat national des déshydrateurs de France
45, rue de Richelieu - 75001 Paris
Tél. : 01 42 61 72 94

Syndicat national des fabricants de bouillons et potages
8, rue de l'Isly - 75008 Paris
Tél. : 01 53 42 33 80

Syndicat national des fabricants de liqueurs
8, rue de l'Isly - 75008 Paris
Tél. : 01 53 04 30 20

Syndicat national des fabricants de produits
surgelés et congelés
18, rue de la Pépinière - 75008 Paris
Tél. : 01 53 42 13 30

Syndicat national des fabricants de sirops
8, rue de l'Isly - 75008 Paris
Tél. : 01 53 04 30 20

Syndicat national des fabricants de sucre de France
23, avenue d'Iéna - 75783 Paris Cedex 16
Tél. : 01 49 52 66 66

Syndicat national des fabricants de vinaigres
8, rue de l'Isly - 75008 Paris
Tél. : 01 53 42 33 80

Syndicat national des industriels de la nutrition animale (SNIA)
41 bis, boulevard de La Tour-Maubourg - 75007 Paris
Tél. : 01 44 18 63 50

Syndicat national des industries cidricoles
44, rue d'Alésia - 75014 Paris
Tél. : 01 53 91 45 33

Syndicat national des transformateurs de poivres,
épices, arômes et vanille
8, rue de l'Isly - 75008 Paris
Tél. : 01 53 42 33 80

Syndicat national du commerce du porc (SNCP)
17, place des vins de France - 75012 Paris
Tél. : 01 53 02 40 20

Syndicat national des fabricants des produits laitiers frais
(SYNDIFRAIS)
34, rue Saint-Petersbourg - 75008 Paris
Tél. : 01 49 70 72 30

Union des producteurs français de spiritueux
8, rue de l'Isly - 75008 Paris
Tél. : 01 53 04 30 25

Union des syndicats des industries des produits amylacés et
de leurs dérivés (USIPA)
4, place d'Estienne-d'Orves - 75009 Paris
Tél. : 01 48 78 51 00

Union nationale des producteurs de jus de fruits
23, boulevard des Capucines - 75002 Paris
Tél. : 01 47 42 82 82

Union syndicale des producteurs de sucre et de rhum de la Réunion,
46, rue de La Bourdonnais, BP57- 97462 Saint-Denis
Tél. : 0 262 90 45 00

Union des fabricants français d'équipements
pour boulangerie-pâtisserie, biscuiterie-biscotterie,
glacerie-chocolaterie (UFFEB)
13, rue Saint-Lazare - 75009 Paris
Tél. : 01 42 80 44 41

Industrie du bois et de l'ameublement

Chambre syndicale nationale de la literie
6, avenue du Coq - 75009 Paris
Tél. : 01 42 85 44 33

Union des industries du bois (UIB)
33, rue de Naples - 75008 Paris
Tél. : 01 53 42 15 50

Fédération nationale du bois
6, rue François 1^{er} - 75008 Paris
Tél. : 01 56 69 52 00

Union nationale des industries françaises de l'ameublement (UNIFA)
28 bis, avenue Daumesnil - 75012 Paris
Tél. : 01 44 68 18 00

Industrie du cuir et de la chaussure

Conseil national du cuir
109, rue du Faubourg-Saint-Honoré - 75373 Paris Cedex 08
Tél. : 01 43 59 05 69

Industries diverses

Chambre syndicale de l'édition musicale (CSDEM)
62, rue Blanche - 75009 Paris
Tél. : 01 48 74 09 29

Industrie du verre

Fédération des chambres syndicales de l'industrie du verre
3, rue La Boétie - 75008 Paris
Tél. : 01 42 65 60 02

Fédération des cristalleries et verreries à la main et mixtes
32, rue de Paradis - 75010 Paris
Tél. : 01 47 70 26 42

Ingénierie

Bureau Véritas
17 bis, place des Reflets - La Défense 2
92077 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 42 91 52 91

International

Sources d'Europe
Socle de la Grande Arche - 92054 Paris La Défense
Tél. : 01 41 25 12 12

Fonds monétaire international (FMI)
Bureau Européen à Paris
66, avenue d'Iéna - 75116 Paris
Tél. : 01 40 69 30 70

Organisation de coopération et de développement
économiques (OCDE)
2, rue André-Pascal - 75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 45 24 82 00

Organisation des Nations-Unies (ONU)
Centre d'information - 1, rue Miollis - 75015 Paris
Tél. : 01 43 06 48 39

Matériaux de construction

Confédération des industries céramiques de France
(pour les argiles, kaolin, feldspath, carreaux,
produits réfractaires, sanitaires, poterie, porcelaine)
15, avenue Victor-Hugo - 75116 Paris
Tél. : 01 45 00 18 56

Fédération française de tuiles et briques de France (FFTB)
17, rue Letellier - 75015 Paris
Tél. : 01 44 37 07 10

Syndicat français de l'industrie cimentière
7, place de la Défense - 92974 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 55 23 01 23

Union nationale des industries de carrières et matériaux
de construction (UNICEM)
3, rue Alfred-Roll - 75849 Paris Cedex 17
Tél. : 01 44 01 47 01

Matériel de transport terrestre

Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA)
2, rue de Presbourg - 75008 Paris
Tél. : 01 49 52 51 00

Fédération des industries ferroviaires
12, rue Bixio - 75007 Paris
Tél. : 01 45 56 13 53

Syndicat des fabricants d'équipements
et de pièces automobiles (SFEPA) - Service statistique
79, rue Jean-Jacques-Rousseau - 92150 Suresnes
Tél. : 01 46 25 02 30

Minerais de fer et sidérurgie

Centre professionnel des statistiques de l'acier (CPS)
ZAC du Pont Tournant - 173-179, boulevard Félix Faure
93300 Aubervilliers
Tél. : 01 41 25 52 00

Syndicat national des fabricants d'étrés et profilés pleins
en acier (ETIRAGE)
2, rue de Logelbach - 75017 Paris
Tél. : 01 47 54 94 27

Syndicat national du laminage à froid du feuillard
d'acier (SNLS)
2, rue de Logelbach - 75017 Paris
Tél. : 01 42 12 70 70

Syndicat national du profilage des produits plats
en acier (SNPPA)
2, rue de Logelbach - 75017 Paris
Tél. : 01 42 12 70 75

Syndicat du tréfilage de l'acier (STA)
2, rue de Logelbach - 75017 Paris
Tél. : 01 47 54 94 27

Minerais, minéraux, métaux et demi-produits non ferreux

Association française interprofessionnelle du cadmium
30, avenue de Messine - 75008 Paris
Tél. : 01 40 74 02 99

Fédération des chambres syndicales des minerais
et des métaux non ferreux
30, avenue de Messine - 75008 Paris
Tél. : 01 45 63 02 66

Syndicat de l'Industrie de l'Outillage (SIO)
39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
Tél. : 01 47 17 64 59

Syndicat général des affineurs de France
30, avenue de Messine - 75008 Paris
Tél. : 01 45 63 02 66

Parachimie et industrie parachimique

Association des industries des savons et des détergents (AISD)
118, avenue Achille-Peretti - 92200 Neuilly
Tél. : 01 47 47 60 00

Fédération des industries de la parfumerie
33, Champs-Élysées 75008 Paris
Tél. : 01 56 69 67 89

Syndicat national de l'industrie pharmaceutique (SNIP)
88, rue de la Faisanderie - 75782 Paris Cedex 16
Tél. : 01 45 03 88 88

Pâtes, papiers, cartons

Confédération des producteurs de papiers,
cartons et celluloses (COPACEL)
154, boulevard Haussmann - 75008 Paris
Tél. : 01 53 89 24 00

Fédération française du cartonnage

15, rue de l'Abbé-Grégoire - 75006 Paris

Tél. : 01 45 44 13 37

Fédération nationale des transformateurs de papier

6, square de l'Opéra Louis-Jouvet - 75009 Paris

Tél. : 01 42 68 01 94

Pêche

Comité central des armateurs de France (CCAF)

47, rue Monceau - 75008 Paris

Tél. : 01 53 89 52 52

Comité national des pêches maritimes

51, rue Salvador-Allende - 92027 Nanterre Cedex

Tél. : 01 47 75 01 01

Fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la pêche maritime et des cultures marines (FIOM)

11, boulevard de Sébastopol - 75001 Paris

Tél. : 01 53 00 96 96

Pétrole

Comité professionnel du pétrole

Tour Corosa - 3, rue E et A - Peugeot - BP 282 -

92505 Rueil-Malmaison Cedex

Tél. : 01 47 16 94 60

Elf-Aquitaine

Tour-Elf - 2, place Coupole - La Défense 6

92078 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 47 44 45 46

Institut français du pétrole (IFP)

1 à 4, avenue de Bois-Préau

92852 Rueil-Malmaison Cedex

Tél. : 01 47 52 60 00

Union française des industries pétrolières (UFIP)

4, avenue Hoche - 75008 Paris

Tél. : 01 40 53 70 00

Santé - Transferts sociaux

Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)

66, avenue du Maine - 75694 Paris Cedex 14

Tél. : 01 42 79 30 30

Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)

23, rue Daviel - 75634 Paris Cedex 13

Tél. : 01 45 65 52 52

Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)

101, rue de Tolbiac - 75654 Paris Cedex 13

Tél. : 01 44 23 60 00

Union des caisses centrales de la mutualité agricole (UCCMA)

8-10, rue d'Astorg - 75413 Paris Cedex 08

Tél. : 01 44 56 77 77

Textiles artificiels et synthétiques

Syndicat français des textiles artificiels et synthétiques (SFTAS)

37-39, rue de Neuilly - BP 121 - 92113 Clichy Cedex

Tél. : 01 47 56 30 82

Textiles et habillement

Comité central de la laine et des fibres associées

37-39, rue de Neuilly - BP 121 - 92113 Clichy Cedex

Tél. : 01 47 56 31 41

Comité international de la rayonne et des fibres synthétiques

Avenue E-VAN-NIEUWENHUYSEN - BP 1160 - Bruxelles

Tél. : 00 32 26 76 74 55

Confédération générale des filateurs et tisseurs de lin (CGFTL)

40, rue Eugène-Jacquet - Sac Postal n° 15

59708 Marcq-en-Baroeul Cedex

Tél. : 03 20 99 24 37

Groupement professionnel de la soierie et du tissage

55, montée de Choulans - 69323 Lyon Cedex 05

Tél. : 04 72 56 49 73

Syndicat des producteurs français de ficelles, cordages et filets (FICCORFIL)

26, rue la Pépinière - 75008 Paris

Tél. : 01 42 93 00 76

Syndicat français des enducteurs, calandriers et fabricants de revêtements de sols et murs

21, rue du Général-Foy - 75008 Paris

Tél. : 01 45 22 18 44

Syndicat général de la filterie française

40, rue Eugène-Jacquet - 59708 Marcq-en-Baroeul

Tél. : 03 20 99 24 33

Transport

Régie autonome des transports parisiens (RATP)

54, quai de la Rapée - 75599 Paris Cedex 12

Tél. : 01 44 68 20 20

Société nationale des chemins de fer français (SNCF)

Direction du contrôle de gestion

34, rue du Commandant Mouchotte - 75699 Paris Cedex 14

Tél. : 01 53 25 60 00

Voies navigables de France (VNF)

175, rue Ludovic-Bouteleux - BP 820 - 62408 Béthune

Tél. : 03 21 63 24 24

Divers

Conseil économique et social

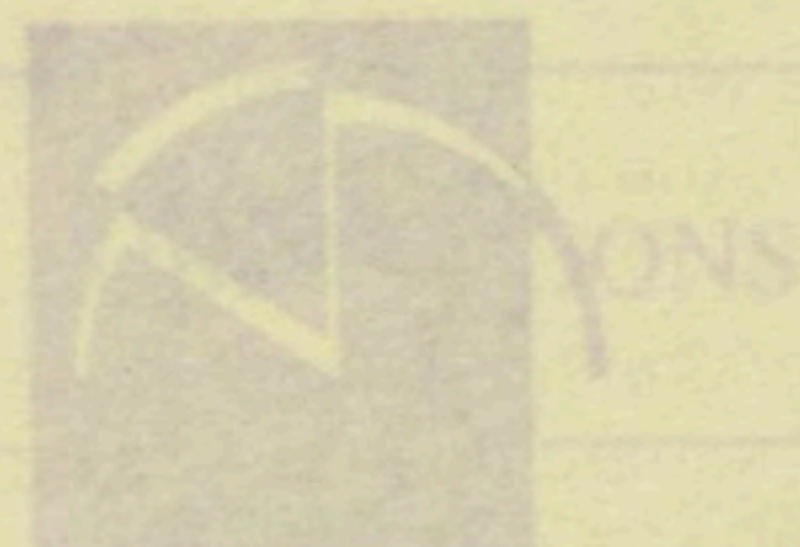
1, Avenue d'Iéna - 75775 Paris Cedex 16

Tél. : 01 44 43 60 00

Journal officiel

26, rue Desaix - 75725 Paris Cedex 15

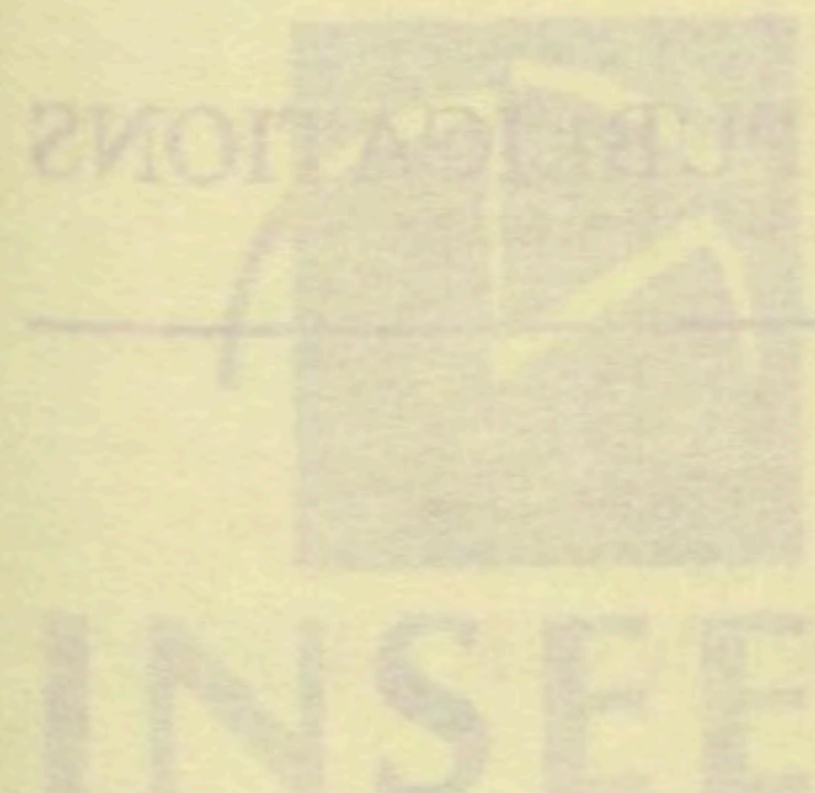
Tél. : 01 40 58 75 00



TARIF 2000

LES

PUBLICATIONS

COLLECTION
SYSTÈME STATISTIQUE PUBLIC

L'INFORMATION SUR L'INFORMATION

Un instrument de travail pour les statisticiens et les économistes, une source d'information sur les méthodes et les résultats de la recherche statistique.

COURRIER DES STATISTIQUES

Quatre fois par an cette revue interministérielle vous informe sur l'évolution des activités du système statistique public et sur l'évolution des outils et des méthodes.

Abonnement 1 an (5 numéros)
France : 135 FF - Europe : 155 FF - Reste du monde : 234 FF
38,87 euros

INFORMATIONS RAPIDES

Un instrument de travail pour les statisticiens et les économistes, une source d'information sur les méthodes et les résultats de la recherche statistique.

Un instrument de travail pour les statisticiens et les économistes, une source d'information sur les méthodes et les résultats de la recherche statistique.

INSEE PREMIÈRE

Le 4^e pages du chapitre semestriel présente les résultats des enquêtes de l'INSEE sur le thème de l'activité économique et sociale.

Abonnement 1 an (12 numéros)
France : 230 FF - Europe : 255 FF - Reste du monde : 327 FF
56,99 euros

INSEE RESTATS

Cette revue présente les résultats des enquêtes de l'INSEE sur le thème de l'activité économique et sociale.

TABLEAU DE BORD ÉCONOMIQUE

Économie générale (12 numéros)
France : 230 FF - Europe : 255 FF - Reste du monde : 327 FF
56,99 euros

Démographie - Société (12 numéros)
France : 230 FF - Europe : 255 FF - Reste du monde : 327 FF
56,99 euros

Consommation - Modes de vie (12 numéros)
France : 230 FF - Europe : 255 FF - Reste du monde : 327 FF
56,99 euros

Système productif (12 numéros)
France : 230 FF - Europe : 255 FF - Reste du monde : 327 FF
56,99 euros

Emploi - Revenus (12 numéros)
France : 230 FF - Europe : 255 FF - Reste du monde : 327 FF
56,99 euros

Ensemble des 5 thèmes (27 numéros)
France : 415 FF - Europe : 455 FF - Reste du monde : 577 FF
92,63 euros

Abonnement 1 an (10 numéros)
France : 230 FF - Europe : 255 FF - Reste du monde : 327 FF
56,99 euros

Abonnement 1 an (10 numéros)
France : 230 FF - Europe : 255 FF - Reste du monde : 327 FF
56,99 euros

Abonnement 1 an (10 numéros)
France : 230 FF - Europe : 255 FF - Reste du monde : 327 FF
56,99 euros

Abonnement 1 an (10 numéros)
France : 230 FF - Europe : 255 FF - Reste du monde : 327 FF
56,99 euros

Cette collection est destinée aux statisticiens et aux économistes, une source d'information sur les méthodes et les résultats de la recherche statistique.

INSEE ACTUALITÉS

« INSEE ACTUALITÉS » magazine - bulletin trimestriel des nouvelles de l'INSEE : publications, données de données... ; il est adressé à toute personne ou organisme désireux de suivre l'actualité de l'INSEE.

Abonnement gratuit sur simple demande à :
Insee - Direction générale
Division Marketing et Communication
Abonnement à Insee Actualités - Timbre H20
Tou "Gemma A"
195 rue de la République
75282 Paris cedex 12

NOTE DE CONJONCTURE

Un instrument de travail pour les statisticiens et les économistes, une source d'information sur les méthodes et les résultats de la recherche statistique.

Abonnement 1 an (12 numéros)
France : 230 FF - Europe : 255 FF - Reste du monde : 327 FF
56,99 euros

LE BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUE

10 000 séries mensuelles, trimestrielles et annuelles concernant l'économie de la vie économique, complétées par les séries relatives aux principales industries et par la série démographique.

Abonnement 1 an (12 numéros)
France : 304 FF - Europe : 329 FF - Reste du monde : 401 FF
73,19 euros

ÉCONOMIE ET STATISTIQUE

Chaque numéro est un recueil d'articles sur un grand thème du développement économique, des indicateurs et des graphiques ainsi qu'une bibliographie.

Abonnement 1 an (10 numéros)
France : 415 FF - Europe : 455 FF - Reste du monde : 577 FF
92,63 euros

Abonnement 2 + carton 2 et 1 supplément
France : 525 FF - Europe : 575 FF - Reste du monde : 717 FF
119,99 euros

ANNALES ÉCONOMIQUES ET DE STATISTIQUE

Ce trimestriel publie des travaux originaux de recherche théorique ou appliquée dans les domaines de l'économie et de la statistique.

Abonnement 1 an (4 numéros)
France : 545 FF - Europe : 595 FF - Reste du monde : 737 FF
126,99 euros

Pour les particuliers :
France : 155 FF - Europe : 165 FF - Reste du monde : 207 FF
37,73 euros

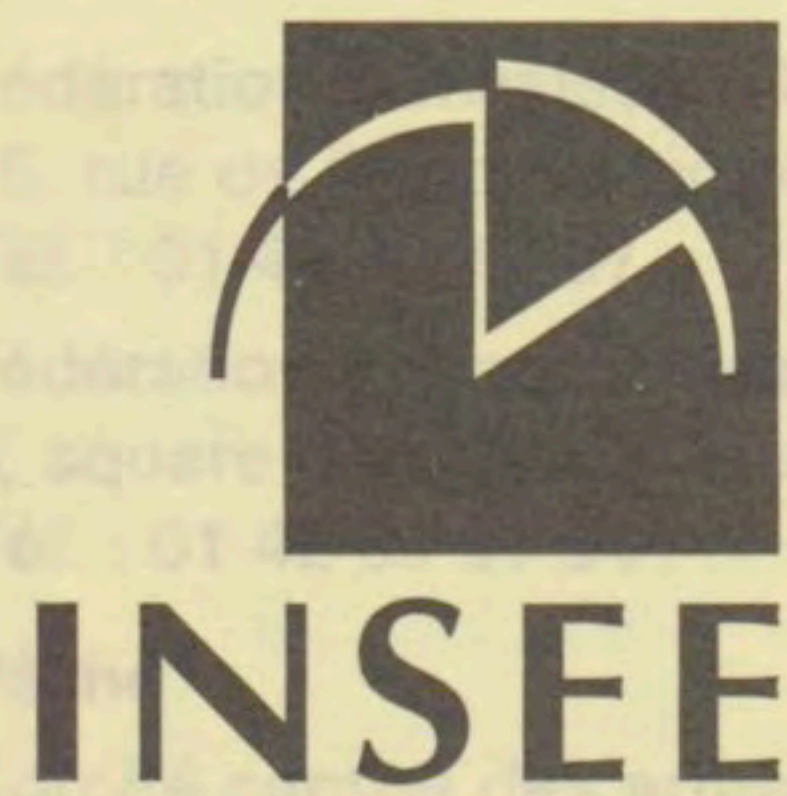
INSEE MÉTHODES

La méthodologie des travaux de l'INSEE et les modèles.

Abonnement 1 an (10 numéros)
France : 230 FF - Europe : 255 FF - Reste du monde : 327 FF
56,99 euros

Abonnement 1 an (10 numéros)
France : 230 FF - Europe : 255 FF - Reste du monde : 327 FF
56,99 euros

Abonnement 1 an (10 numéros)
France : 230 FF - Europe : 255 FF - Reste du monde : 327 FF
56,99 euros



TARIF 2000

LES PUBLICATIONS

L'INFORMATION SUR L'INFORMATION

INSEE ACTUALITÉS

« INSEE ACTUALITÉS magazine » est un catalogue trimestriel des nouveautés de l'INSEE : publications, banques de données... ; il est adressé à toute personne ou organisme désireux de suivre l'actualité de l'INSEE.

Abonnement gratuit sur simple demande à :

Insee - Direction générale

Division Mercatique et Commercialisation

Abonnement à Insee Actualités - Timbre H470

Tour "Gamma A"

195, rue de Bercy

75582 Paris cedex 12

COURRIER DES STATISTIQUES

Quatre fois par an cette revue interministérielle vous informe sur l'ensemble des activités du système statistique public et sur l'évolution des outils et des méthodes.

Abonnement 1 an (4 numéros)

France : 135 FF - Europe : 169 FF - Reste du monde : 234 FF

20,58 euros

25,76 euros

35,67 euros

LES PÉRIODIQUES

LE BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUE

10 000 séries mensuelles, trimestrielles et annuelles concernant l'ensemble de la vie économique, complétées par les séries rétrospectives des principaux indices et par le bilan démographique.

Abonnement 1 an (12 numéros)

France : 364 FF - Europe : 455 FF - Reste du monde : 584 FF

55,49 euros

69,36 euros

89,03 euros

ÉCONOMIE ET STATISTIQUE

Chaque numéro est un recueil d'articles sur un grand thème du débat social proposant des commentaires, des tableaux et des graphiques ainsi qu'une bibliographie.

Abonnement 1 an (10 numéros)

France : 414 FF - Europe : 518 FF - Reste du monde : 633 FF

63,11 euros

78,97 euros

96,50 euros

ANNALES D'ÉCONOMIE ET DE STATISTIQUE

Ce trimestriel publie des travaux originaux de recherche théorique ou appliquée dans les domaines de l'économie, de l'économétrie et de la statistique.

Abonnement 1 an (4 numéros)

France : 545 FF - Europe : 681 FF - Reste du monde : 726 FF

83,08 euros

103,82 euros

110,68 euros

Pour les particuliers :

France : 195 FF - Europe : 244 FF - Reste du monde : 287 FF

29,73 euros

37,20 euros

43,75 euros

INSEE MÉTHODES

La méthodologie des travaux de l'INSEE et les modèles.

Abonnement (10 numéros)

France : 728 FF - Europe : 910 FF - Reste du monde : 1 103 FF

110,98 euros

138,73 euros

168,15 euros

INSEE PREMIÈRE

Le "4 pages" qui, chaque semaine, présente les analyses et les commentaires des experts de l'INSEE sur un thème de l'actualité économique et sociale.

Abonnement (60 numéros)

France : 530 FF - Europe : 663 FF - Reste du monde : 827 FF

80,80 euros

101,07 euros

126,08 euros

INSEE RÉSULTATS

Cette série présente les résultats détaillés des enquêtes et opérations statistiques menées par l'INSEE. Elle s'articule en 5 thèmes :

Économie générale (15 numéros)

France : 1 091 FF - Europe : 1 363 FF - Reste du monde : 1 620 FF

166,32 euros

207,79 euros

246,97 euros

Démographie - Société (7 numéros)

France : 509 FF - Europe : 636 FF - Reste du monde : 726 FF

77,60 euros

96,96 euros

110,68 euros

Consommation - Modes de vie (5 numéros)

France : 364 FF - Europe : 455 FF - Reste du monde : 595 FF

55,49 euros

69,36 euros

90,71 euros

Système productif (15 numéros)

France : 1 091 FF - Europe : 1 363 FF - Reste du monde : 1 557 FF

166,32 euros

207,79 euros

237,36 euros

Emploi - Revenus (15 numéros)

France : 1 091 FF - Europe : 1 363 FF - Reste du monde : 1 588 FF

166,32 euros

207,79 euros

242,09 euros

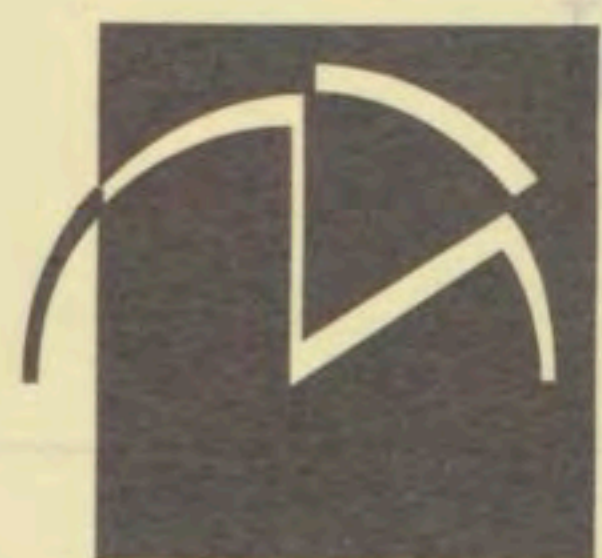
Ensemble des 5 thèmes (57 numéros)

France : 4 145 FF - Europe : 5 181 FF - Reste du monde : 6 077 FF

631,90 euros

789,84 euros

926,43 euros



TARIF 2000

LES PUBLICATIONS

INSEE**COLLECTION
SYSTÈME STATISTIQUE PUBLIC****RECUEIL D'ÉTUDES SOCIALES**

Une sélection d'études sur l'actualité sociale les plus récemment publiées par différents organismes publics français d'études et de statistiques.

Abonnement 1 an (3 numéros)

France : 315 FF - Europe : 394 FF - Reste du monde : 421 FF
48,02 euros 60,06 euros 64,18 euros

SYNTHÈSES

Cette nouvelle collection présente des études et des enquêtes faites par les organismes du système statistique public.

Abonnement 1 an (12 numéros)

France : 959 FF - Europe : 1 199 FF - Reste du monde : 1 277 FF
146,20 euros 182,79 euros 194,68 euros

**LA CONJONCTURE
COLLECTION « INSEE CONJONCTURE »****INFORMATIONS RAPIDES**

Série de 350 numéros par an, présentant dès leur disponibilité les derniers indices et les résultats les plus récents des enquêtes de conjoncture de l'INSEE.

Elle inclut les 105 numéros des "Principaux indicateurs" (chiffres essentiels de l'économie) qui peuvent faire l'objet d'un abonnement à part par courrier ou par télécopie.

Abonnement

Principaux Indicateurs (105 numéros par an) :

. par télécopie :

France : 2 000 FF - Europe : 2 500 FF - Reste du monde : 3 000 FF
304,90 euros 381,12 euros 457,35 euros

. par courrier :

France : 830 FF - Europe : 1 038 FF - Reste du monde : 1 288 FF
126,53 euros 158,24 euros 196,35 euros

Abonnement Informations Rapides (245 numéros par courrier)

et les principaux Indicateurs par télécopie :

France : 2 950 FF - Europe : 3 688 FF - Reste du monde : 4 563 FF
449,72 euros 562,23 euros 695,62 euros

Abonnement à l'ensemble de la série par courrier :

France : 1 750 FF - Europe : 2 188 FF - Reste du monde : 2 691 FF
266,79 euros 333,56 euros 410,24 euros

TABLEAU DE BORD HEBDOMADAIRE

Un panorama complet et actualisé de la conjoncture économique française et internationale. Le supplément "Série longues" donne des tableaux et des graphiques sur 25 ans.

Abonnement 1 an (50 numéros + 1 supplément Séries longues)

France : 1 500 FF - Europe : 1 875 FF - Reste du monde : 2 375 FF
228,67 euros 285,84 euros 362,07 euros

NOTE DE CONJONCTURE

Trois notes de synthèse et un point de conjoncture pour suivre la situation et les perspectives à moyen terme de l'économie française. Le supplément "Séries longues" donne des tableaux et des graphiques sur 25 ans.

Abonnement 1 an (3 notes + 1 point + 1 supplément Séries longues)

France : 210 FF - Europe : 263 FF - Reste du monde : 309 FF
32,01 euros 40,09 euros 47,11 euros

CONJONCTURE IN FRANCE

Deux fois par an une synthèse de la conjoncture économique de la France rédigée en anglais.

Abonnement 1 an (2 numéros)

France : 50 FF - Europe : 63 FF - Reste du monde : 75 FF
7,62 euros 9,60 euros 11,43 euros

**NOTE DE CONJONCTURE
INTERNATIONALE
DIRECTION DE LA PRÉVISION**

Deux fois par an, un panorama de la conjoncture mondiale dressé par la Direction de la Prévision. En supplément, deux points de conjoncture internationale.

Abonnement 1 an (2 notes + 2 points)

France : 160 FF - Europe : 200 FF - Reste du monde : 251 FF
24,39 euros 30,49 euros 38,26 euros

BULLETIN D'ABONNEMENT**À RETOURNER À : INSEE - CNGP BP 2718 - 80027 AMIENS Cedex 01**

Tél. : 03 22 92 73 22 - Fax : 03 22 97 92 95

Veuillez noter mon abonnement aux publications suivantes :

Nom ou raison sociale :

Activité :

Tél :

Fax :

Adresse :

Je règle un montant deFF * (total des abonnements) par : **chèque** (à l'ordre de l'Insee).

Carte bancaire.

Visa

Mastercard

Eurocard

(seules cartes acceptées)

Carte N°

Expire au :

Date :

Signature obligatoire :

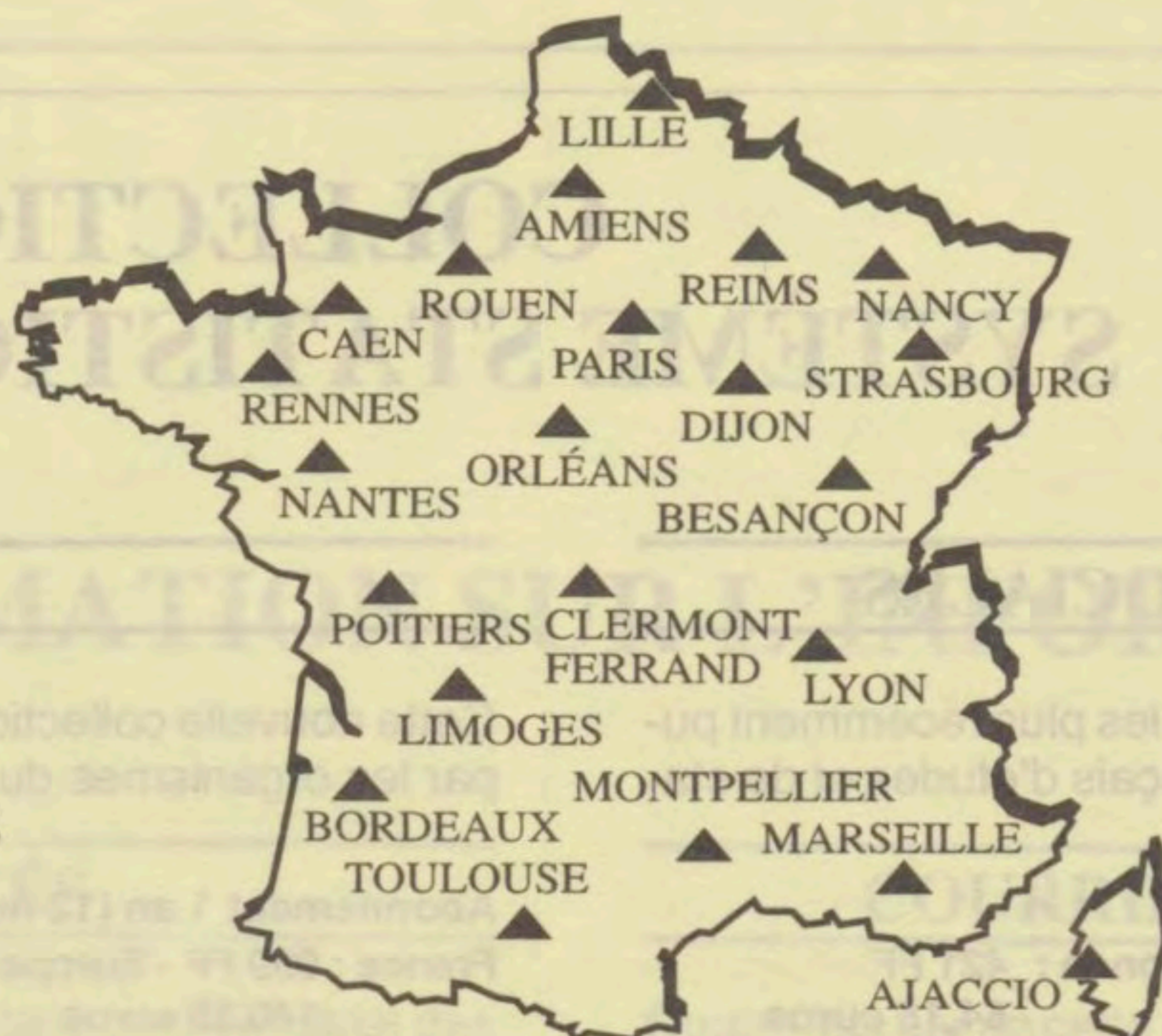
* pour l'Europe libellé en FF ou en euros

N.B. : Toute commande par fax devra être obligatoirement confirmée par courrier.

L'INSEE DANS VOTRE RÉGION

VOUS Y TROUVEREZ :

- Salle de documentation en libre consultation
- Bureau de vente des publications de l'INSEE
- Adresses des entreprises et établissements (SIRENE)
- Accès au fonds documentaire et aux banques de données de l'INSEE
- Travaux à la demande...



LE SERVICE INSEE 24H/24

08 36 68 07 60 (2,23 F/mn)
• indices - informations - adresses

sur Minitel

36.15 INSEE (1,01F/mn)
36.17 INSEE les informations directement
chez vous par télécopie (5,57F/mn)

sur Internet

<http://www.insee.fr>

ALSACE

Cité administrative GAUJOT
14, rue du Maréchal Juin,
67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 52 40 40

AQUITAINE

33, rue de Saget,
33076 BORDEAUX CEDEX
Tél. : 05 57 95 04 00

AUVERGNE

3, place Charles de Gaulle, BP 120,
63403 CHAMALIERES CEDEX
Tél. : 04 73 31 82 00

BOURGOGNE

2, rue Hoche, BP 1509,
21035 DIJON CEDEX
Tél. : 03 80 40 67 48

BRETAGNE

36, place du Colombier,
CS 94439
35044 RENNES CEDEX
Tél. : 02 99 29 33 33

CENTRE

43, avenue de Paris, BP 6719,
45067 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 69 53 35

CHAMPAGNE-ARDENNE

10, rue Edouard Mignot,
51079 REIMS CEDEX
Tél. : 03 26 48 61 00

CORSE

Résidence Cardo,
rue des Magnolias,
BP 907,
20700 AJACCIO CEDEX 9
Tél. : 04 95 23 54 50

FRANCHE-COMTÉ

Immeuble « Le Major »,
83, rue de Dôle,
BP 1997,
25020 BESANCON CEDEX
Tél. : 03 81 41 61 66

ILE-DE-FRANCE

INSEE Info Service,
accueil, librairie, consultation,
travaux sur mesure et sur rendez-vous
Tour « Gamma A »,
195, rue de Bercy,
75582 PARIS CEDEX 12
Tél. : 01 41 17 66 11

Direction Régionale

7, rue Stephenson,
Montigny-le-Bretonneux
78188 ST-QUENTIN-EN-YVELINES
CEDEX
Tél. : 01 30 96 90 99

LANGUEDOC-ROUSSILLON

274, allée Henri II de Montmorency,
« Le Polygone »,
34064 MONTPELLIER CEDEX 2
Tél. : 04 67 15 71 11

LIMOUSIN

50, avenue Garibaldi,
87031 LIMOGES CEDEX
Tél. : 05 55 45 20 07

LORRAINE

15, rue du Général Hulot, BP 3846,
54029 NANCY CEDEX
Tél. : 03 83 91 85 85

MIDI-PYRÉNÉES

36, rue des 36 ponts,
31054 TOULOUSE CEDEX
Tél. : 05 61 36 61 13

NORD - PAS-DE-CALAIS

130, avenue du Président J.-F. Kennedy,
BP 769, 59034 LILLE CEDEX
Tél. : 03 20 62 86 33

BASSE-NORMANDIE

93-95, rue de Geôle,
14052 CAEN CEDEX
Tél. : 02 31 15 11 11

HAUTE-NORMANDIE

8, quai de la Bourse,
76037 ROUEN CEDEX
Tél. : 02 35 52 49 94

PAYS DE LA LOIRE

105, rue des Français Libres, BP 67401,
44274 NANTES CEDEX 02
Tél. : 02 40 41 79 80

PICARDIE

1, rue Vincent Auriol,
80040 AMIENS CEDEX 1
Tél. : 03 22 91 39 39

POITOU-CHARENTES

5, rue Sainte Catherine, BP 557
86020 POITIERS CEDEX
Tél. : 05 49 30 01 01

PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

17, rue Menpenti,
13387 MARSEILLE CEDEX 10
Tél. : 04 91 17 59 50

RHÔNE-ALPES

165, rue Garibaldi, BP 3196,
69401 LYON CEDEX 03,
(Cité administrative de la Part-Dieu)
Tél. : 04 78 63 22 02

EN OUTRE - MER :

ANTILLES-GUYANE

Direction Inter-Régionale
41, rue Bébien
BP 300
97158 POINTE-A-PITRE CEDEX
Tél. : 0 590 21 47 07

GUADELOUPE

Service Régional
Rue Paul Lacavé, BP 96,
97102 BASSE-TERRE
Tél. : 0 590 99 36 36

GUYANE

Service Régional
Avenue Pasteur, BP 6017,
97306 CAYENNE CEDEX
Tél. : 0 594 29 73 00

MARTINIQUE

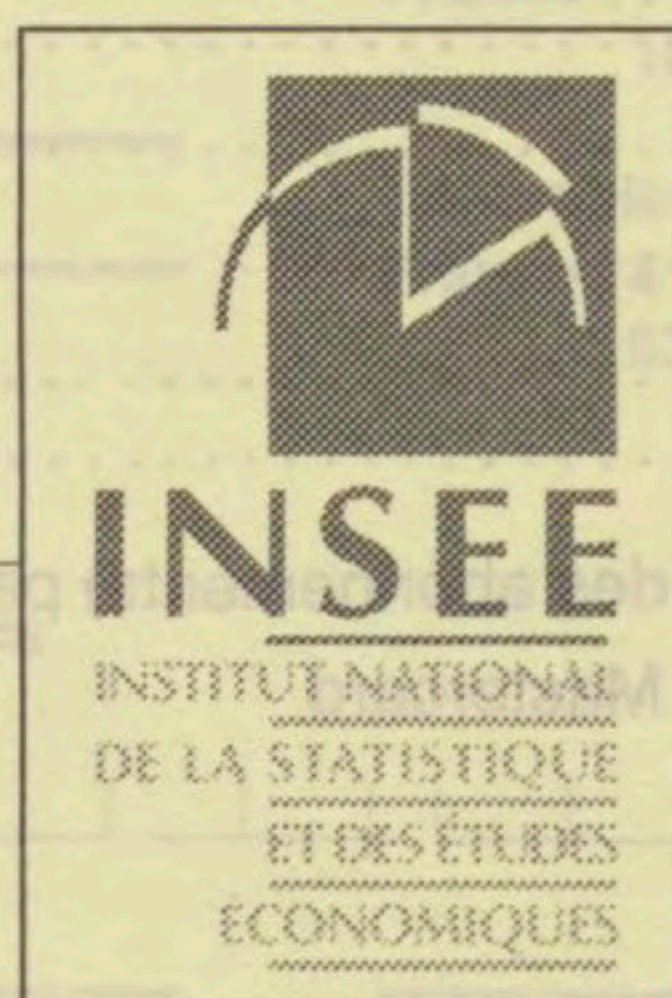
Service Régional, Centre Delgrès
Boulevard de la Pointe des Sables
Les Hauts de Dillon, BP 641
97262 FORT DE FRANCE CEDEX
Tél. : 0 596 60 73 60

RÉUNION

Direction Régionale,
15, rue de l'Ecole, BP 13,
97408 ST DENIS MESSAG CEDEX 9
Tél. : 0 262 48 89 21

INSEE - DIRECTION GÉNÉRALE

Insee Info Service
Timbre H470 - Tour « Gamma A »
195 rue de Bercy
75582 Paris Cedex 12 - FRANCE

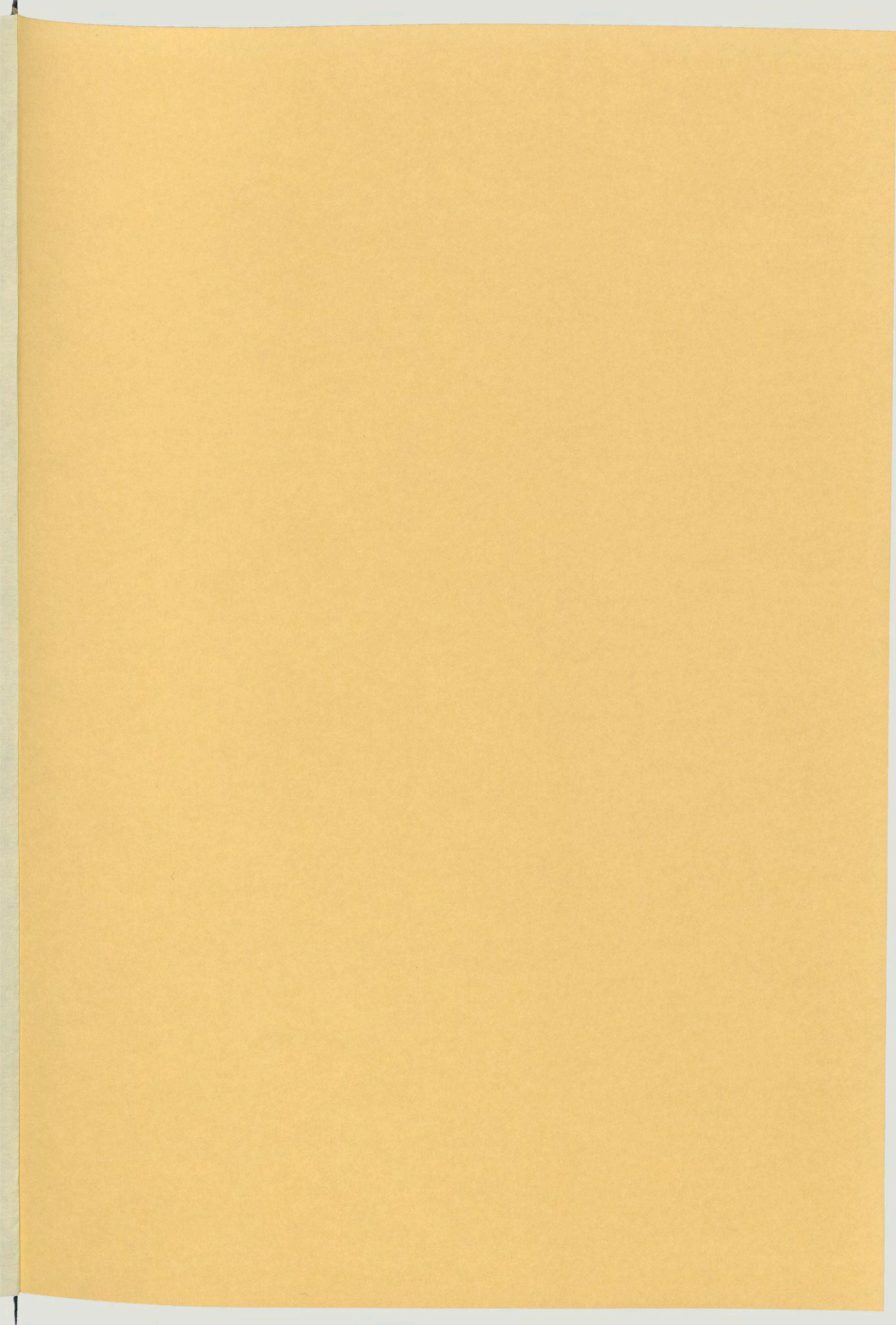


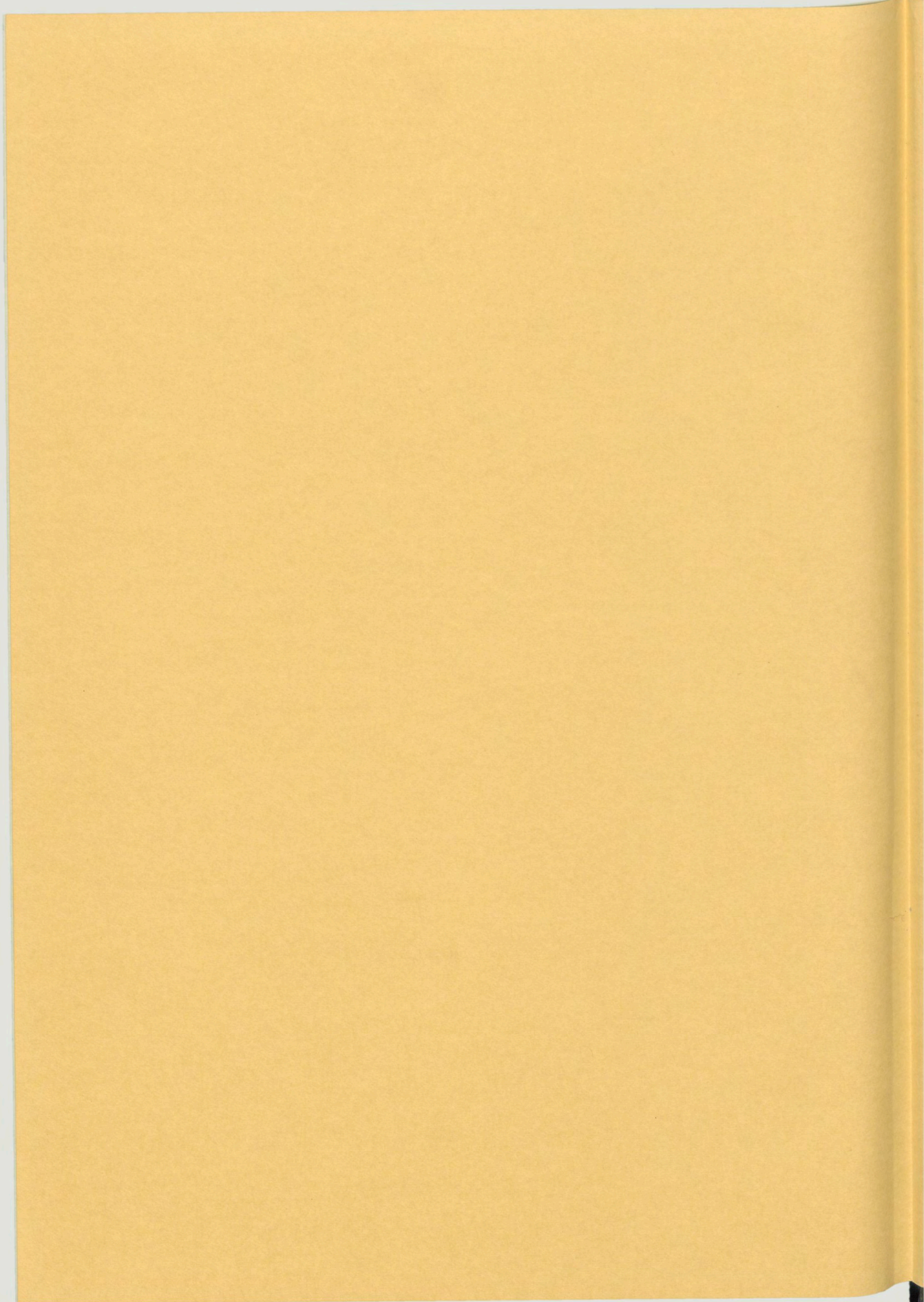
Tél. renseignements : 01 41 17 66 11
Tél. administration : 01 41 17 50 50
Fax : 01 41 17 62 04

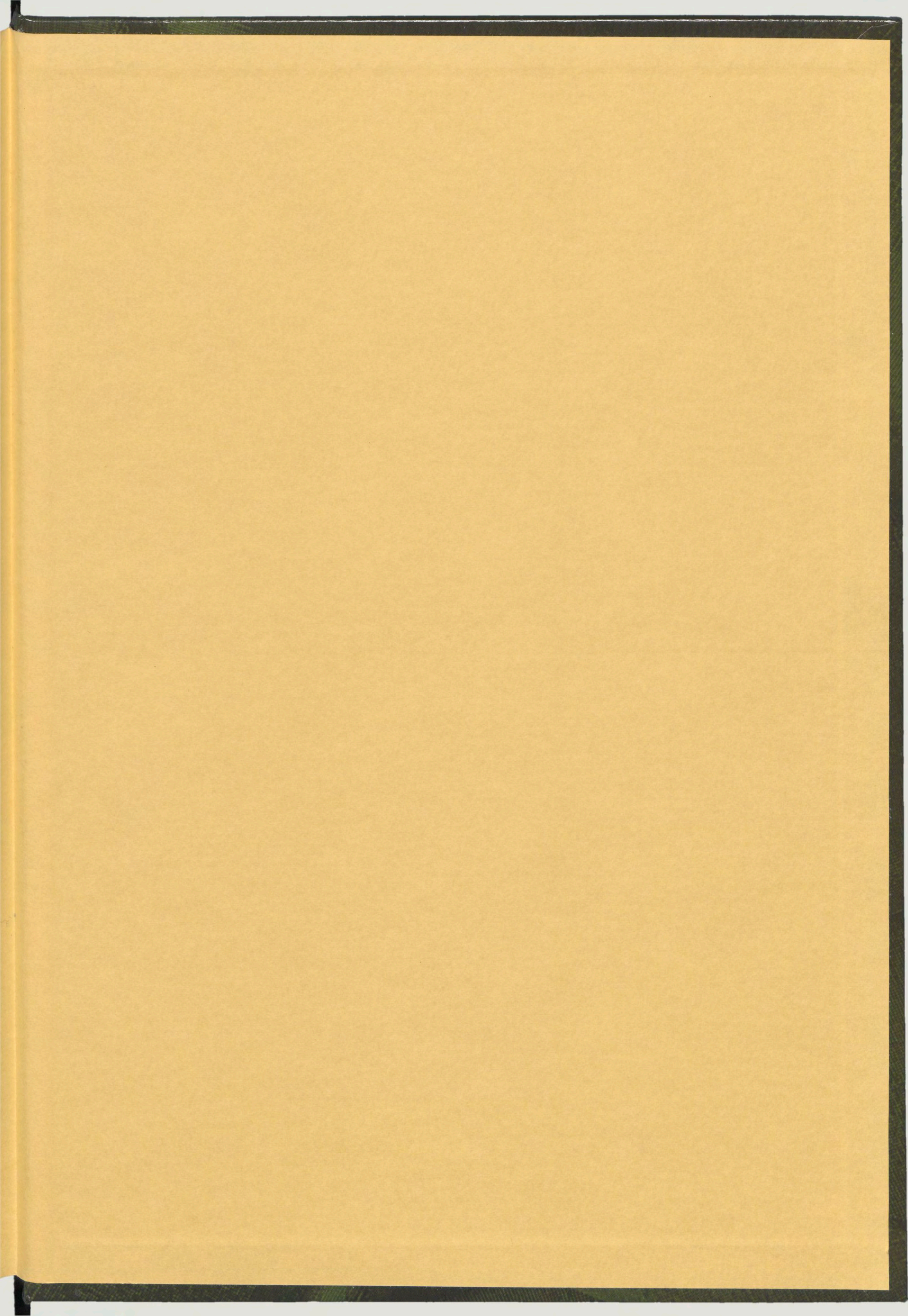
Achevé d'imprimer - Février 2000

IMPRIMERIE NATIONALE 27, rue de la Convention, 75732 PARIS CEDEX 15 - N° d'ordre : 9 021358 1 △

Le Directeur de la publication : P. CHAMPSAUR, directeur général de l'INSEE









ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA FRANCE

Édition 2000

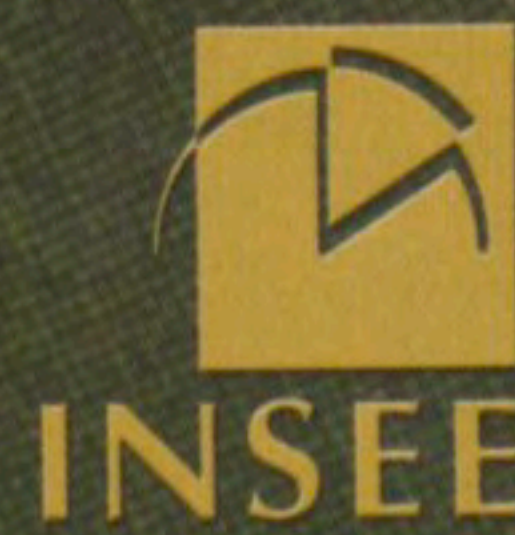
Résultats de 1998

Avec la collaboration des services statistiques des ministères

ISSN : 0066-3654
ISBN : 2-11-067-405-9
Code SAGE : ASF103
Prix : 590 FF
89,95 €



STATISTIQUE
PUBLIQUE



INSEE